



Aéroports de Paris SA

Rapport financier semestriel

au 30 juin 2023

Le présent rapport financier semestriel est établi conformément aux articles L. 451-1-2 III du code monétaire et financier et 222-4 du règlement général de l'AMF

Aéroports de Paris

Société anonyme au capital de 296 881 806 euros

Siège social : 1, rue de France

93290 Tremblay-en-France

R.C.S. Bobigny B 552 016 628

Sommaire

| | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 | DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL..... | 3 |
| 2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE..... | 4 |
| 3 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE..... | 27 |
| 4 | INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS SEMESTRIELS 2023..... | 29 |

1 DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsables du rapport financier semestriel

Augustin de Romanet, Président-Directeur Général.

Philippe Pascal, Directeur Général Adjoint Finances, Stratégie et Administration.

1.2 Attestation des responsables

Nous attestons que, à notre connaissance, les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales opérations entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1 Faits marquants du 1^{er} semestre de l'année 2023

Projet de fusion entre GIL & GAL

A la suite de l'annonce de l'accord entre Groupe ADP et GMR Enterprises pour former une holding aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens au premier semestre 2024 (voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#)), certaines étapes préalables à l'opération envisagée ont été réalisées au cours du 1^{er} semestre 2023 :

- Groupe ADP a souscrit à 330 817 obligations en devises étrangères convertibles (FCCBs - Foreign Currency Convertible Bond), émises par GMR Airports Infrastructure Ltd (GIL) et allouées le 24 mars 2023, pour un total de 331 millions d'euros.
- Groupe ADP a également procédé au règlement anticipé des clauses de compléments de prix (earn-outs), pour un total de 62 millions d'euros. L'impact initial de ce versement, négatif sur l'endettement net du groupe au 1^{er} semestre 2023, sera progressivement neutralisé par l'extinction du passif associé à ces compléments de prix, s'étalant jusqu'à la réalisation de la fusion envisagée.
- Le 12 juin 2023, BSE Limited et National Stock Exchange of India Limited, les marchés financiers indiens où GIL est actuellement coté, ont émis un certificat de non-objection à la demande de fusion déposée par GIL le 12 avril 2023 ;
- Le 12 avril 2023, la demande de fusion a été soumise pour approbation au *Securities and Exchange Board of India* (SEBI), dont la *clearance* est attendue dans les prochaines semaines ;
- La demande de fusion sera ensuite déposée pour approbation auprès du *National Company Law Tribunal* (NCLT).

Comme annoncé précédemment, la décision finale du NCLT, devant intervenir après l'approbation des actionnaires et des créanciers des deux sociétés, est attendue au 1^{er} semestre 2024 et conduirait à la réalisation de l'opération de fusion.

Renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara

A la suite du succès de TAV Airports dans l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara pour la période 2025-2050 (voir le [communiqué du 20 décembre 2022](#)), TAV Airports a signé le 1^{er} février 2023 le contrat de concession avec l'autorité aéroportuaire turque (DHMI). A ce titre, TAV Airports a versé le 27 avril 2023 la somme de 119 millions d'euros à DHMI, représentant le paiement initial (*upfront payment*) de 25 % du loyer de la concession.

Les travaux d'expansion des capacités de l'aéroport ont été engagés au cours du 2^{ème} trimestre 2023. Pour rappel, les investissements nécessaires sont estimés à environ 300 millions d'euros dont les deux tiers seront engagés entre 2023 et 2026, et le dernier tiers à démarrer au plus tard en 2038.

Résultats du classement Skytrax 2023

En 2023, 5 aéroports du groupe figurent parmi les 100 meilleurs aéroports mondiaux en matière de qualité de service selon le classement des *World Airport Awards* de l'organisme Skytrax.

Paris-Charles de Gaulle conserve sa place de meilleur aéroport d'Europe, et s'établit comme 5^{ème} meilleur aéroport au monde (contre 6^{ème} en 2022). **Paris-Orly** continue sa nette progression, au **39^{ème} rang mondial** (contre 46^{ème} en 2022 et 76^{ème} en 2021).

A l'international, 3 autres aéroports du réseau figurent parmi les 100 meilleurs aéroports : Indira Gandhi à Delhi en 36^{ème} position (+ 1 place), Rajiv Gandhi à Hyderabad en 65^{ème} position (- 2 places) et Médine en 52^{ème} position (+ 6 places).

Mise en place d'un baromètre des temps d'attente aux frontières à Paris

Le Groupe ADP a initié, en collaboration avec la Police aux Frontières, la mise en place d'un baromètre du temps d'attente aux frontières dans les aéroports parisiens (voir le [communiqué du 29 mars 2023](#)).

Il rend compte chaque mois du pourcentage de passagers ayant attendu moins de 10 minutes à Paris-CDG et Paris-Orly ; du nombre d'événements ayant entraîné des temps d'attente supérieurs à 30 minutes et précise le motif des événements les plus pénalisants ; et enfin donne en détail par terminal les parts de passagers départs et arrivées ayant attendu par tranche de 10 minutes. Cet outil permet de mesurer, rendre compte, et piloter les progrès.

Les données sont extraites des capteurs qui équipent les zones de passage frontière des aéroports parisiens. Cette démarche s'inscrit dans un plan d'action global mené aux côtés de la Police aux frontières pour réduire les temps d'attente aux frontières (recrutement de contractuels d'ici cet été, renforcement des SAS parafe...) et, en conséquence, améliorer la qualité de service et contribuer à la performance des plateformes parisiennes.

Performance du périmètre régulé en 2022

Au 31 décembre 2022, le ROCE régulé s'est établi à 4,72 %¹, contre - 3,47 % au 31 décembre 2021. Il correspond au rapport entre le résultat opérationnel du périmètre régulé² après impôt normatif sur les sociétés et la base d'actifs régulés et utilisé pour apprécier la performance du périmètre régulé aux termes de l'article L. 6325-1 du Code des transports.

Le résultat opérationnel du périmètre régulé pour l'année 2022 était de 369 millions d'euros, avant impôts sur les sociétés contre - 204 millions d'euros en 2021.

La somme de la base d'actifs régulés, correspondant à la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels relatifs au périmètre régulé, et du besoin en fonds de roulement s'élevait à 5 800 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 5 870 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Lancement d'Abelia, la nouvelle opération d'actionariat salarié d'Aéroports de Paris SA

À la suite de l'approbation par l'Assemblée Générale de ses actionnaires du 16 mai 2023, Aéroports de Paris a lancé le 21 juin 2023 une nouvelle opération d'actionariat salarié, dont le déploiement sera phasé en 2023 et en 2024. Dénommée ABELIA, l'opération porte sur un maximum de 305 985 actions (soit environ 0,3 % du capital social de la société), correspondant au total des 296 882 actions ADP acquises auprès de Royal Schiphol Group en décembre 2022 (voir le [communiqué de presse du 6 décembre 2022](#)) et des 9 103 actions constituant le reliquat des actions auto-détenues au titre de l'opération d'actionariat salarié mise en œuvre en 2016.

ABELIA s'inscrit dans les objectifs de la feuille de route stratégique "2025 Pioneers" (voir le [communiqué de presse du 16 février 2022](#)), qui prévoit qu'Aéroports de Paris procèdera à au moins une opération d'actionariat salarié d'ici à 2025. Elle comprendra deux volets :

- ◆ Une attribution gratuite d'actions de la société aux salariés d'Aéroports de Paris SA qui, en fonction des choix retenus, pourra s'élever jusqu'à un maximum de 16 actions par bénéficiaire ;
- ◆ Une offre d'acquisition d'actions de la société à des conditions préférentielles, réservée aux salariés adhérents au Plan d'Épargne Groupe (PEG). Il est prévu que cette offre soit déployée au printemps 2024 et qu'elle bénéficie aux salariés présents dans les effectifs depuis au moins 3 mois avant la fin de la période de souscription.

Cette opération a vocation à initier le développement d'une nouvelle culture du partage de la valeur, en associant les salariés aux performances de l'entreprise.

L'impact financier de cette opération, comptabilisé entre 2023 et 2024, est évalué à environ 27 millions d'euros sur les charges de personnel d'Aéroports de Paris, dont 4 millions d'euros au 30 juin 2023.

Nouvelles mesures de revalorisations salariales applicables au 1^{er} juillet 2023

Afin de saluer l'implication et l'engagement des collaborateurs d'Aéroports de Paris en cette période de reprise soutenue de l'activité et de grands enjeux à venir, la société a initié de nouvelles mesures salariales unilatérales. Elles s'ajoutent aux mesures déjà prises, ou prévues depuis juillet 2022.

Ces nouvelles mesures prévoient notamment, à partir du 1^{er} juillet 2023, une augmentation générale des rémunérations de base de 1,5 % pour l'ensemble des salariés d'Aéroports de Paris.

Projet de cession par TAV Airports d'une partie de sa participation dans l'aéroport de Médine

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration de TAV Airports a approuvé la cession de 24 % du capital de Tiba Airports Development, société exploitant l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite, dans laquelle TAV Airports détient une participation totale de 50 % et mise en équivalence dans les comptes du groupe.

¹ Les données pour le périmètre régulé ont été attestées par les commissaires aux comptes le 31 mai 2023. Précédemment à cette revue, le ROCE régulé de l'année 2022, tel que publié en section 1.1.3.1.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022, était estimé à 4,67 %.

² Périmètre régulé tel que défini par l'article premier de l'arrêté du 16 septembre 2005 relatif aux redevances pour services rendus sur les aérodromes.

A la suite de cette décision, les titres mis en équivalence concernés, ainsi que le solde attribuable à ces titres du prêt d'actionnaire octroyé à Tibah par TAV Airports, ont été reclassés, au 30 juin 2023, en actifs destinés à être cédés au sens de la norme IFRS 5¹.

Voir la section "Evènements survenus depuis le 30 juin 2023" en page 26 du présent rapport pour l'accord signé le 7 juillet 2023.

Confirmation de la notation d'Aéroports de Paris par S&P Global Ratings

Le 14 juin 2023, l'agence Standard and Poor's a réaffirmé sa notation de crédit long terme A, perspective négative, pour Aéroports de Paris.

Déploiement d'initiatives complémentaires en matière d'hospitalité

Afin d'assurer la meilleure fluidité et qualité de service dans les aéroports parisiens, le groupe, aux côtés de ses partenaires, a déployé différentes mesures, notamment pour la saison estivale 2023, en vue de :

- ◆ **Renforcer les capacités de gestion des voyageurs à la frontière** : installation de 17 sas PARAFE supplémentaires permettant un passage automatisé de la frontière, et recrutement par la Police aux Frontières de 287 agents contractuels ;
- ◆ **Renforcer la lisibilité et la gestion des files d'attentes** : nouvelle organisation des files d'attentes et déploiement d'agents d'accueils supplémentaires pour mieux accompagner et guider les passagers, notamment vers les files leur étant dédiées ;
- ◆ **Renforcer l'information en temps réel** : densification des écrans d'affichage du temps d'attente, révision des annonces sonores, etc ;
- ◆ **Renforcer les services et attentions aux passagers** : renforcement du WiFi, distribution d'eau dans les files, etc.

JCDecaux et le Groupe ADP lancent la marque Extime JCDecaux Airport

Aéroports de Paris et JCDecaux, les deux co-actionnaires de la société Extime Media ont annoncé le 18 juillet 2023 (voir le [communiqué de presse](#)) le lancement de la nouvelle marque Extime JCDecaux Airport (en remplacement de la marque JCDecaux Airport Paris), avec pour ambition qu'elle devienne la marque référente dans l'univers des médias aéroportuaires, notamment en s'ouvrant à l'international, avec le déploiement prévu de ses activités en Turquie à partir de 2024 et en Jordanie courant 2025.

Cette annonce fait suite au choix du Groupe ADP de retenir, au terme d'une consultation publique, JCDecaux en tant que co-actionnaire au sein de la société Extime Media pour opérer les activités publicitaires sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget jusqu'en décembre 2034 (voir le [communiqué de presse du 28 juillet 2022](#)).

Le Groupe ADP a retenu Lagardère Travel Retail comme co-actionnaire de la future entreprise commune Extime Travel Essentials Paris

Au terme de la procédure de publicité et mise en concurrence sur les activités *Travel Essentials* (notamment livres et produits de presse, cadeaux et souvenirs, produits d'épicerie et *snacking* à emporter, ou encore accessoires de voyage) lancé par le Groupe ADP pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, Lagardère Travel Retail a été choisi pour devenir le coassocié au sein de la société Extime Travel Essentials Paris. ([voir communiqué de presse du 24 juillet 2023](#))

Sous réserve, le cas échéant, de l'autorisation des autorités de la concurrence compétentes, Extime Travel Essentials Paris opérera, pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} février 2024, plus de soixante points de vente, notamment sous l'enseigne RELAY et en partenariat avec un grand nombre de marques. La société commune sera détenue à parité entre le Groupe ADP (50%) et Lagardère Travel Retail (50%).

Soutien à l'aviation décarbonée et mobilité aérienne urbaine électrique

A l'occasion du Paris Air Forum et du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris ayant eu lieu du 19 au 25 juin 2023, le Groupe ADP a annoncé la concrétisation de plusieurs projets s'inscrivant dans la démarche active déployée par le groupe pour soutenir la décarbonation du secteur :

¹ La norme comptable IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" définit les exigences en matière de classification, d'évaluation et de présentation des actifs non courants détenus en vue de la vente. Cette norme vise à préparer le lecteur des états financiers à la sortie future de l'actif du bilan de la société, et à la disparition prochaine des éléments de résultat et de flux de trésorerie.

- ◆ Le Groupe ADP et Air Liquide ont annoncé le 16 juin 2023 (voir le [communiqué de presse](#)) la création de « Hydrogen Airport », coentreprise d'ingénierie et de conseil spécialisée dans l'accompagnement des aéroports pour leurs projets d'intégration de l'hydrogène dans leurs infrastructures. Elle a débuté ses activités commerciales et son management a pris ses fonctions.
- ◆ Le Groupe ADP et Volocopter, aux côtés de la Direction Générale de l'Aviation Civile et de la Région Ile-de-France, ont confirmé, dans un communiqué conjoint daté du 20 juin 2023 (voir le [communiqué de presse](#)), que l'ensemble des conditions en matière de sécurité, intégration dans l'espace aérien, acceptabilité et parcours passagers sont réunies à ce stade pour un lancement des premiers services de eVTOL (aéronefs électriques à décollage et atterrissage vertical) au-dessus du ciel francilien à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.
- ◆ Le Groupe ADP a annoncé le 21 juin 2023 (voir le [communiqué de presse](#)) s'être allié à six leaders de l'aviation régionale décarbonée pour accélérer l'arrivée avant 2030 d'aéronefs de 2 à 100 places à propulsion électrique ou hydrogène sur ses aérodromes et sur les aéroports de Paris-Le Bourget, Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle. Ces nouveaux appareils se préparent ainsi à décarboner les vols autour des aérodromes, et à assurer les lignes radiales et régionales, et les courts courriers en Europe.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, accélérateurs des innovations vers l'aéroport de demain

En amont des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et dans le but d'atteindre une plus grande efficacité opérationnelle, une qualité de service accrue, une meilleure accessibilité et un impact environnemental moindre, le Groupe ADP conduit, dans les aéroports parisiens, les projets innovants suivants :

- ◆ L'expérimentation progressive d'un service d'enregistrement déporté, offrant plus de liberté et de mobilité aux voyageurs et une gestion plus lissée des pics d'activité bagage. Une mise en place à grande échelle au village olympique est visée pour l'été 2024, pour les sportifs ;
- ◆ L'expérimentation à Paris-Orly d'une nouvelle technologie de détecteurs d'explosifs basés sur des scanners 3D et permettant un contrôle plus rapide des bagages, sans qu'il ne soit nécessaire d'en retirer les appareils électroniques et les liquides ;
- ◆ L'expérimentation d'un véhicule de remorquage électrique à Paris-Charles de Gaulle, minimisant l'utilisation des moteurs des avions au roulage sur la plateforme.

Ces initiatives s'inscrivent dans l'objectif de la feuille de route stratégique "2025 Pioneers" de déployer 120 expérimentations, dont 30 industrialisations, d'ici 2025 à travers le groupe.

2.2 Evolution du trafic du 1^{er} semestre 2023

Trafic Groupe¹:

| PASSAGERS | Passagers | S1 2023 | |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------|------------------|
| | | Var. 23/22 | Reprise vs. 2019 |
| Paris-CDG | 31 778 035 | + 27,9 % | 87,5 % |
| Paris-Orly | 15 316 869 | + 21,4 % | 95,8 % |
| Total Paris Aéroport | 47 094 904 | + 25,7 % | 90,0% |
| Antalya | 12 870 273 | + 26,5 % | 95,7 % |
| Almaty | 4 186 077 | + 37,1 % | 150,0 % |
| Ankara | 5 495 966 | + 39,9 % | 78,6 % |
| Izmir | 4 710 465 | + 11,0 % | 81,1 % |
| Bodrum | 1 388 951 | + 7,4 % | 90,8 % |
| Gazipaşa | 342 234 | + 20,0 % | 80,0 % |
| Médine | 4 682 023 | + 69,3 % | 113,5 % |
| Tunisie | 790 935 | + 71,2 % | 73,0 % |
| Géorgie | 1 801 900 | + 30,8 % | 85,2 % |
| Macédoine du Nord | 1 338 406 | + 41,1 % | 115,0 % |
| Zagreb | 1 693 532 | + 30,3 % | 110,4 % |
| Total TAV Airports | 39 300 762 | + 31,7 % | 95,8 % |
| New Delhi | 35 765 336 | + 31,5 % | 109,8 % |
| Hyderabad | 11 928 030 | + 36,4 % | 108,1 % |
| Medan | 3 768 092 | + 47,8 % | 97,1 % |
| Goa | 1 632 053 | - | - |
| Total GMR Airports² | 53 093 511 | + 33,7 % | 108,4 % |
| Santiago du Chili | 11 133 883 | + 27,5 % | 88,5 % |
| Amman | 4 350 608 | + 33,9 % | 104,9 % |
| Autres aéroports ³ | 424 122 | + 90,0 % | 82,0 % |
| GROUPE ADP¹ | 155 397 790 | + 30,3 % | 97,3 % |

¹ Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris partielle) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

² Les variations par rapport à 2022 et le taux de reprise par rapport à 2019 ci-dessous sont calculés à périmètre constant, c'est à dire en comparant les données de trafic 2023 aux données de trafic historiques du périmètre actuel (voir annexe 2 du présent communiqué), à l'exception de l'aéroport de Goa, ouvert le 5 janvier 2023.

³ Aéroports d'Antananarivo et Nosy Be.

Trafic à Paris Aéroport :

Au 1^{er} semestre 2023, le trafic de Paris Aéroport est en hausse de + 25,7 % avec un total de 47,1 millions de passagers, soit 90,0 % du trafic sur la même période en 2019.

La répartition géographique se décompose comme suit :

- Le trafic France métropolitaine est en hausse de + 2,2 % par rapport au 1^{er} semestre 2022, à 75,1 % du niveau de 2019 ;
- Le trafic DROM-COM est en hausse de + 7,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2022, à 97,2 % du niveau de 2019 ;
- Le trafic Europe (hors France) est en hausse de + 24,9 % par rapport au 1^{er} semestre 2022, à 92,8 % du niveau de 2019 ;
- Le trafic international (hors Europe et DROM-COM) est en hausse de + 41,4 % par rapport au 1^{er} semestre 2022, à 92,0 % du niveau de 2019, du fait de la croissance sur les faisceaux suivants : Amérique du Nord (+ 33,3 %), Amérique Latine (+ 8,9 %), Moyen-Orient (+ 32,5%), Asie-Pacifique (+ 175,3 %) et Afrique (+ 38,8 %).

REMARQUE IMPORTANTE : Depuis le communiqué du trafic de décembre et de l'année 2022, le tableau de segmentation des faisceaux géographiques à Paris Aéroport ci-après ainsi que les données historiques utilisées pour les calculs de variations et de reprises sont alignés avec les différentes catégories applicables aux redevances aéroportuaires. Il présente la décomposition du faisceau "Europe" distinguant trois catégories : trafic "Schengen", trafic "UE hors Schengen et Royaume Uni", trafic "Autre Europe". Le trafic "DROM-COM" est présenté séparément du faisceau "International", au sein duquel il était intégré jusqu'au communiqué du trafic du mois de novembre 2022. Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables à ces différents faisceaux sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

| | Part du trafic | S1 2023 Var. 23/22 | Reprise vs. 2019 |
|----------------------------------------------|----------------|-----------------------|---------------------|
| France métropolitaine | 12,8 % | + 2,2 % | 75,1 % |
| DROM/COM | 4,8 % | + 7,1 % | 97,2 % |
| Espace Schengen | 36,9 % | + 23,1 % | 95,9 % |
| Royaume Uni et UE hors Schengen ¹ | 6,1 % | + 37,8 % | 91,3 % |
| Autre Europe | 2,3 % | + 23,0 % | 62,8 % |
| Europe | 45,3 % | + 24,9 % | 92,8 % |
| Afrique | 13,0 % | + 38,8 % | 106,0 % |
| Amérique du Nord | 11,2 % | + 33,3 % | 98,6 % |
| Amérique Latine | 2,9 % | + 8,9 % | 79,6 % |
| Moyen-Orient | 5,5 % | + 32,5 % | 95,8 % |
| Asie-Pacifique | 4,5 % | + 175,3 % | 61,4 % |
| Autre International | 37,1 % | + 41,4 % | 92,0 % |
| PARIS AEROPORT | 100,0 % | + 25,7 % | 90,0 % |

Le nombre de passagers en correspondance est en hausse de + 19,8 %. Le taux de correspondance s'est établi à 20,3 %, en baisse de - 1,1 point par rapport au 1^{er} semestre 2022. Le taux de remplissage est en hausse de + 6,1 points, à 84,5 %.

Le nombre de mouvements d'avions à Paris Aéroport est en hausse de + 14,3 %, à 311 701 mouvements, dont 214 247 mouvements à Paris-Charles de Gaulle, en hausse de 16,4 %, soit 88,9 % du niveau de 2019, et 97 454 mouvements à Paris-Orly, en hausse de + 10,1 %, soit 88,0 % du niveau de 2019.

¹ Le trafic avec la Croatie reste comptabilisé dans le faisceau UE hors Schengen jusqu'à mars 2023 inclus. Il est comptabilisé au sein du faisceau Espace Schengen à partir d'avril 2023.

2.3 Rappel des hypothèses de trafic, prévisions et objectifs 2023-2025

- Dans le cadre de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers* communiquée le 16 février 2022, le Groupe ADP a énoncé des objectifs à horizon 2025. Ces derniers ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à la crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont par ailleurs été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2021, sans hypothèse d'évolution à horizon 2025.

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur le volume de trafic et les indicateurs financiers 2025 *Pioneers*.

| | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Trafic du Groupe¹ en % du trafic de 2019 | 95 % - 105 % Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2023 et 2024 | - | - |
| Trafic à Paris Aéroport en % du trafic de 2019 | 87 % - 93 % | 90 % - 100 % | 95 % - 105 % Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2024 et 2026, au-delà du niveau de 2019 à partir de 2026 |
| CA / Pax Extime Paris² en euros | - | - | 29,5 € |
| Charges courantes ADP SA par passager , en € | - | 17 € - 20 € / pax | |
| Croissance de l'EBITDA groupe, par rapport à 2019 | Au moins égal à l'EBITDA de l'année 2019 (i.e. ≥ 1 772 M€) | - | - |
| Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires | 32 % à 37 % | 35 % à 38 % | |
| Résultat net part du groupe en millions d'euros | Positif | | |
| Investissements groupe (excl. invest. financier) | c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants | | |
| Investissements ADP SA (excl. invest. financier, incl. régulé et non régulé) | c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants | | |
| Ratio Dette financière nette / EBITDA incl. croissance ciblée à l'international | - | - | 3,5x - 4,5x |
| Dividendes en % du RNPG au titre de l'année N, versé en N+1 | Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action | | |

¹ Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris partielle) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

² CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

2.4 Présentation des résultats semestriels

Comptes consolidés du 1^{er} semestre 2023

| <i>(en millions d'euros)</i> | S1 2023 | S1 2022 | Var. 2023/2022 | |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 2 545 | 2 006 | + 539 M€ | + 26,9 % |
| EBITDA | 863 | 702 | + 161 M€ | + 22,9 % |
| <i>EBITDA / Chiffre d'affaires</i> | 33,9 % | 35,0 % | - 1,1 pt | - |
| Résultat opérationnel courant | 449 | 340 | + 109 M€ | + 31,6 % |
| <i>Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires</i> | 17,6 % | 17,0 % | + 0,6 pt | - |
| Résultat opérationnel | 444 | 348 | + 96 M€ | + 27,5 % |
| Résultat financier | (139) | (121) | - 18 M€ | + 14,8 % |
| Résultat net part du Groupe | 211 | 160 | + 51 M€ | + 31,8 % |

Chiffre d'affaires

| (en millions d'euros) | S1 2023 | S1 2022 | Var. 2023/2022 | |
|------------------------------------------------|--------------|--------------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 2 545 | 2 006 | + 539 M€ | + 26,9 % |
| Activités aéronautiques | 919 | 741 | + 178 M€ | + 23,9 % |
| Commerces et services | 818 | 625 | + 193 M€ | + 30,8 % |
| <i>dont Extime Duty Free Paris</i> | 344 | 254 | + 90 M€ | + 35,3 % |
| <i>dont Relay@ADP</i> | 52 | 39 | + 13 M€ | + 33,3 % |
| Immobilier | 167 | 156 | + 11 M€ | + 7,6 % |
| International et développements aéroportuaires | 709 | 538 | + 171 M€ | + 31,8 % |
| <i>dont TAV Airports</i> | 558 | 410 | + 148 M€ | + 36,3 % |
| <i>dont AIG</i> | 126 | 104 | + 22 M€ | + 21,5 % |
| Autres activités | 90 | 83 | + 8 M€ | + 9,1 % |
| Eliminations inter-segments | (158) | (137) | - 21 M€ | + 15,1 % |

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 2 545 millions d'euros au 1^{er} semestre 2023, en hausse de + 26,9 % (+ 539 millions d'euros) par rapport au 1^{er} semestre 2022, du fait principalement de l'effet de la reprise du trafic sur :

- ◆ Le chiffre d'affaires des Activités aéronautiques à Paris, en hausse de + 23,9 % (+ 178 millions d'euros), à 919 millions d'euros ;
- ◆ Le chiffre d'affaires des Commerces & services à Paris, en hausse de + 30,8 % (+ 193 millions d'euros), à 818 millions d'euros ;
- ◆ Le chiffre d'affaires du segment International & développements aéroportuaires, notamment chez TAV Airports, en hausse de + 31,8 % (+ 171 millions d'euros), à 709 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à 158 millions d'euros (+ 15,1 %) au 1^{er} semestre 2023, contre 137 millions d'euros à la même période en 2022.

EBITDA

| (en millions d'euros) | S1 2023 | S1 2022 | Var. 2023/2022 | |
|-------------------------------|--------------|--------------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 2 545 | 2 006 | + 539 M€ | + 26,9 % |
| Charges courantes | (1 729) | (1 367) | - 362 M€ | + 26,4 % |
| Achats consommés | (402) | (309) | - 93 M€ | + 30,0 % |
| Services externes | (597) | (473) | - 124 M€ | + 26,4 % |
| Charges de personnel | (496) | (384) | - 112 M€ | + 29,1 % |
| Impôts et taxes | (176) | (151) | - 25 M€ | + 16,7 % |
| Autres charges d'exploitation | (57) | (50) | - 7 M€ | + 14,4 % |
| Autres charges et produits | 47 | 64 | - 17 M€ | - 26,9 % |
| EBITDA | 863 | 702 | + 161 M€ | + 22,9 % |
| EBITDA / Chiffre d'affaires | 33,9 % | 35,0 % | - 1,1 pt | - |

Le montant des **charges courantes** du groupe s'établit à 1 729 millions d'euros au 1^{er} semestre 2023, en hausse de + 26,4 % (+ 362 millions d'euros). Les charges courantes du groupe se répartissent ainsi :

- ◆ Les **achats consommés** s'établissent à 402 millions d'euros, en hausse de + 30,0 % (+ 93 millions d'euros), du fait notamment de :
 - La hausse de + 49 millions d'euros (+ 45,1 %) pour TAV Airports, dont 46 millions d'euros (+ 63,2 %) pour Almaty ;
 - La hausse de + 33 millions d'euros (+ 28,4 %) pour Extime Duty Free Paris et Relay@ADP, liée à la hausse des achats des marchandises vendues, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires de ces filiales.
- ◆ Les **charges liées aux services externes** s'établissent à 597 millions d'euros, en hausse de + 26,4 % (+ 124 millions d'euros), en raison de :
 - La hausse des charges de sous-traitance pour + 57 millions d'euros (+ 24,5 %), notamment de la sous-traitance sûreté et PHMR (accueil et assistance des personnes handicapées ou à mobilité réduite) en lien avec la hausse du trafic à Paris, et du fait de la réouverture d'infrastructures à Paris par rapport au 1^{er} semestre 2022 ;
 - La hausse des autres charges et services externes pour + 49 millions d'euros (+ 30,3 %), en partie du fait de la hausse du loyer de concession à Amman pour + 13 millions d'euros (+ 22,5 %) en lien avec la hausse du chiffre d'affaires d'AIG (+ 21,5 %).
- ◆ Les **charges de personnel** s'établissent à 496 millions d'euros. Leur hausse, de + 29,1 % (+ 112 millions d'euros), reflète l'impact des recrutements effectués en 2022 et au 1^{er} semestre 2023, ainsi que :
 - L'effet de base défavorable lié à la reprise d'une provision de 20 millions d'euros sur engagements sociaux, comptabilisée au 1^{er} semestre 2022 (liée à la dénonciation du régime de retraite à prestations définies, dit "article 39") ;
 - L'effet lié aux mesures de hausse des salaires mises en place en juillet 2022 et janvier 2023 sur les charges de personnel d'Aéroports de Paris pour + 14 millions d'euros ;
 - La hausse des charges de personnel de TAV Airports pour un impact de + 47 millions d'euros (+ 48,6 %), liée à des hausses des salaires en Turquie sous l'effet de l'inflation, et dans une moindre mesure de la hausse des effectifs.
- ◆ Le montant des **impôts et taxes** s'établit à 176 millions d'euros, en hausse de + 16,7 % (+ 25 millions d'euros), en raison de :
 - La hausse des taxes foncières à Paris pour + 18 millions d'euros (+ 25,8 %), principalement du fait de l'effet de base défavorable des dégrèvements de taxe foncière en 2022, liés aux infrastructures fermées à Paris en 2020 ;
 - La hausse des taxes sur prestations de sûreté pour + 5 millions d'euros (+ 16,5 %), en lien avec la hausse du trafic.
- ◆ Les **autres charges d'exploitation** s'élèvent à 57 millions d'euros, en hausse de + 14,4 % (+ 7 millions d'euros).

Les **autres charges et produits** représentent un produit net de 47 millions d'euros, en baisse de - 26,9 % (- 17 millions d'euros), du fait :

- De l'effet de base défavorable d'une reprise sur provision à l'international comptabilisée au 1^{er} semestre 2022 ;
- De pertes constatées sur créances irrécouvrables à Paris ;
- D'un produit de 17 millions d'euros lié à la vente de capacités électriques excédentaires d'Aéroports de Paris.

Au 1^{er} semestre 2023, l'**EBITDA consolidé** du groupe s'élève à 863 millions d'euros, en hausse de + 22,9 % (+ 161 millions d'euros). La marge s'établit à 33,9 % du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2023, en baisse de - 1,1 point du fait de l'évolution tendancielle des charges courantes, et d'une normalisation de la performance d'Almaty qui était particulièrement élevée en 2022 (voir page 18, performance du segment International).

Résultat net part du Groupe

| (en millions d'euros) | S1 2023 | S1 2022 | Var. 2023/2022 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------------|-----------------|
| EBITDA | 863 | 702 | + 161 M€ | + 22,9 % |
| Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels | (396) | (356) | - 40 M€ | + 11,4 % |
| Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence | (18) | (6) | - 12 M€ | + 222,8 % |
| Résultat opérationnel courant | 449 | 340 | + 109 M€ | + 31,6 % |
| Autres charges et produits opérationnels | (5) | 8 | - 13 M€ | - |
| Résultat opérationnel | 444 | 348 | + 96 M€ | + 27,5 % |
| Résultat financier | (139) | (121) | - 18 M€ | + 14,8 % |
| Résultat avant impôt | 305 | 227 | + 78 M€ | + 34,3 % |
| Impôts sur les résultats | (110) | (59) | - 51 M€ | + 85,8 % |
| Résultat net des activités poursuivies | 195 | 168 | + 27 M€ | + 16,1 % |
| Résultat net des activités non poursuivies | - | (1) | - | - 73,2 % |
| Résultat net | 194 | 167 | + 27 M€ | + 16,4 % |
| Résultat net part des intérêts minoritaires | 17 | (7) | + 24 M€ | - |
| Résultat net part du Groupe | 211 | 160 | + 51 M€ | + 31,8 % |

Les **dotations aux amortissements et dépréciations** s'établissent à 396 millions d'euros, en hausse de + 11,4 % (+ 40 millions d'euros), du fait notamment :

- ◆ De la hausse des dotations aux amortissements et dépréciations de TAV Airports pour + 28 millions d'euros (+ 57,5 %). Cette évolution découle notamment de la hausse du montant des amortissements des droits d'opérer de plusieurs aéroports de TAV Airports, ceux-ci étant calculés en fonction du niveau de trafic¹ ;
- ◆ De l'effet de base défavorable d'une reprise sur dépréciation à l'international pour 10 millions d'euros, comptabilisée au 1^{er} semestre 2022.

Le **résultat des entreprises mises en équivalence** s'établit à - 18 millions d'euros, en baisse de - 12 millions d'euros, du fait notamment :

- ◆ Du résultat des entreprises mises en équivalence de TAV Airports, en hausse de 1 million d'euros, malgré l'impact de l'impôt sur les tremblements de terre en Turquie, s'élevant à - 6,5 millions d'euros ;
- ◆ De l'effet de base défavorable du résultat de cession net de 6 millions d'euros, comptabilisé en 2022 au titre de la cession des actions détenues par ADP International dans le capital d'ATOL, société exploitant l'aéroport de Maurice ;
- ◆ Du résultat attribuable à GMR Airports, en baisse de - 14 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** s'établit ainsi à 449 millions d'euros, en hausse de + 31,6 % (+ 109 millions d'euros), tiré par la hausse de l'EBITDA pour + 161 millions d'euros (+ 22,9 %), partiellement compensée par les éléments décrits ci-dessus.

Le **résultat opérationnel** s'élève à 444 millions d'euros, en hausse de + 27,5 % (+ 96 millions d'euros), du fait de la hausse du résultat opérationnel courant.

Le **résultat financier** s'établit à - 139 millions d'euros, en baisse de - 18 millions d'euros (+ 14,8 %), du fait notamment de la hausse du coût de l'endettement brut de TAV Airports, pour - 17 millions d'euros ;

La **charge d'impôt sur les résultats** s'élève à 110 millions d'euros, contre une charge d'impôt de 59 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022, du fait de l'amélioration du résultat avant impôts.

Le **résultat net** s'élève à 194 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2023, en hausse de + 16,4 % (+ 27 millions d'euros) par rapport à la même période en 2022.

Le **résultat net part des minoritaires** est en hausse de + 24 millions d'euros, à 17 millions d'euros.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le **résultat net part du Groupe** s'établit à 211 millions d'euros, en hausse de + 31,8 % (+ 51 millions d'euros) par rapport à la même période en 2022.

¹ Voir note 6.1.1 "Droit d'opérer les aéroports en concession" aux comptes consolidés du Groupe ADP, figurant en page 381 du [Document d'Enregistrement Universel 2022](#).

Analyse par segment

Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

| (en millions d'euros) | S1 2023 | S1 2022 | Var. 2023/2022 | |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 919 | 741 | + 178 M€ | + 23,9 % |
| Redevances aéronautiques | 543 | 434 | + 109 M€ | + 25,1 % |
| Redevances passagers | 341 | 259 | + 82 M€ | + 31,5 % |
| Redevances atterrissage | 121 | 103 | + 18 M€ | + 17,5 % |
| Redevances stationnement | 81 | 72 | + 9 M€ | + 12,9 % |
| Redevances spécialisées | 119 | 92 | + 27 M€ | + 28,6 % |
| Revenus liés à la sûreté et la sécurité aéroportuaire | 238 | 198 | + 40 M€ | + 20,1 % |
| Autres produits | 19 | 16 | + 3 M€ | + 13,8 % |
| EBITDA | 224 | 186 | + 38 M€ | + 20,6 % |
| Résultat opérationnel courant | 37 | 7 | + 30 M€ | - |
| EBITDA / Chiffre d'affaires | 24,4 % | 25,0 % | - 0,6 pt | - |
| Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires | 4,0 % | 0,9 % | + 3,1 pts | - |

Au 1^{er} semestre 2023, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de + 23,9 % (+ 178 millions d'euros), à 919 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de + 25,1 % (+ 109 millions d'euros), à 543 millions d'euros du fait de :

- ◆ La hausse de + 82 millions d'euros (+ 31,5 %) du produit de la redevance par passager, liée à l'augmentation du trafic passagers (+ 25,7 %), ainsi qu'à la hausse de la part du trafic international (voir trafic par faisceaux en page 9);
- ◆ La hausse de + 18 millions d'euros (+ 17,5 %) du produit de la redevance atterrissage, liée à l'augmentation des mouvements d'avions (+ 14,3 %) ;
- ◆ La hausse de + 9 millions d'euros (+ 12,9 %) du produit de la redevance de stationnement.

Le produit des **redevances spécialisées** est en hausse de + 28,6 % (+ 27 millions d'euros), à 119 millions d'euros, liée à la hausse du trafic passagers.

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** sont en hausse de + 20,1 % (+ 40 millions d'euros), à 238 millions d'euros. Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant déterminés par les coûts, partiellement fixes, de ces activités, le chiffre d'affaires croît dans une moindre proportion que le trafic de passagers.

Les **autres produits**, constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers, sont en hausse de + 13,8 % (+ 3 millions d'euros), à 19 millions d'euros.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de + 20,6 % (+ 38 millions d'euros) à 224 millions d'euros tiré par la hausse du chiffre d'affaires.

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en hausse de + 30 millions d'euros, à 37 millions d'euros au 1^{er} semestre 2023, du fait de la hausse de l'EBITDA.

Commerces et services – Plateformes parisiennes

| (en millions d'euros) | S1 2023 | S1 2022 | Var. 2023/2022 | |
|-----------------------------------------------------------|------------|------------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 818 | 625 | + 193 M€ | + 30,8 % |
| Activités commerciales | 515 | 367 | + 148 M€ | + 40,2 % |
| <i>Extime Duty Free Paris</i> | 344 | 254 | + 90 M€ | + 35,3 % |
| <i>Relay@ADP</i> | 52 | 39 | + 13 M€ | + 33,3 % |
| <i>Autres Boutiques et Bars & restaurants</i> | 78 | 44 | + 34 M€ | + 76,1 % |
| <i>Publicité</i> | 20 | 13 | + 7 M€ | + 56,7 % |
| <i>Autres produits commerciaux</i> | 21 | 17 | + 4 M€ | + 25,4 % |
| Parcs et accès | 83 | 67 | + 16 M€ | + 24,9 % |
| Prestations industrielles | 105 | 91 | + 14 M€ | + 15,4 % |
| Recettes locatives | 79 | 69 | + 10 M€ | + 14,7 % |
| Autres produits | 37 | 32 | + 5 M€ | + 13,2 % |
| EBITDA | 345 | 250 | + 95 M€ | + 38,0 % |
| Résultat opérationnel courant | 276 | 183 | + 93 M€ | + 50,8 % |
| <i>EBITDA / Chiffre d'affaires</i> | 42,2 % | 40,0 % | + 2,2 pts | - |
| <i>Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires</i> | 33,8 % | 29,3 % | + 4,5 pts | - |

Au 1^{er} semestre 2023, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de + 30,8 % (+ 193 millions d'euros), à 818 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité.

Au 1^{er} semestre 2023, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de + 40,2 % (+ 148 millions d'euros), à 515 millions d'euros, du fait :

- ◆ Du chiffre d'affaires d'Extime Duty Free Paris, en hausse de + 35,3 % (+ 90 millions d'euros), à 344 millions d'euros et Relay@ADP, en hausse de + 33,3 % (+ 13 millions d'euros), à 52 millions d'euros du fait de la hausse de la fréquentation et du nombre de points de ventes ouverts par rapport à la même période en 2022 ;
- ◆ Du chiffre d'affaires des Autres Boutiques et Bars & restaurants en hausse de + 76,1 % (+ 34 millions d'euros), à 78 millions d'euros du fait de la hausse du nombre de points de ventes ouverts par rapport au 1^{er} semestre 2022.
- ◆ Du chiffre d'affaires de la publicité, en hausse de + 56,7 % (+ 7 millions d'euros), à 20 millions d'euros du fait de la hausse de la fréquentation.

Le chiffre d'affaires des **parkings** est en hausse de + 24,9 % (+ 16 millions d'euros), à 83 millions d'euros, en lien avec la hausse du trafic passagers.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de + 15,4 % (+ 14 millions d'euros), à 105 millions d'euros.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aéroports) est en hausse de + 14,7 % (+ 10 millions d'euros), à 79 millions d'euros.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en hausse de + 13,2 % (+ 5 millions d'euros), à 37 millions d'euros.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de + 38,0 % (+ 95 millions d'euros), à 345 millions d'euros, du fait principalement de la hausse du chiffre d'affaires des activités commerciales, notamment de Extime Duty Free Paris.

Le **résultat opérationnel courant** est en hausse de + 50,8 %, (+ 93 millions d'euros) à 276 millions d'euros, du fait de la hausse de l'EBITDA.

Immobilier – Plateformes parisiennes

| (en millions d'euros) | S1 2023 | S1 2022 | Var. 2023/2022 | |
|----------------------------------------------------|------------|------------|----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 167 | 156 | + 11 M€ | + 7,6 % |
| Chiffre d'affaires externe | 146 | 132 | + 14 M€ | + 10,6 % |
| Terrains | 65 | 60 | + 5 M€ | + 7,5 % |
| Bâtiments | 49 | 42 | + 7 M€ | + 17,4 % |
| Autres | 32 | 30 | + 2 M€ | + 7,3 % |
| Chiffre d'affaires interne | 22 | 24 | - 2 M€ | - 9,2 % |
| EBITDA | 109 | 91 | + 18 M€ | + 19,9 % |
| Résultat opérationnel courant | 81 | 57 | + 24 M€ | + 40,8 % |
| EBITDA / Chiffre d'affaires | 65,1 % | 58,4 % | + 6,7 pts | - |
| Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires | 48,3 % | 36,9 % | + 11,4 pts | - |

Au 1^{er} semestre 2023, le **chiffre d'affaires du segment Immobilier**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de + 7,6 % (+ 11 millions d'euros), à 167 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**, réalisé avec des tiers, est en hausse de + 10,6 % (+ 14 millions d'euros), à 146 millions d'euros, notamment du fait de loyers additionnels liés aux actifs repris en pleine propriété en 2022 et de l'effet des clauses d'indexations sur les loyers.

Le **chiffre d'affaires interne** est en baisse de - 9,2 % (- 2 millions d'euros), à 22 millions d'euros, notamment du fait de la moindre utilisation en interne de bureaux, par la mise en place d'une nouvelle organisation en *flex office*. Les surfaces ainsi libérées sont à terme destinées à être louées à des tiers.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de + 19,9 % (+ 18 millions d'euros), à 109 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** est en hausse de + 40,8 % (+ 24 millions d'euros), à 81 millions d'euros.

International et développements aéroportuaires

| (en millions d'euros) | S1 2023 | S1 2022 | 2023/2022 | |
|----------------------------------------------------|------------|------------|----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 709 | 538 | + 171 M€ | + 31,8 % |
| ADP International | 134 | 121 | + 13 M€ | + 10,7 % |
| dont AIG | 126 | 104 | + 22 M€ | + 21,5 % |
| dont ADP Ingénierie | 5 | 12 | - 7 M€ | - 55,8 % |
| TAV Airports | 558 | 410 | + 148 M€ | + 36,3 % |
| Société de Distribution Aéroportuaire Croatie | 8 | 6 | + 2 M€ | + 23,3 % |
| EBITDA | 167 | 163 | + 4 M€ | + 2,4 % |
| Quote-part de résultat des MEE | (22) | (6) | - 16 M€ | + 258,5 % |
| Résultat opérationnel courant | 45 | 90 | - 45 M€ | - 50,7 % |
| EBITDA / Chiffre d'affaires | 23,6 % | 30,3 % | - 6,7 pts | - |
| Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires | 6,3 % | 16,8 % | - 10,5 pts | - |

Au 1^{er} semestre 2023, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** est en hausse de + 31,8 % (+ 171 millions d'euros), à 709 millions d'euros, du fait principalement de la croissance du chiffre d'affaires de TAV Airports et d'AIG.

Le chiffre d'affaires d'**AIG** est en hausse de + 21,5 % (+ 22 millions d'euros), à 126 millions d'euros, du fait notamment de la hausse de + 34,8 % du produit des redevances aéronautiques, en lien avec la hausse de + 33,9 % du trafic enregistrée à Amman.

Le chiffre d'affaires d'**ADP Ingénierie** est en baisse de - 55,8 % (- 7 millions d'euros), à 5 millions d'euros en lien avec le projet de restructuration de l'activité en cours.

Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de + 36,3 % (+ 148 millions d'euros), à 558 millions d'euros, du fait notamment :

- ◆ De l'effet de la hausse du trafic sur le chiffre d'affaires des actifs gérés par TAV Airports, notamment à Almaty pour + 53 millions d'euros, en Géorgie pour + 10 millions d'euros et à Izmir pour + 8 millions d'euros ;
- ◆ Des hausses du chiffre d'affaires des sociétés de services de TAV Airports, notamment Havas (société spécialisée dans l'assistance en escale) pour + 32 millions d'euros, en raison de la hausse du nombre de vols servis, TAV OS (société spécialisée dans les salons) pour + 20 millions d'euros, et BTA (société spécialisée dans les bars et restaurants) pour + 12 millions d'euros, en raison de la hausse de la fréquentation.

L'**EBITDA du segment** est en hausse de + 2,4 % (+ 4 millions d'euros), à 167 millions d'euros :

- ◆ **TAV Airports** enregistre un EBITDA de 145 millions d'euros, en hausse + 18 millions d'euros (+ 13,9 %), malgré la baisse de l'EBITDA de l'aéroport d'Almaty (- 1 million d'euros) dont la performance se normalise par comparaison à celle, particulièrement élevée, enregistrée en 2022 ;
- ◆ **AIG** enregistre un EBITDA de 34 millions d'euros, en hausse de + 4 millions d'euros (+ 11,5 %), en lien avec la hausse du chiffre d'affaires et malgré la hausse des charges courantes de 16 millions d'euros, principalement liée à la hausse du loyer de concession pour 13 millions d'euros concomitante à la reprise de l'activité ;
- ◆ Ces contributions sont partiellement compensées par l'effet de base défavorable d'une reprise sur provision à l'international comptabilisée au 1^{er} semestre 2022.

Le **résultat opérationnel courant** du segment s'élève à 45 millions d'euros, en baisse de - 50,7 % (- 45 millions d'euros), du fait de :

- ◆ La hausse des dotations aux amortissements et dépréciations de TAV Airports pour + 28 millions d'euros (+ 57,5 %). Cette évolution découle notamment de la hausse du montant des amortissements des droits d'opérer de plusieurs aéroports de TAV Airports, ceux-ci étant calculés en fonction du niveau de trafic¹ ;
- ◆ La baisse du résultat des sociétés mises en équivalence, pour - 16 millions d'euros, à - 22 millions d'euros, du fait notamment de la baisse de la contribution de GMR Airports, pour - 14 millions d'euros et de l'effet de base défavorable du résultat de cession net de 6 millions d'euros, comptabilisé en 2022 au titre de la cession des actions détenues par ADP International dans le capital d'ATOL, société exploitant l'aéroport de Maurice ;

¹ Voir note 6.1.1 "Droit d'opérer les aéroports en concession" aux comptes consolidés du Groupe ADP, figurant en page 381 du [Document d'Enregistrement Universel 2022](#).

Hyperinflation en Turquie : Dans le contexte de très forte inflation en Turquie, les entités du groupe dont la monnaie fonctionnelle est la Livre turque sont obligées d'appliquer les dispositions de la norme IAS 29 "Information financière dans les économies hyperinflationnistes" à partir de février 2022, imposant le retraitement des états financiers pour tenir compte des variations du pouvoir d'achat général de cette monnaie. L'effet, limité, sur les états financiers du groupe est décrit en note 7 des annexes aux comptes consolidés.

Autres activités

| (en millions d'euros) | S1 2023 | S1 2022 | 2023/2022 | |
|-------------------------------------------------|-----------|-----------|---------------|------------------|
| Produits | 90 | 83 | + 7 M€ | + 9,1 % |
| <i>Hub One</i> | 81 | 78 | + 3 M€ | + 3,8 % |
| EBITDA | 17 | 13 | + 4 M€ | + 35,6 % |
| Résultat opérationnel courant | 10 | 4 | + 6 M€ | + 168,0 % |
| <i>EBITDA / Produits</i> | 19,0 % | 15,3 % | + 3,7 pts | - |
| <i>Résultat opérationnel courant / Produits</i> | 10,7 % | 4,4 % | + 6,3 pts | - |

Au 1^{er} semestre 2023, le **produit du segment Autres activités** est en hausse + 9,1 % (+ 7 millions d'euros) à 90 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'Hub one, est en hausse de + 3,8 % (+ 3 millions d'euros), à 81 millions d'euros.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de + 35,6 % (+ 4 millions d'euros) à 17 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en hausse de + 168,0 % (+ 6 millions d'euros) par rapport à la même période en 2022, à 10 millions d'euros.

2.5 Bilan consolidé au 30 juin 2023

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 30/06/2022 |
|----------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 2 915 | 3 004 |
| Immobilisations corporelles | 8 342 | 8 253 |
| Immeubles de placement | 616 | 621 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 1 774 | 1 879 |
| Autres actifs financiers non courants | 1 215 | 668 |
| Actifs d'impôt différé | 34 | 42 |
| Actifs non courants | 14 896 | 14 467 |
| Stocks | 127 | 133 |
| Actifs sur contrats | - | 4 |
| Clients et comptes rattachés | 1 113 | 938 |
| Autres créances et charges constatées d'avance | 382 | 307 |
| Autres actifs financiers courants | 207 | 237 |
| Actifs d'impôt exigible | 31 | 121 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 251 | 2 631 |
| Actifs courants | 4 111 | 4 371 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 43 | 7 |
| Total des actifs | 19 050 | 18 845 |

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 30/06/2022 |
|------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Capital | 297 | 297 |
| Primes liées au capital | 543 | 543 |
| Actions propres | (38) | (40) |
| Résultats non distribués | 3 385 | 3 408 |
| Autres éléments de capitaux propres | (205) | (183) |
| Capitaux propres - part du Groupe | 3 982 | 4 025 |
| Intérêts minoritaires | 789 | 830 |
| Total des capitaux propres | 4 771 | 4 855 |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 8 365 | 8 763 |
| Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an | 401 | 386 |
| Autres provisions non courantes | 57 | 56 |
| Passifs d'impôt différé | 431 | 433 |
| Autres passifs non courants | 782 | 960 |
| Passifs non courants | 10 036 | 10 598 |
| Passifs sur contrats | 2 | 2 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 822 | 909 |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 1 350 | 1 171 |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 2 016 | 1 233 |
| Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an | 29 | 56 |
| Autres provisions courantes | 12 | 6 |
| Passifs d'impôt exigible | 12 | 15 |
| Passifs courants | 4 243 | 3 392 |
| Total des capitaux propres et passifs | 19 050 | 18 845 |

2.6 Tableaux des flux de trésorerie consolidés du 1^{er} semestre 2023

| (en millions d'euros) | S1 2023 | S1 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat opérationnel | 444 | 348 |
| Charges (produits) sans effet sur la trésorerie | 393 | 244 |
| Charges financières nettes hors coût de l'endettement | (21) | 17 |
| Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt | 816 | 609 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (106) | 22 |
| Impôts sur le résultat payés | (28) | (11) |
| Flux relatifs aux activités non poursuivies | (1) | 1 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | 681 | 621 |
| Investissement corporels, incorporels et de placement | (353) | (270) |
| Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations | (38) | (104) |
| Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise) | (81) | (397) |
| Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations | 10 | 11 |
| Variation des autres actifs financiers | (472) | (18) |
| Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles | 2 | 4 |
| Produits provenant des cessions de participations non consolidées | 92 | - |
| Dividendes reçus | 61 | 10 |
| Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement | (779) | (764) |
| Encaissements provenant des emprunts à long terme | 306 | 340 |
| Remboursement des emprunts à long terme | (134) | (564) |
| Remboursements des dettes de location et charges financières associées | (10) | (10) |
| Subventions reçues au cours de la période | 2 | 10 |
| Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres | - | (2) |
| Acquisitions/cessions nettes d'actions propres | (1) | - |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | (309) | - |
| Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales | (8) | (7) |
| Variation des autres passifs financiers | 1 | 12 |
| Intérêts payés | (162) | (174) |
| Intérêts reçus | 38 | (2) |
| Flux relatifs aux activités non poursuivies | - | - |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | (277) | (397) |
| Incidences des variations de cours des devises | (6) | 8 |
| Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | (381) | (532) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 2 630 | 2 378 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 2 249 | 1 846 |
| <i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | <i>2 251</i> | <i>1 847</i> |
| <i>Dont Concours bancaires courants</i> | <i>(2)</i> | <i>(1)</i> |

2.7 Trésorerie et endettement au 30 juin 2023

Trésorerie et investissements

Au 30 juin 2023, le Groupe ADP dispose d'une **trésorerie** s'élevant à 2,3 milliards d'euros. Au cours du 1^{er} semestre 2023, la trésorerie est en baisse de - 380 millions d'euros (- 14,4 %), les flux de trésorerie opérationnels qui s'établissent à 681 millions d'euros étant plus que compensés par :

- ◆ La souscription au 1^{er} trimestre par le Groupe ADP à 330 817 obligations en devises étrangères convertibles (FCCBs - *Foreign Currency Convertible Bonds*¹) émises par GIL pour un montant total d'environ 331 millions d'euros ;
- ◆ Le versement le 27 avril 2023 par le Groupe ADP de la somme de 119 millions d'euros à l'autorité aéroportuaire turque DHMI, représentant le paiement initial (*upfront payment*) de 25 % du loyer de la concession d'Ankara ;
- ◆ La mise en paiement, le 7 juin 2023, du dividende aux actionnaires d'Aéroports de Paris, pour un montant de 3,13 € par action, soit 309 millions d'euros.

Au regard de cette trésorerie disponible et de ses prévisions sur l'année 2023, le groupe dispose de liquidités qu'il estime satisfaisantes dans le contexte macroéconomique actuel et pour faire face à ses besoins courants ainsi qu'à ses engagements financiers.

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent à 353 millions d'euros au 1^{er} semestre 2023, contre 270 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

Endettement

L'**endettement financier net** du Groupe ADP s'établit à 8 089 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 7 440 millions d'euros au 31 décembre 2022. Au 30 juin 2023, le ratio d'endettement s'établit à 4.3x l'EBITDA sur 12 mois glissants, contre 4,4x l'EBITDA à fin 2022.

¹ voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#)

2.8 Principaux risques et incertitudes pour le 2^{ème} semestre 2023

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe s'estime confronté sont décrits dans le chapitre 2 "Facteurs de risques et contrôle interne" du Document d'Enregistrement Universel 2022, déposé le 14 avril 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D. 23-0284.

Le tableau ci-après présente les risques et leur évolution à la date de diffusion du présent rapport financier semestriel par rapport à la description des facteurs de risques figurant dans le chapitre 2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Les informations à caractère prévisionnel contenues dans le présent rapport sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées et restent notamment subordonnées aux facteurs de risques et incertitudes.

Les facteurs de risques figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 sont présentés par catégories sans hiérarchisation entre elles. Les risques sont classés, au sein d'une même catégorie, par ordre d'importance décroissant, et sont numérotés afin de faciliter le lien entre le tableau suivant et les descriptions détaillées.

Ils sont repris en synthèse dans le tableau suivant qui reprend une hiérarchisation selon leur « criticité nette ». Le Groupe ADP a identifié, dans le tableau ci-après, certains risques extra-financiers figurant au sein de la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) 2022 d'Aéroports de Paris (voir section 4.8.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022), qu'il juge significatifs pour la présente description des risques importants et propres aux activités du Groupe ADP.

Les facteurs de risques du Groupe ADP sont regroupés en cinq catégories de risques (risques pour le modèle économique, risques de menaces externes, risques liés au maintien et à la robustesse des capacités aéroportuaires, risque lié aux projets de développement des plates-formes du groupe, risques liés à la conformité). Chacune de ces cinq catégories inclut un ou plusieurs facteurs de risques, avec un total de 15 facteurs de risques.

| Catégories | Description | Criticité nette | Risque extra-financier |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|
| Risques liés pour le modèle économique | 1 – A : Risques liés à la trajectoire économique Dans un contexte macroéconomique évoluant, les incertitudes pesant sur la croissance du trafic aérien et à son rétablissement au niveau de celui de 2019 pèsent sur les activités du Groupe ADP. | +++ | ✓ |
| | 1 – B : Risques liés à la régulation Les incertitudes sur le cadre juridique de la régulation et la pratique décisionnelle de l'ART sont susceptibles d'affecter le modèle économique du Groupe ADP. | +++ | |
| | 1 – C : Risques liés à la qualité de service Au regard des conséquences de la crise sanitaire et du trafic constaté en 2022, le Groupe ADP fait face à un réel enjeu de préservation et d'adaptation de ses efforts de qualité de service. | +++ | |
| | 1 – D : Risques de liquidité Le contexte économique et sanitaire en cours fait peser un risque sur le niveau de trésorerie du Groupe ADP, qui doit demeurer suffisamment satisfaisant pour faire face à ses engagements. | ++ | |
| Risques de menaces externes | 2 – A : Risques de cybersécurité Dans un contexte mondial d'augmentation des cyberattaques, le Groupe ADP peut être exposé à des actes de malveillance sur ses systèmes d'information. | +++ | |
| | 2 – B : Risques géopolitiques Des événements de nature géopolitique pouvant entraîner une évolution de la conjoncture économique mondiale, sont susceptibles d'affecter les activités du Groupe ADP. | +++ | |
| | 2 – C : Risques de sûreté et sécurité Dans un contexte géopolitique mondial marqué par une menace terroriste, en perpétuelle évolution, ou d'attaques par un pays tiers, le Groupe ADP peut être exposé à des actes de malveillance sur les personnes, ses installations ou sur les actifs qu'il exploite. | +++ | |
| Risques liés au maintien et à la robustesse des capacités aéroportuaires | 3 – A : Risques liés à la gestion des réseaux Le Groupe ADP fait face à des enjeux de robustesse de ses réseaux clés (électricité, énergie, eau, informatique et télécommunication). | +++ <i>Hausse</i> | |
| | 3 – B : Risques liés à la gestion du patrimoine Le Groupe ADP fait face à des enjeux de maintenance de son patrimoine. | + | |
| | 3 – C : Risques liés à la gestion des grands projets Le Groupe ADP est exposé au risque de non-maîtrise des grands projets. | + | |
| Risque lié aux projets de développement des plateformes du groupe | 4 – A : Risques liés aux effets du changement climatique Une prise en compte insuffisante des enjeux environnementaux ainsi que des impacts liés au changement climatiques, pourraient affecter négativement l'activité et les perspectives de croissance du Groupe ADP, voire conduire à une décroissance du trafic aérien. | +++ | ✓ |
| Risques liés à la conformité | 5 – A : Risques de corruption et liés à l'intégrité des affaires Des pratiques contraires à l'éthique et la conformité dans la conduite des affaires par des collaborateurs ou des partenaires pourraient porter atteinte à la réputation et donc à la valeur actionnariale du Groupe ADP. | ++ | ✓ |
| | 5 – B : Risques liés à la gestion des données Les évolutions législatives et réglementaires peuvent porter atteinte à la gestion des données du Groupe ADP et générer des coûts de mise en conformité importants. | + | |
| | 5 – C : Risques liés à la sécurité aéronautique Le Groupe ADP est soumis à des normes de sécurité de l'aviation civile particulièrement contraignantes et dont le non-respect pourrait avoir des conséquences néfastes sur son activité d'exploitant d'aéroports. | + | |
| | 5 – D : Risques liés aux évolutions réglementaires Des nouvelles exigences réglementaires (devoir de vigilance, directive CSRD...) à intégrer dans des délais contraints. | + | <i>Nouveau</i> |

Légende :

| | | | |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Criticité nette | +++ Criticité forte | ++ Criticité moyenne | + Criticité faible |
| Evolution par rapport à 2022 | + Baisse de la criticité | + Niveau inchangé | + Hausse de la criticité |

À l'instar d'autres sociétés cotées, le Groupe ADP est confronté à des risques de change et de taux d'intérêt. Néanmoins, au regard notamment de sa situation financière et de sa notation (A, perspective négative depuis le 25 mars 2020, note long terme attribuée par l'agence Standard & Poor's), le Groupe ADP considère que les risques de taux d'intérêt ne sont pas matériels. Ils sont décrits dans les annexes aux comptes consolidés du groupe.

Pour les risques de change, le groupe est soumis aux variations de la Roupie Indienne (INR) et de la livre turque (TRY). Néanmoins, le groupe considère que les risques de change sont peu matériels. Voir la note 9 des annexes aux comptes consolidés 2022 pour plus d'informations relatives à la gestion des risques financiers, et en particulier la note 9.5 pour plus d'informations sur l'usage d'instruments financiers et l'application de la comptabilité de couverture.

Evolution du facteur de risque 3-A : Risques liés à la gestion des réseaux

Le Groupe ADP fait face à des enjeux de robustesse de ses réseaux clés (électricité, énergie, eau, informatique et télécommunication)

Information détaillée du facteur de risque

En tant qu'infrastructure stratégique désignée "opérateur d'importance vitale" et établissement recevant du public, les exigences de continuité d'activité du Groupe ADP sont fortes. Or, l'environnement dans lequel il évolue l'expose, ainsi que ses partenaires, à de nombreux risques d'origines techniques ou malveillantes. Ainsi, récemment, le Groupe a été confronté à différents événements (risques de pénurie de kérosène, de délestages électriques, de pannes informatiques...)

Dispositif de maîtrise de risque

Ces éléments, dont les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 renforcent les enjeux, conduisent le Groupe à mener une analyse spécifique sur les vulnérabilités externes Groupe.

2.9 Événements survenus depuis le 30 juin 2023

Cession par TAV Airports d'une partie de sa participation dans l'aéroport de Médine

Le 7 juillet 2023, TAV Airports a signé un accord de cession avec Mada International Holding (Mada) de 24 % du capital de Tibah Airports Development (Tibah), société exploitant l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite, détenue à part égales par TAV Airports et Mada. Cet accord prévoit que :

- ◆ TAV Airports transférera 24 % des actions de Tibah à Mada pour un montant de 135 millions de dollars américains, amenant la participation de TAV Airports dans Tibah à 26 % (contre 50 % précédemment) ;
- ◆ Dans le cas où le nombre de passagers accueillis à l'aéroport de Médine durant l'année 2023 est inférieur à 8,14 millions de passagers et que la période de force majeure est ainsi prolongée d'une année, le prix de cession sera révisé à 165 millions de dollars.
- ◆ A la conclusion de l'opération de cession des actions Tibah, attendue au 2^{ème} semestre 2023, TAV Airports transférera également à Mada 48 % du solde du prêt d'actionnaire octroyé à Tibah par TAV Airports.

Par ailleurs, un nouveau pacte d'actionnaire sera signé avec Mada, conservant la méthode actuelle de gouvernance en co-contrôle de Tibah.

2.10 Principales conventions entre parties liées

Au 30 juin 2023, les informations relatives aux parties liées sont identiques à celle du 31 décembre 2022 (voir le Document d'Enregistrement Universel 2022), à l'exception de la signature d'un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC) de 202 millions d'euros avec une coentreprise formée par TAV Construction et Sera concernant des investissements supplémentaires afin d'augmenter la capacité de l'aéroport d'Ankara Esenboğa Airport. En plus du montant contractuel de l'EPC, il existe un mécanisme d'ajustement des prix jusqu'à 7,5% du montant total de l'EPC.

3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ▶ l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Aéroports de Paris, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense, le 27 juillet 2023

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Guillaume Troussicot

Antoine Flora

Alain Perroux

4 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS SEMESTRIELS 2023

Sommaire

| | |
|------------------------------------------------------------|----|
| Chiffres clés | 30 |
| Compte de résultat consolidé..... | 33 |
| État du résultat global | 34 |
| État consolidé de la situation financière | 35 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidés | 36 |
| Tableau de variation des capitaux propres consolidés | 37 |

Sommaire détaillé des notes aux comptes consolidés

| | | | | | |
|--------|---------------------------------------------------------------|----|---------|---------------------------------------------|-----|
| NOTE 1 | Principes généraux | 38 | NOTE 10 | Autres produits et charges opérationnels | 91 |
| NOTE 2 | Faits marquants | 42 | NOTE 11 | Impôts sur les résultats | 92 |
| NOTE 3 | Périmètre de consolidation | 46 | NOTE 12 | Trésorerie et flux de trésorerie | 95 |
| NOTE 4 | Éléments courants de l'activité opérationnelle | 47 | NOTE 13 | Informations relatives aux parties liées | 99 |
| NOTE 5 | Avantages au personnel | 63 | NOTE 14 | Engagements hors bilan | 100 |
| NOTE 6 | Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement | 67 | NOTE 15 | Passifs éventuels | 102 |
| NOTE 7 | Capitaux propres et résultat par action | 73 | NOTE 16 | Évènements postérieurs à la clôture | 103 |
| NOTE 8 | Autres provisions et autres passifs non courants | 76 | | | |
| NOTE 9 | Informations relatives à la gestion des risques financiers | 78 | | | |

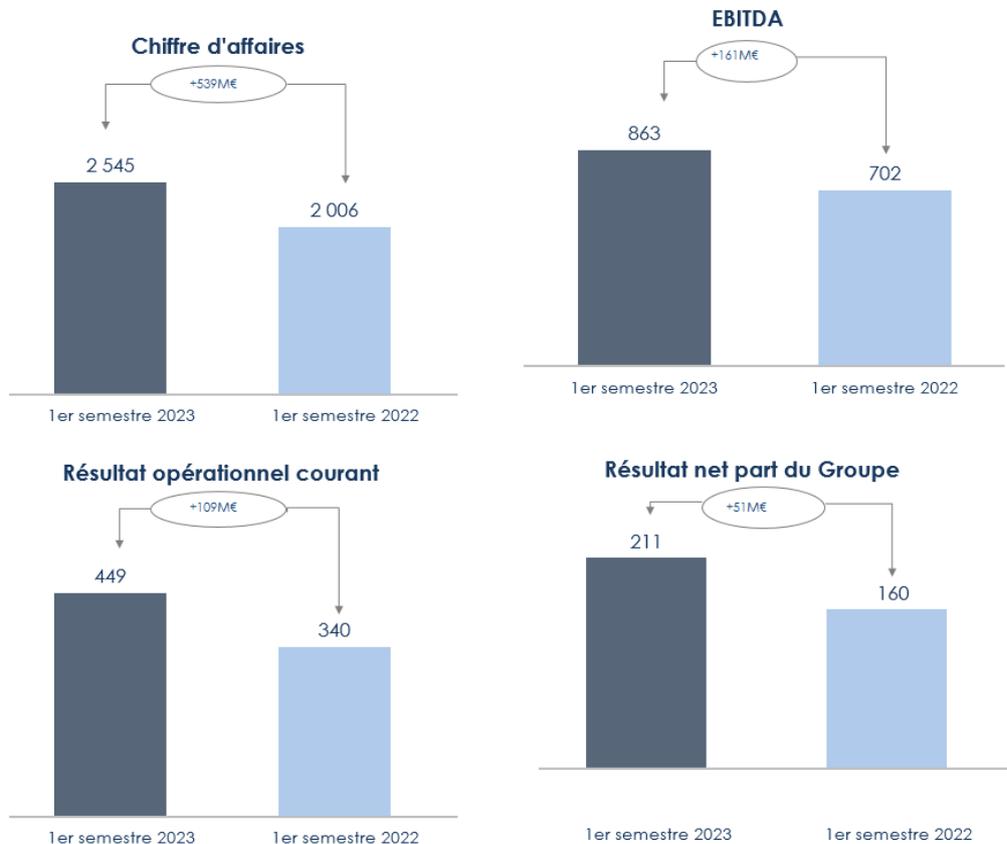
4.1 Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Chiffres clés

| (en millions d'euros) | Notes | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 4 | 2 545 | 2 006 |
| EBITDA | | 863 | 702 |
| Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires | | 33,9% | 35% |
| Résultat opérationnel courant | | 449 | 340 |
| Résultat opérationnel | | 444 | 348 |
| Résultat net part du Groupe | | 211 | 160 |
| Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt | | 816 | 609 |
| Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise) | 12 | (81) | (397) |
| Investissement corporels, incorporels et de placement | 12 | (353) | (270) |

| (en millions d'euros) | Notes | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|--------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| Capitaux propres | 7 | 4 771 | 4 855 |
| Endettement financier net* | 9 | 8 089 | 7 440 |
| Gearing* | | 170% | 153% |
| Ratio Dette financière nette/EBITDA* | | 4,34 | 4,37 |

* Cf. Note 9.4.2 - Ebitda calculé sur 12 mois glissants



Glossaire

- ◆ **Le Chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur. Il comprend les revenus financiers liés à l'activité opérationnelle.
- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le Résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels (hors écart d'acquisition), de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence, ainsi que du résultat de cession d'actifs du secteur immobilier.
- ◆ **La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence** désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint. Cette ligne du compte de résultat inclut également les résultats de cession des titres de sociétés mises en équivalence ainsi que les réévaluations à la juste valeur des quotes-parts conservées en cas de perte d'influence notable.
- ◆ **Le Résultat opérationnel** est constitué du Résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels considérés comme non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de dépréciation d'écart d'acquisition, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.
- ◆ **Le résultat net des activités non-poursuivies**, conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le Groupe ADP reclasse sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes dont le Groupe s'est séparé (arrêt d'activité) ou qui sont qualifiées d'activités abandonnées.
- ◆ **La Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnels ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **Les investissements corporels** correspondent à l'acquisition ou à la construction d'actifs corporels dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un an et respectant les deux critères suivants : il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et leur coût peut être évalué de manière fiable.
- ◆ **Les investissements incorporels** correspondent à l'acquisition d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, contrôlés par l'entité et porteurs d'avantages économiques futurs.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le Gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les intérêts minoritaires).
- ◆ **Le Ratio Dette Financière Nette/EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/EBITDA, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA.

- ◆ **Les Intérêts minoritaires** sont les participations ne donnant pas le contrôle. En tant qu'élément des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux Propres Part du Groupe (capitaux propres des propriétaires de la société mère)
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux **actifs courants** (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux passifs courants regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.

Compte de résultat consolidé

| (en millions d'euros) | Notes | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 4 | 2 545 | 2 006 |
| Autres produits opérationnels courants | 4 | 53 | 30 |
| Achats consommés | 4 | (402) | (309) |
| Charges de personnel | 5 | (496) | (384) |
| Autres charges opérationnelles courantes | 4 | (831) | (675) |
| Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises | 4 & 8 | (6) | 34 |
| EBITDA | | 863 | 702 |
| Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires | | 33,9% | 35% |
| Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises | 6 | (396) | (356) |
| Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence | 4 | (18) | (6) |
| Résultat opérationnel courant | | 449 | 340 |
| Autres produits et charges opérationnels | 10 | (5) | 8 |
| Résultat opérationnel | | 444 | 348 |
| Produits financiers | | 378 | 169 |
| Charges financières | | (517) | (290) |
| Résultat financier | 9 | (139) | (121) |
| Résultat avant impôt | | 305 | 227 |
| Impôts sur les résultats | 11 | (110) | (59) |
| Résultat net des activités poursuivies | | 195 | 168 |
| Résultat net des activités non poursuivies | | (1) | (1) |
| Résultat net | | 194 | 167 |
| Résultat net part du Groupe | | 211 | 160 |
| Résultat net part des intérêts minoritaires | | (17) | 7 |
| Résultat net par action part du Groupe | | | |
| Résultat de base par action (en euros) | 7 | 2,14 | 1,62 |
| Résultat dilué par action (en euros) | 7 | 2,14 | 1,62 |
| Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe | | | |
| Résultat de base par action (en euros) | 7 | 2,14 | 1,62 |
| Résultat dilué par action (en euros) | 7 | 2,14 | 1,62 |

État du résultat global

| <i>(en millions d'euros)</i> | Notes | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|----------------------|
| Résultat net | | 194 | 167 |
| Autres éléments de résultat global pour la période : | | | |
| Ecart de conversion | 7.1 | (21) | 82 |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entités intégrées globalement | 7.1 | 3 | 11 |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entreprises associées, nets d'impôt | 7.1 | 7 | 17 |
| Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux futurs | | (1) | 57 |
| Impôt sur éléments ci-dessus | | 1 | (9) |
| Eléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt | | (16) | (18) |
| Eléments recyclables en résultat | | (27) | 140 |
| Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées | | (6) | 70 |
| Impôt sur éléments ci-dessus | | 1 | (18) |
| Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées | | (7) | (3) |
| Eléments non recyclables en résultat | | (12) | 49 |
| Résultat global total pour la période | | 155 | 356 |
| Part des intérêts minoritaires | | (34) | 84 |
| Part du Groupe | | 189 | 272 |

État consolidé de la situation financière

Actifs

| (en millions d'euros) | Notes | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|----------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 6 | 2 915 | 3 004 |
| Immobilisations corporelles | 6 | 8 342 | 8 253 |
| Immeubles de placement | 6 | 616 | 621 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 4 | 1 774 | 1 879 |
| Autres actifs financiers non courants | 9 | 1 215 | 668 |
| Actifs d'impôt différé | 11 | 34 | 42 |
| Actifs non courants | | 14 896 | 14 467 |
| Stocks | 4 | 127 | 133 |
| Actifs sur contrats | | - | 4 |
| Clients et comptes rattachés | 4 | 1 113 | 938 |
| Autres créances et charges constatées d'avance | 4 | 382 | 307 |
| Autres actifs financiers courants | 9 | 207 | 237 |
| Actifs d'impôt exigible | 11 | 31 | 121 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 12 | 2 251 | 2 631 |
| Actifs courants | | 4 111 | 4 371 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 3 | 43 | 7 |
| Total des actifs | | 19 050 | 18 845 |

Capitaux propres et passifs

| (en millions d'euros) | Notes | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| Capital | | 297 | 297 |
| Primes liées au capital | | 543 | 543 |
| Actions propres | | (38) | (40) |
| Résultats non distribués | | 3 385 | 3 408 |
| Autres éléments de capitaux propres | | (205) | (183) |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 3 982 | 4 025 |
| Intérêts minoritaires | | 789 | 830 |
| Total des capitaux propres | 7 | 4 771 | 4 855 |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 9 | 8 365 | 8 763 |
| Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an | 5 | 401 | 386 |
| Autres provisions non courantes | 8 | 57 | 56 |
| Passifs d'impôt différé | 11 | 431 | 433 |
| Autres passifs non courants | 8 | 782 | 960 |
| Passifs non courants | | 10 036 | 10 598 |
| Passifs sur contrats | | 2 | 2 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 4 | 822 | 909 |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 4 | 1 350 | 1 171 |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 9 | 2 016 | 1 233 |
| Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an | 5 | 29 | 56 |
| Autres provisions courantes | 8 | 12 | 6 |
| Passifs d'impôt exigible | 11 | 12 | 15 |
| Passifs courants | | 4 243 | 3 392 |
| Total des capitaux propres et passifs | | 19 050 | 18 845 |

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| (en millions d'euros) | Notes | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|----------------------|
| Résultat opérationnel | | 444 | 348 |
| Charges (produits) sans effet sur la trésorerie | 12 | 393 | 244 |
| Charges financières nettes hors coût de l'endettement | | (21) | 17 |
| Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt | | 816 | 609 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 12 | (106) | 22 |
| Impôts sur le résultat payés | | (28) | (11) |
| Flux relatifs aux activités non poursuivies | | (1) | 1 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | 681 | 621 |
| Investissement corporels, incorporels et de placement | 12 | (353) | (270) |
| Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations | | (38) | (104) |
| Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise) | 12 | (81) | (397) |
| Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations | 12 | 10 | 11 |
| Variation des autres actifs financiers | | (472) | (18) |
| Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles | | 2 | 4 |
| Produits provenant des cessions de participations non consolidées | | 92 | - |
| Dividendes reçus | 12 | 61 | 10 |
| Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement | | (779) | (764) |
| Encaissements provenant des emprunts à long terme | 9 | 306 | 340 |
| Remboursement des emprunts à long terme | 9 | (134) | (564) |
| Remboursements des dettes de location et charges financières associées | | (10) | (10) |
| Subventions reçues au cours de la période | | 2 | 10 |
| Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres | | - | (2) |
| Acquisitions/cessions nettes d'actions propres | | (1) | - |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | 7 | (309) | - |
| Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales | | (8) | (7) |
| Variation des autres passifs financiers | | 1 | 12 |
| Intérêts payés | | (162) | (174) |
| Intérêts reçus | | 38 | (2) |
| Flux relatifs aux activités non poursuivies | | - | - |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | (277) | (397) |
| Incidences des variations de cours des devises | | (6) | 8 |
| Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | (381) | (532) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | | 2 630 | 2 378 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 12 | 2 249 | 1 846 |
| Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 2 251 | 1 847 |
| Dont Concours bancaires courants | | (2) | (1) |

Flux d'investissement : 331 millions d'euros sur le projet de fusion Gil & GAL en Inde
Flux de financement : 309 millions de distribution de dividendes

| (en millions d'euros) | Notes | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|----------------------|
| Endettement financier net en début de période | | 7 440 | 8 011 |
| Variation de la trésorerie | | 392 | 532 |
| (Emission)/remboursement d'emprunts | | 162 | (234) |
| Autres variations | | 95 | - |
| dont (dettes)/excédents repris lors de regroupement d'entreprises | | 2 | 1 |
| Variation de l'endettement financier net | | 649 | 298 |
| Endettement financier net en fin de période | | 8 089 | 8 309 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| Nombre d'actions | (en millions d'euros) | Capital | Primes liées au capital | Actions propres | Résultats non distribués | Autres éléments du résultat global | Part Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|------------------|--------------------------------------------|------------|-------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| 98 960 602 | Situation au 01/01/2022 | 297 | 543 | (1) | 2 936 | (259) | 3 516 | 660 | 4 176 |
| | Résultat net | - | - | - | 160 | - | 160 | 7 | 167 |
| | Autres éléments de capitaux propres | - | - | - | - | 112 | 112 | 77 | 189 |
| | Résultat global - 1er semestre 2022 | - | - | - | 160 | 112 | 272 | 84 | 356 |
| | Dividendes | - | - | - | - | - | - | (7) | (7) |
| | Autres variations * | - | - | - | (53) | 52 | (1) | 25 | 24 |
| 98 960 602 | Situation au 30/06/2022 | 297 | 543 | (1) | 3 043 | (95) | 3 787 | 762 | 4 549 |
| 98 960 602 | Situation au 01/01/2023 | 297 | 543 | (40) | 3 408 | (183) | 4 025 | 830 | 4 855 |
| | Résultat net | - | - | - | 211 | - | 211 | (17) | 194 |
| | Autres éléments de capitaux propres | - | - | - | - | (22) | (22) | (17) | (39) |
| | Résultat global - 1er semestre 2023 | - | - | - | 211 | (22) | 189 | (34) | 155 |
| | Mouvements sur actions propres | - | - | 2 | - | - | 2 | - | 2 |
| | Dividendes | - | - | - | (309) | - | (309) | (8) | (317) |
| | Variation de périmètre | - | - | - | 75 | - | 75 | - | 75 |
| 98 960 602 | Situation au 30/06/2023 | 297 | 543 | (38) | 3 385 | (205) | 3 982 | 789 | 4 771 |

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.

* Principalement reclassement de réserves de conversion à report à nouveau.

** Correspond aux impacts des transactions avec les minoritaires de 49% et 50% d'Extime Duty Free Paris et Extime Media pour 74 millions d'euros.

NOTE 1 Principes généraux

1.1 Bases de préparation des comptes

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 Juin 2023 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris SA sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-après à la note 1.3.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Aéroports de Paris SA et de ses filiales, établis à la date du 30 Juin 2023, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date. S'agissant des états financiers de GMR Airports Ltd clôturés au 31 mars, conformément à IAS 28.33-34, le Groupe retient la situation à cette date et prend en compte les effets significatifs entre cette clôture et le 30 juin.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 juillet 2023.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Saisonnalité

L'activité des principaux segments en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant du Groupe est en général soumise à des effets de saisonnalité, en particulier :

- Les Activités aéronautiques qui suivent notamment l'évolution du trafic passager dont le pic d'activité se situe entre les mois de mai et de septembre, et
- Les Commerces & services qui suivent également l'évolution du trafic passager mais aussi l'évolution de la dépense par passager dans les boutiques en aéroport qui est plus importante autour des fêtes de fin d'année.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et jugements sont réalisés sur la base de l'expérience passée, d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement (cf. note 6) et des autres actifs non courants notamment les participations mises en équivalence (cf. note 4.9) ;
- L'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- La qualification et l'évaluation des avantages au personnel (régimes de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi) (cf. note 5) ;
- L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6.3.2) ;
- L'évaluation des provisions pour risques et litiges (cf. note 8) ;
- L'évaluation des déficits fiscaux reportables non activés (cf. note 11) ;
- L'évaluation des créances (cf. note 4.4).

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugement lorsque certaines problématiques comptables ne sont pas traitées de manière précise par les normes ou interprétations en vigueur.

Le Groupe a exercé son jugement notamment pour :

- Analyser et apprécier la nature du contrôle (cf. note 3.1) ;
- Déterminer si des accords contiennent des contrats de location (cf. note 6.2.1).

1.2 Politique environnementale

En 2022, le Groupe a déployé une politique environnementale, dont les marqueurs sont une ambition au-delà du périmètre de responsabilité directe, un

élargissement au-delà de l'impact en exploitation (cycle de vie), et une logique inclusive avec les territoires. Cette politique environnementale porte sur 22 aéroports du Groupe ADP à travers le monde.

Les quatre axes stratégiques de cette politique sont les suivants :

- Tendre vers des opérations à impact zéro sur l'environnement, en visant par exemple la neutralité carbone avec compensation d'ici à 2030 pour l'ensemble des aéroports signataires ou bien en réduisant l'empreinte biodiversité sur notre chaîne de valeur.
- Participer activement à la transition environnementale dans le secteur de l'aviation et proposer notamment des solutions côté piste. Par exemple, Paris Aéroport dispose d'ores et déjà de l'arrivée des carburants alternatifs durables sur son territoire, agit pour leur plus grand déploiement et s'engage dans le développement de l'avion à hydrogène pour permettre l'avènement d'une aviation décarbonée pour le milieu du siècle ;
- Promouvoir l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales : en favorisant les circuits courts, en encourageant l'économie circulaire et en développant la production des ressources sur site (réseau de chaleur géothermique, panneaux solaires, valorisation des matériaux de construction, etc.) ;
- Réduire l'empreinte environnementale des projets d'aménagement et de développement des activités aéroportuaires (conception sobre, construction et rénovation bas carbone d'infrastructures et de bâtiments).

Parmi les engagements phares de cette nouvelle politique, l'ambition du Groupe est de devenir un territoire neutre en carbone à horizon 2050.

Le Groupe tient d'ores et déjà compte de ces objectifs environnementaux pour définir les investissements à venir ainsi que pour établir les estimations significatives et jugements ci-avant présentés dans l'établissement des états financiers.

Les équipes du Groupe ADP sont pleinement mobilisées pour mettre en œuvre "2025 Pioneers" la feuille de route stratégique 2022-2025 pour construire un modèle aéroportuaire durable. Pour les trois années à venir, et jusqu'en 2025, l'ambition du groupe est de construire le socle d'un nouveau modèle aéroportuaire orienté vers la durabilité et la performance, en phase avec les attentes sociétales et environnementales. La trajectoire et les objectifs financiers et extra-financiers fixés à horizon 2025

traduisent l'attention portée à la création de valeur pour toutes les parties-prenantes. Dans ce cadre, le groupe s'est engagé dans la démarche de définition et de validation de ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) par le SBTi (Science Based Target initiative), un programme conjoint du CDP, du Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du WWF.

En 2022, le Groupe ADP a accéléré notamment sur la construction bas carbone, comme en attestent l'utilisation d'une structure composite et de béton recyclé pour les travaux sur la piste 1 de Paris-CDG, le réemploi de matériaux pour le réaménagement du Terminal 1, l'utilisation d'argile calcinée pour les travaux sur les accès à Paris-Orly, ou encore l'utilisation de machines électriques et à hydrogène sur des chantiers (travaux d'étanchéité des bassins de rétention à Paris-CDG).

A l'occasion du Paris Air Forum et du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris ayant eu lieu de 19 au 25 juin 2023, le Groupe ADP a annoncé la concrétisation de plusieurs projets s'inscrivant dans la démarche active déployée par le groupe pour soutenir la décarbonation du secteur :

- Air Liquide et le Groupe ADP ont annoncé le 16 juin 2023 la création de « Hydrogen Airport », coentreprise d'ingénierie et de conseil spécialisée dans l'accompagnement des aéroports pour leurs projets d'intégration de l'hydrogène dans leurs infrastructures. Elle a débuté ses activités commerciales et son management a pris ses fonctions.
- Le Groupe ADP et Volocopter, aux côtés de la Direction Générale de l'Aviation Civile et de la Région Ile-de-France, ont confirmé, dans un communiqué conjoint daté du 20 juin 2023, que l'ensemble des conditions sont réunies pour un lancement des premiers services de eVTOL (aéronefs électriques à décollage et atterrissage vertical) au-dessus du ciel francilien à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.
- Le Groupe ADP a annoncé le 21 juin 2023 s'être allié à six leaders de l'aviation régionale décarbonée pour accélérer l'arrivée avant 2030 d'aéronefs de 2 à 100 places à propulsion électrique ou hydrogène sur ses aérodromes et sur les aéroports de Paris-Le Bourget, Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle. Ces nouveaux appareils se préparent ainsi à décarboner les vols autour des aérodromes, et à assurer les lignes radiales et régionales, et les courts courriers en Europe.

1.3 Référentiel comptable

Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2023.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 et non appliqués par anticipation correspondent aux amendements suivants :

- ◆ IAS 1, Informations à fournir sur les méthodes comptables (adoptés par l'Europe en mars 2022). Ces amendements ont pour objectif d'aider les entités à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables. Les entreprises doivent désormais fournir une information sur les méthodes comptables significatives plutôt que sur les principales méthodes comptables.
- ◆ Amendements à IAS 12 "Impôts sur le résultat" : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (adoptés par l'Europe en mars 2022). L'objectif des amendements est de réduire la diversité dans la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différés générés par les contrats de location et les obligations de démantèlement. En effet, les entreprises avaient jusqu'à présent une incertitude quant à la question de savoir si l'exemption de comptabilisation d'impôts différés s'appliquait à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement, des transactions pour lesquelles les entreprises comptabilisent à la fois un actif et un passif. Les amendements viennent préciser que l'exemption ne s'applique pas et que les entreprises sont

tenues de comptabiliser l'impôt différé sur ces transactions.

- ◆ Amendements à IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" (adoptés par l'UE en mars 2022) visant à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Ces amendements prévoient une nouvelle définition d'une estimation comptable ainsi que des nouveaux exemples d'estimations comptables.

Ces amendements mentionnés ci-avant n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations en cours d'adoption ou adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2023 et non anticipés par le Groupe ADP.

Le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2023 :

- ◆ Amendement IAS 1 - Présentation des états financiers :
- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur. Les amendements en question reportent la date d'entrée en vigueur des modifications sur le classement des passifs en passifs courants et non courants publié en janvier 2020 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. En effet, le 23 juin 2021, l'IASB a décidé provisoirement de reporter la date d'entrée en vigueur au plus tôt le 1^{er} janvier 2024. Ils s'appliqueront sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- Passifs non courants assortis de clauses restrictives. Ces amendements viennent préciser que si le droit de différer un règlement pour au moins douze mois est assujéti au respect des conditions après la date de clôture, ces conditions n'influent pas sur l'existence du droit de différer le règlement à la fin de la période de présentation de l'information financière (date de clôture) aux fins du classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant; Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 sous réserve de son adoption par l'Europe.
- ◆ Amendements à IFRS 16 – contrats de location. Le 22 septembre 2022, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié un exposé-sondage sur l'obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16) pour préciser la méthode que doit employer le vendeur-preneur pour l'évaluation ultérieure des opérations de cession-bail qui répondent aux exigences dans IFRS 15 pour être comptabilisées comme des ventes. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 sous réserve de son adoption par l'UE.

Les analyses des incidences de l'application de ces amendements sont en cours.

L'IASB a publié en mai 2023 un amendement « International Tax Reform—Pillar Two Model Rules » à la norme IAS 12 concernant la comptabilisation des impôts sur le résultat. Toutefois, cet amendement ne peut pas être appliqué car il n'a pas été homologué par l'Union européenne. Cette homologation n'est pas prévue avant octobre 2023.

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15%, devrait entrer en application en France à compter de l'exercice 2024. Le Groupe ADP a initié un projet afin d'identifier les incidences et d'organiser les processus permettant de se conformer à ses obligations. Les modalités définitives de mise en œuvre sont attendues au second semestre 2023. Les travaux sont donc en cours et seront présentés dans les états financiers au 31 décembre 2023.

NOTE 2 Faits marquants

Trafic des aéroports opérés par le groupe ADP

Au premier semestre 2023, le Groupe ADP a accueilli 155 millions de passagers dans l'ensemble de son réseau d'aéroports, dont 47 millions de passagers à Paris Aéroport, soit un taux de reprise du trafic par rapport à 2022 en ligne avec les prévisions, à respectivement 30,3 % pour le groupe et 25,7 % pour Paris Aéroport.

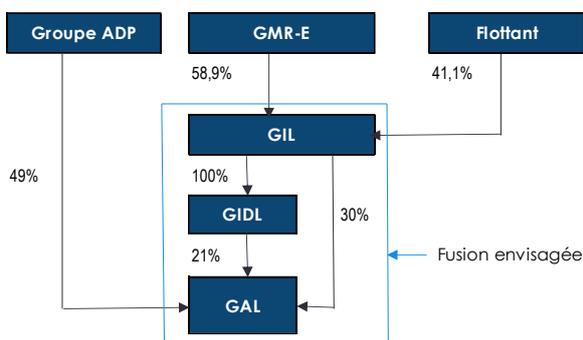
Le tableau ci-après présente la situation du trafic des principaux aéroports opérés par le Groupe ADP ou au travers des sociétés mises en équivalence au premier semestre 2023.

| Aéroports | Trafic Juin 2023 @100% en millions PAX* | Evolution en % par rapport au 30/06/2022 | Niveau par rapport au 30/06/2019 en % |
|------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|
| France | | | |
| Paris Aéroport (CDG+ORY) | 47,1 | + 25,7% | 90,0% |
| International | | | |
| Concessions intégrées globalement | | | |
| Ankara Esenboga - TAV Airports | 5,5 | + 39,9% | 78,6% |
| Izmir - TAV Airports | 4,7 | + 11,0% | 81,1% |
| Amman | 4,4 | + 33,9% | 104,9% |
| Almaty - TAV Airports | 4,2 | + 37,1% | 150,0% |
| Concessions mises en équivalence | | | |
| Santiago du Chili | 11,1 | + 27,5% | 88,5% |
| Antalya - TAV Airports | 12,9 | + 26,5% | 95,7% |
| Zagreb | 1,7 | + 30,3% | 110,4% |
| Médine | 4,7 | + 69,3% | 113,5% |
| New Delhi - GMR Airports Ltd | 35,8 | + 31,5% | 109,8% |
| Hyderabad - GMR Airports Ltd | 11,9 | + 36,4% | 108,1% |

* L'ensemble des passagers au départ, à l'arrivée ou en transit, accueillis par l'aéroport.

Projet de fusion entre GIL & GAL

Les conseils d'administration d'Aéroports de Paris (Groupe ADP) et de GMR Airports Infrastructure Ltd (GIL), sociétés cotées et coactionnaires à hauteur respectivement de 49 % et 51 % de la holding aéroportuaire GMR Airports Ltd (GAL), ont annoncé le 19 mars 2023 la signature d'un accord-cadre signé entre Groupe ADP, GIL, GIDL, GAL, GMR-E initiant un processus devant aboutir à une fusion entre GIL, GIDL et GAL au premier semestre 2024 ("New GIL") (cf. note 4.9).



La fusion projetée permettra au Groupe ADP de :

- ◆ Disposer, via un pacte d'actionnaires, de droits de gouvernance étendus dans New GIL, similaires à ceux détenus aujourd'hui dans GAL, préservant son influence notable ;
- ◆ Détenir un intérêt économique estimé à 45,7% dans une holding aéroportuaire cotée au BSE Limited et au National Stock Exchange of India Limited ("marchés financiers indiens"). Cette estimation a été réalisée sur la base d'évaluations indépendantes et étayées par des attestations d'équité et tient compte du règlement définitif des clauses de compléments de prix conclues lors de l'acquisition initiale de GAL en 2020 et d'une prime de liquidité. La participation du Groupe ADP dans New GIL (45,7%) sera scindée en deux catégories d'instruments de capitaux propres :
 - Des actions ordinaires (soit 32,3 % du capital social et un intérêt de 25,91 % sur une base incluant les OCRPS ci-dessous), et ;
 - Des actions préférentielles non-participatives convertibles (OCRPS - Optionally Convertible Redeemable Preferred Shares), qui ouvrent droit à un dividende équivalent à une action ordinaire (soit un intérêt de 19,79% sur une base incluant les OCRPS).

Dans la perspective de cette fusion et afin d'accélérer l'apurement de certains passifs de GIL, Groupe ADP a souscrit à la totalité des obligations convertibles (FCCBs - Foreign Currency Convertible Bond) émises par GIL le 25 mars 2023

pour un montant de 331 millions d'euros (soit 330 817 obligations de valeur nominale unitaire de 1000 euros).

A la même date, le Groupe ADP :

- ◆ A accordé à GMR-E une option lui permettant d'acheter à tout moment les FCCB au Groupe ADP en une ou plusieurs tranches (vente d'une option d'achat correspondant à un dérivé passif), et ;
- ◆ Dispose, à l'issue des 5 premières années suivant la date d'allocation des FCCBs, ou d'une période de 30 mois en cas de non-réalisation de l'opération de fusion entre GIL et GAL, du droit d'exercer une option de vente à GMR-E, ou un tiers étranger désigné par GMR-E, sur la totalité des FCCBs (achat d'une option de vente correspondant à un dérivé actif).

Le prix d'exercice de ces options précitées est la somme du montant nominal et des intérêts courus.

Le 25 mars 2023 (ie. date de souscription), les FCCB ont été constatés en actifs financiers non courants et évalués à la juste valeur pour un montant de 511 millions d'euros. L'option d'achat détenue par GMR-E (dérivé passif) et l'option de vente détenue par ADP (dérivé actif) ont été comptabilisés à leur juste valeur respectivement pour 203 millions d'euros et 22 millions d'euros. L'impact en résultat est nul à cette date, la somme des justes valeurs de ces instruments étant égale au prix payé soit 331 millions d'euros. Depuis cette date, la variation de la juste valeur de ces instruments s'élève à 7 millions d'euros et a été constatée en résultat financier. L'impact net d'impôt différé ressort à 5 millions d'euros.

Par ailleurs, les accords prévoient le règlement anticipé des clauses de compléments de prix conclues lors de l'acquisition initiale de GAL en 2020. La dette de complément de prix éventuelle (earn-out) d'un montant de 62 millions d'euros au 30 juin 2023 a ainsi été ajustée par contrepartie du résultat financier pour un montant de 5 millions d'euros sur la période en cours.

Ce projet de fusion ne s'analyse pas en un échange de titres substantiellement différents, la majeure partie de la juste valeur de GIL étant attribuable à GAL. Par conséquent, l'impact financier de la fusion correspondra au coût du service de cotation qui sera égal au cumul de la dilution de 3,3% dans l'actif net de GAL (passage de 49% à 45,7% d'intérêts) et de 45,7% de la juste valeur de l'actif net de GIL hors GAL à la date de fusion. Cet impact ne pourra être connu qu'à la date de fusion.

A ce stade, il est prévu que la fusion devienne effective au premier semestre 2024. Elle n'est toutefois pas certaine car elle dépend de la réalisation de conditions de fond et de forme non encore levées à ce stade comme l'autorisation de SEBI (Securities and Exchange Board of India), la soumission et l'approbation du NCLT ("National Company Law Tribunal"), l'approbation des actionnaires des parties prenantes à la fusion, et la soumission de la demande de fusion à la Bourse.

Renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara

Pour rappel, en décembre 2022 TAV Airports a remporté l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara. Cette concession a pour objet la réalisation d'investissements visant à augmenter les capacités de cet aéroport en contrepartie du droit de l'exploiter pendant 25 ans, entre le 24 mai 2025 et le 23 mai 2050. Les modalités actuelles d'exploitation de l'aéroport d'Ankara, géré par TAV Esenboğa, filiale détenue à 100 % par TAV Airports, membre du Groupe ADP, restent inchangées jusqu'au 23 mai 2025. Cette concession donnera lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondant au droit d'exploitation, et ce à la différence de la concession actuelle qui est comptabilisée en créance financière conformément à l'interprétation IFRIC 12.

Au cours du 1^{er} semestre 2023, TAV Ankara (société détenue à 100% par TAV Airports) a procédé à la signature du contrat de renouvellement de la concession et a effectué le paiement de 119 millions d'euros à la Direction générale de l'aviation civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI), correspondant à 25% du loyer total conformément aux spécifications de l'appel d'offres. Ce montant est comptabilisé dans les comptes consolidés du Groupe en autres actifs financiers non courants.

Partenariat Jeux Olympiques

Le Groupe ADP devient Partenaire Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le groupe mettra son savoir-faire en termes d'accueil au service des athlètes, de la famille olympique et des spectateurs du monde entier. À cet effet, la responsabilité du Groupe ADP dans le cadre de ce partenariat se traduira par la préparation de la gestion opérationnelle des parcours et des bagages, la mise en œuvre de travaux d'adaptation de nos infrastructures, l'amélioration de l'accessibilité sur nos plateformes, avec une attention particulière et renouvelée portée aux personnes porteuses de handicaps.

Cession par TAV Airports d'une partie de sa participation dans l'aéroport de Médine

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration de TAV Airports a approuvé la cession de 24 % du capital de Tibah Airports Development, société exploitant l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite, dans laquelle TAV Airports détient une participation totale de 50 % et mise en équivalence dans les comptes du groupe.

Suite à cette décision, les titres mis en équivalence concernés, ainsi que solde attribuable à ces titres du prêt d'actionnaire octroyé à Tibah, pour la part concernée par TAV Airports, ont été reclassés en actifs destinés à être cédés au sens de la norme IFRS 5 au 30 juin 2023.

L'actualité de cette participation est détaillée en événements postérieurs à la clôture (cf. note 16).

Plan d'actionnariat salariés

Dans le cadre de sa feuille de route stratégique « 2025 Pioneers » Aéroports de Paris a lancé en 2023 une nouvelle opération exceptionnelle d'actionnariat salarié, l'opération ABELIA.

En effet le volet "Shared Dynamics" (Innover, accompagner et responsabiliser) de ce plan stratégique « 2025 Pioneers » comporte parmi ses objectifs celui de réaliser au moins une opération d'actionnariat salarié d'ici 2025 (périmètre ADP S.A.).

Cette opération ABELIA a donc démarré avec un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce. Les actions attribuées sont des actions ADP existantes.

Chaque salarié de la société Aéroports de Paris S.A. avec 3 mois d'ancienneté s'est ainsi vu attribuer par le Conseil d'Administration de la société le 21 juin 2023 les droits d'acquérir gratuitement 3 actions de l'entreprise.

Cette attribution gratuite d'actions ne sera définitive qu'au terme d'une période dite « d'acquisition » d'un an, soit donc à la date du 24 juin 2024. Aucune condition de présence ou de performance n'est requise pour rendre cette acquisition définitive. C'est donc à compter de cette date d'acquisition du 24 juin 2024 que les salariés détiendront les actions attribuées par le Conseil d'Administration.

Avant l'expiration de la période d'acquisition, les salariés d'Aéroports de Paris seront interrogés par le teneur de comptes AMUNDI ESR – gestionnaire du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions sur le mode de conservation de leurs actions (2 choix possibles) :

- Soit la détention directe, individuelle, dans un compte-titres au nominatif pur (avec une obligation de conservation d'un an)
- Soit la détention indirecte, collective, en versant les actions dans le Plan d'Epargne Groupe. Les parts obtenues en échange seront bloquées 5 ans. En contrepartie, les salariés qui feront ce choix bénéficieront d'une part du régime fiscal avantageux du PEG, et d'autre part d'un abondement brut de 260 % sur cet apport qui constitue un versement volontaire dans le PEG. En tenant compte du prélèvement de la CSG-CRDS, cet abondement net devrait correspondre à environ 7 actions supplémentaires. En faisant le choix du PEG, ce seront environ 10 actions qui seront apportées à l'actif du FCPE ADP ACTIONNARIAT SALARIE le 24 juin 2024.

L'impact résultat de cette opération au 30 juin 2023 est de -4 millions d'euros.

Cession des titres Extime Duty Free Paris

Le Groupe ADP a lancé une consultation publique sur ses activités Duty Free & Retail pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly. Lagardère Travel Retail a été choisi pour devenir le coassocié du Groupe ADP au sein de la société Extime Duty Free Paris, dans le cadre du déploiement de la marque d'hospitalité et de Retail, Extime.

Extime Duty Free Paris opérera près de 140 de points de vente de beauté, de gastronomie, de produits techniques et de mode. Elle sera détenue, sous réserve de l'autorisation des autorités de la concurrence compétentes, par le Groupe ADP à hauteur de 51 % et par Lagardère Travel Retail à hauteur de 49 %.

L'impact de l'opération qui s'élève à 71 millions d'euros est comptabilisée directement en capitaux propres.

Cession des titres Extime Média

Au terme d'une consultation publique le Groupe ADP a choisi de retenir JCDecaux en tant que co-actionnaire au sein de la société Extime Media qui opérera les activités publicitaires sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget, mais également, dans un deuxième temps, sur des aéroports à l'international.

Extime Media sera détenue à parts égales par le Groupe ADP et par JCDecaux. Elle exploitera et commercialisera, à titre principal, des dispositifs publicitaires sur les aéroports sus-cités, et opérera sous la signature Extime X JCDecaux.

L'impact de l'opération s'élève à 3 millions d'euros est comptabilisée directement en capitaux propres

NOTE 3 Périmètre de consolidation

3.1 Principes comptables liés au périmètre

Les principes comptables liés au périmètre sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2022 (cf. déclaration de conformité en note 1.1). Pour plus d'information sur ces principes se référer aux états financiers annuels complets.

3.2 Évolution du périmètre de consolidation

3.2.1 Principales modifications en 2023

Les principaux mouvements de périmètre de la période sont les suivants :

◆ **Cession des actions Hubsafe et Sogeag**

En 2022, le groupe ADP et Samsic ont acté la levée de l'option de vente du reliquat de 20% que le groupe détenait dans le capital social de Hubsafe, une société spécialisée dans la sûreté aéroportuaire. La cession desdites actions à Samsic a eu lieu fin mars 2023. Concernant Sogeag, société exploitant l'aéroport de Guinée Conakry, la cession des parts est effective depuis début avril 2023.

Désormais, ces titres de participations antérieurement classés en actifs détenus en vue de la vente pour un montant de 7 millions d'euros ont été cédés pour un total de 12 millions d'euros.

◆ **Création d'Hydrogen Airport détenue en partenariat avec Air Liquide (Hydrogen Company) et ADP International filiale à 100% d'ADP SA.**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, de réaliser des études de conseil sur l'opportunité et la faisabilité de l'implantation d'infrastructures de distribution d'hydrogène en milieu aéroportuaire ; de réaliser des études d'ingénierie d'infrastructures de distribution d'hydrogène en milieu aéroportuaire ; d'investir dans des infrastructures de distribution d'hydrogène en milieu aéroportuaire, et/ou d'exploiter de telles infrastructures.

Cette participation sera comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

◆ **Création de Hub One DATA TRUST détenue par ADP SA à hauteur de 60%**

Hub One DATA TRUST est une plateforme de partage, d'exploitation de la donnée dans un cadre sécurisé dans le secteur de l'industrie aéroportuaire. Elle a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger, toutes opérations se rapportant aux activités suivantes :

- La réalisation de prestations de service d'intermédiation de données, visant à fournir des

services d'intermédiation de données entre des détenteurs de données, y compris la mise à disposition des moyens techniques ou autres requis pour permettre la fourniture desdits services ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ;
- La participation de la société, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social.

Cette participation sera comptabilisée selon la méthode de l'intégration globale.

3.2.2 Rappel des mouvements du premier semestre 2022

L'exercice 2022 avait enregistré les principaux mouvements de périmètre suivants sur le premier semestre :

◆ **Exercice de l'option de vente des actions détenues dans le capital d'Airport Terminal Operations LTD**

À la suite du non-renouvellement au 31 décembre 2021 du contrat d'assistance technique (TSA) entre ADP International et Airport Terminal Operations LTD (ATOL), société exploitant l'aéroport de Maurice, le groupe a exercé, en date du 7 janvier 2022, l'option de vente (put option) des actions détenues par ADP International dans le capital d'ATOL telle que prévue dans les accords liant les actionnaires de cette société. La vente desdites actions a été finalisée le 28 janvier 2022 et s'est traduite par un résultat de cession de 6 millions d'euros net d'impôt enregistré en quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence.

NOTE 4 Éléments courants de l'activité opérationnelle

4.1 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal directeur opérationnel du Groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

Activités aéronautiques - ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par Aéroports de Paris SA en France en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances "aéronautiques" (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances "accessoires" (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité aux aéronefs...) et les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Commerces et services - ce secteur est dédié aux activités commerciales en France s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aérogare (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités de distribution commerciale (Extime Duty Free Paris et Relay@ADP), les revenus de publicité (Extime Media (ex Média Aéroport de Paris)) et de restauration (EPIGO et Extime Food & Beverages Paris), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aérogare et les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris.

Immobilier - ce secteur comprend les activités immobilières du Groupe principalement en France à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux lesquelles sont présentées dans le secteur Commerces et services. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.

International et développements aéroportuaires - ce secteur rassemble les activités de conception et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe. Il comprend le sous-Groupe TAV Airports, le sous-Groupe GMR Airports Ltd. ADP International et ses filiales, notamment AIG et le sous-Groupe ADP Ingénierie (y compris Merchant Aviation LLC).

Autres activités - ce secteur comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la téléphonie (Hub One) et les services de cybersécurité (Sysdream). Ce secteur opérationnel intègre les sociétés de projet Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express et Hydrogen Airport, mises en équivalence. Ce secteur rassemble également les activités dédiées à l'innovation du Groupe via la société ADP Invest.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal directeur opérationnel du Groupe sont :

- Le Chiffre d'affaires ;
- L'EBITDA ;
- Les dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels;
- La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence;
- Le Résultat opérationnel courant.

Les revenus et le résultat du Groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

| | Chiffre d'affaires | | | | EBITDA | |
|------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| | 1er semestre 2023 | dont produits inter-secteur | 1er semestre 2022 | dont produits inter-secteur | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | |
| Activités aéronautiques | 919 | 1 | 741 | - | 224 | 186 |
| Commerces et services | 818 | 103 | 625 | 92 | 345 | 250 |
| Dont Extime Duty Free Paris | 344 | - | 254 | - | (2) | (3) |
| Dont Relay@ADP | 52 | - | 39 | - | 6 | 6 |
| Immobilier | 167 | 22 | 156 | 24 | 109 | 91 |
| International et développements aéroportuaires | 709 | 8 | 538 | 2 | 167 | 163 |
| Dont TAV Airports | 558 | - | 410 | - | 145 | 127 |
| Dont AIG | 126 | - | 104 | - | 34 | 31 |
| Autres activités | 90 | 24 | 83 | 19 | 18 | 12 |
| Eliminations et résultats internes | (158) | (158) | (137) | (137) | - | - |
| Total | 2 545 | - | 2 006 | - | 863 | 702 |

| | Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises* | | Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence | | Résultat opérationnel courant | |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | |
| Activités aéronautiques | (187) | (179) | - | - | 37 | 7 |
| Commerces et services | (69) | (67) | - | - | 276 | 183 |
| Dont Extime Duty Free Paris | (4) | (6) | - | - | (5) | (9) |
| Dont Relay@ADP | (1) | (2) | - | - | 5 | 5 |
| Immobilier | (30) | (34) | 2 | 1 | 81 | 57 |
| International et développements aéroportuaires | (100) | (66) | (22) | (7) | 45 | 90 |
| Dont TAV Airports | (76) | (49) | 6 | 5 | 74 | 83 |
| Dont AIG | (23) | (18) | - | - | 11 | 13 |
| Dont GMR Airports Ltd | - | - | (33) | (19) | (33) | (19) |
| Autres activités | (10) | (10) | 2 | - | 10 | 3 |
| Total | (396) | (356) | (18) | (6) | 449 | 340 |

* dont 10 millions d'euros de reprise de dépréciation dans le segment international en 2022.

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 2 545 millions d'euros en juin 2023, en hausse de + 26,8 % par rapport à juin 2022, du fait principalement de l'effet de la reprise du trafic sur :

- ◆ Le chiffre d'affaires des activités aéronautiques à Paris, en hausse de +178 millions d'euros à 919 millions d'euros et du segment commerces et services à Paris, en hausse de +193 millions d'euros à 818 millions d'euros ;
- ◆ Le chiffre d'affaires de TAV Airports, qui atteint 558 millions d'euros, en hausse de +148 millions d'euros. Ce

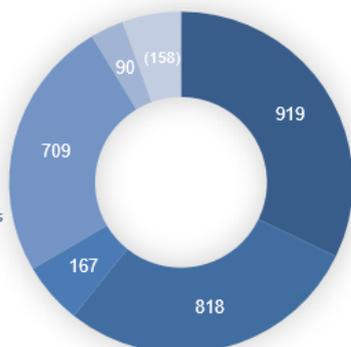
chiffre d'affaires inclut celui de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty au Kazakhstan pour 194 millions d'euros en juin 2023 par rapport à 142 millions d'euros pour juin 2022 ;

- ◆ Le chiffre d'affaires d'AIG, en hausse de + 22 millions d'euros, à 126 millions d'euros ;

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à -158 millions d'euros en juin 2023, contre -137 millions d'euros en juin 2022.

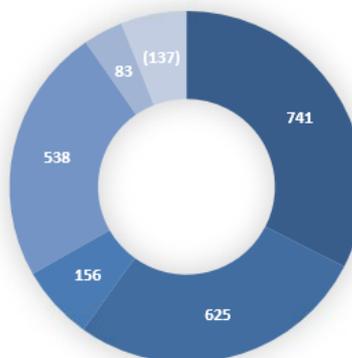
Chiffre d'affaires S1 2023: 2 545 millions d'euros

- Activités aéronautiques
- Commerces et services
- Immobilier
- International et développements aéroportuaires
- Autres activités
- Eliminations

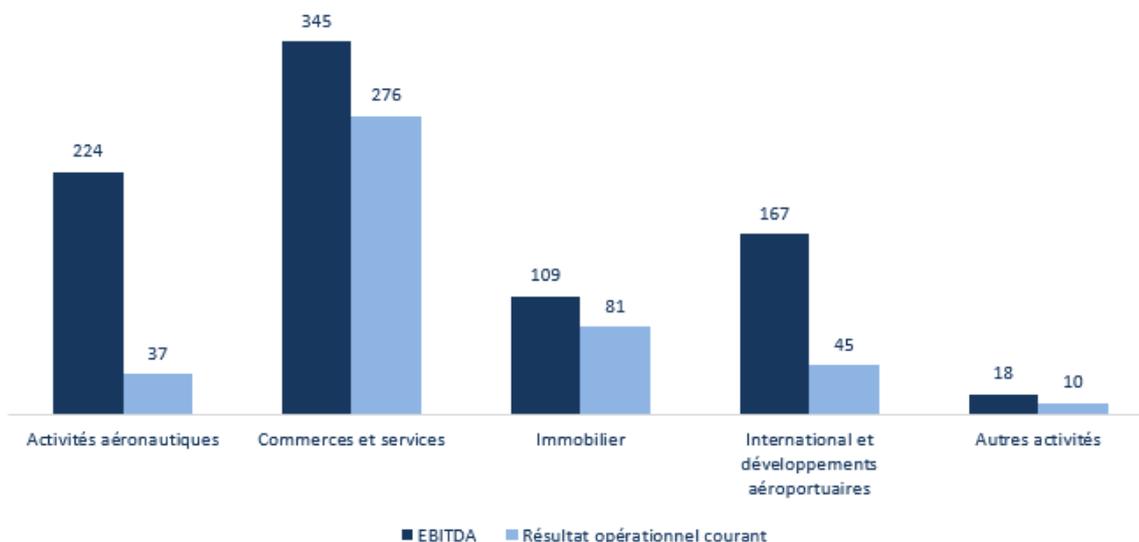


Chiffre d'affaires S1 2022: 2 006 millions d'euros

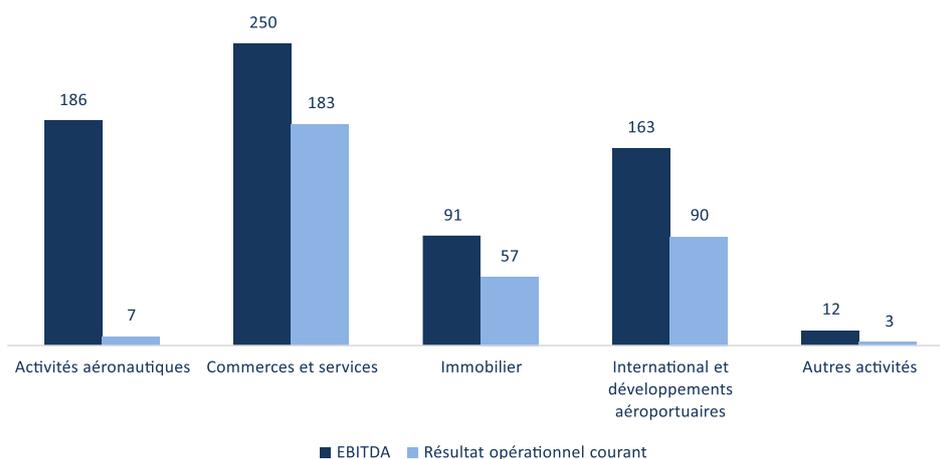
- Activités aéronautiques
- Commerces et services
- Immobilier
- International et développements aéroportuaires
- Autres activités



EBITDA et Résultat opérationnel courant S1 2023



EBITDA et Résultat opérationnel courant S1 2022



La ventilation du chiffre d'affaires par pays de destination est la suivante :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| France | 1 844 | 1 469 |
| Turquie | 214 | 157 |
| Kazakhstan | 197 | 142 |
| Jordanie | 126 | 104 |
| Géorgie | 46 | 35 |
| Reste du monde | 118 | 99 |
| Chiffre d'affaires | 2 545 | 2 006 |

La ventilation des actifs par pays se détaille comme suit :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| France | 14 643 | 14 020 |
| Turquie | 2 682 | 2 532 |
| Kazakhstan | 560 | 447 |
| Jordanie | 621 | 705 |
| Géorgie | 273 | 282 |
| Reste du monde | 271 | 451 |
| Total des actifs | 19 050 | 18 437 |

4.2 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADP applique la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" pour les prestations proposées à ses clients et la norme IFRS 16 "Contrats de location" pour les locations de biens en tant que bailleur.

Les principes de comptabilisation pour les différentes natures des revenus du Groupe ADP sont présentés ci-après en fonction de ses cinq secteurs :

1. Secteur Activités aéronautiques

- **Redevances aéronautiques et spécialisées d'Aéroports de Paris SA** : ces redevances sont encadrées par des dispositions législatives et réglementaires, dont tout particulièrement la limitation du produit global des redevances aéroportuaires aux coûts des services rendus et la juste rémunération des capitaux investis par Aéroports de Paris apprécié au regard du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du périmètre régulé. Même si la régulation économique d'Aéroports de Paris repose de manière préférentielle sur des contrats de régulation économique (CRE), la période tarifaire 2023 se déroule dans un cadre juridique hors CRE. En tout état de cause, la procédure annuelle de fixation des tarifs de redevances, avec ou sans CRE, prévoit qu'Aéroports de Paris consulte les usagers sur la proposition tarifaire annuelle et soumette à l'ART (Autorité de Régulation des Transports) une demande d'homologation. Lorsque l'ART est saisie, elle s'assure entre autres que les tarifs respectent les règles générales applicables aux redevances.

Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA.

Les **redevances aéronautiques** comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, du poids de l'aéronef et de la durée de stationnement. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

Les **redevances spécialisées** englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique. Elles comprennent également la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

- **Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** : Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit est versé au Groupe par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et financé par l'intermédiaire de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Il représente 94% des coûts éligibles supportés par Aéroports de Paris SA. Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé à hauteur de 94% des coûts éligibles au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Le Groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges locatives, certaines charges d'amortissements et de maintenance et les impôts et taxes.

2. Secteur Commerces et services

- **Chiffre d'affaires des activités commerciales** : ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus

locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 "Contrats de location".

Le chiffre d'affaires tiré des activités commerciales de ce segment intègre également :

- le chiffre d'affaires de la filiale **Extime Media** (ex Média Aéroports de Paris) qui propose aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens via des solutions digitales, connectées et interactives ;
- le chiffre d'affaires des activités commerciales de **Extime Duty Free Paris, Relay@ADP**, ainsi que **Extime food & beverages Paris** réalisé dans les surfaces commerciales exploitées par ces sociétés en zone publiques et en zones réservées (ventes de biens et revenus locatifs). Extime Duty Free Paris exerce une activité de gestion directe et de location d'espaces commerciaux, et intervient dans les domaines de la vente d'alcool, de tabac, de parfums-cosmétiques, de gastronomie, de mode et accessoires et de photo-vidéo-son. L'activité de Relay@ADP est quant à elle dédiée aux activités de presse, de librairie, de commodités et de souvenirs ;
- et les revenus perçus des activités de prestation de services relatives à la détaxe.

- **Chiffre d'affaires des parcs et accès** : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

- **Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles**, telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

- **Revenus tirés des contrats à long terme** Cette rubrique comprend le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris ainsi que celui lié au contrat de construction conclu avec CDG Express. Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts totaux du contrat conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

3. Secteur Immobilier

- **Revenus locatifs** : ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 "Contrats de location". Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires du secteur Immobilier comprend également les produits d'intérêts issus des contrats de location-financement en tant que bailleur.

4. Secteur International et développements aéroportuaires

Le chiffre d'affaires de ce segment regroupe le chiffre d'affaires de **TAV Airports**, d'**ADP International** et de ses filiales.

- **Revenus aéronautiques** : ils comprennent les redevances passagers, les redevances de circulation des aéronefs, les revenus liés à la mise à disposition des équipements communs des terminaux (CUTE), des rampes d'accès et des comptoirs d'enregistrement des compagnies aériennes. Ces produits comprennent également d'autres revenus liés à des services tels que l'assistance en escale et les redevances de fuel. Ils sont comptabilisés sur la base de rapports quotidiens établis par les compagnies aériennes, ou dès lors qu'il est probable que les avantages économiques sont perçus par le Groupe et qu'ils peuvent être quantifiés de façon fiable.

- **Revenus des activités commerciales** : ces revenus proviennent principalement des activités de concession de restauration dans les terminaux opérées par le sous-Groupe BTA, de services de salons passagers rendus par le sous-Groupe TAV Operations services ainsi que des redevances commerciales perçues par AIG dans le cadre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia International d'Amman en Jordanie. Ces revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des prestations rendues.

- **Parcs et accès** : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement, des accès et des services de voiturier opérés dans le cadre des contrats de concession. Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

- **Revenus locatifs** : ils sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location, conformément aux contrats de locations relatifs à l'occupation de surfaces dans les terminaux.

- **Revenus tirés des contrats long terme** : le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts, en revenus tirés des contrats à long terme selon IFRS 15. Les modifications de travaux, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où ils ont été approuvés avec le client. Lorsque le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

- **Produits financiers liés aux activités ordinaires** : Ils correspondent aux produits d'intérêts liés à la désactualisation de la créance financière relative à la concession d'Ankara Esenboga Airport. Ils sont reconnus en application de l'interprétation IFRIC 12 sur la durée de la concession en cours qui se termine en 2025 (cf. note 6.1).

- **Autres revenus** : Les autres revenus du secteur international comprennent principalement :

- L'assistance en escale opérée par TAV Operation Services et Havas, les services de bus, de parking, et de taxi aux compagnies aériennes. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ;
- La vente de systèmes informatiques et logiciels par TAV Information Technologies. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ou les biens livrés ;
- Vente de fuel aux compagnies aériennes par Almaty International Airports au Kazakhstan : Almaty International Airport comptabilise le chiffre d'affaires issu de la vente de kérosène. Les revenus de cette activité sont comptabilisés lors de la vente de fuel aux compagnies aériennes. Almaty International Airport conserve les risques et avantages de cette activité et comptabilise l'achat et la vente de fuel de manière séparée.
- Les revenus liés aux missions de conception aéroportuaire, de prestations de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : ces prestations sont principalement effectuées par ADP Ingénierie à l'international sur des périodes couvrant plusieurs mois et / ou années. Les revenus de ces prestations long terme sont pour la majorité des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par ADP International, principalement lié à son activité de gestion d'aéroports à l'international et aux jetons de présence liés aux participations dans des sociétés aéroportuaires.

5. Secteur Autres activités

Le chiffre d'affaires de ce segment est composé du chiffre d'affaires du sous-Groupe Hub One. **Hub One** propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises. Son chiffre d'affaires est présenté en autres revenus.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité après éliminations inter-secteurs s'établit comme suit :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | | | | | Total |
|---------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|------------|------------------------------------------------|------------------|--------------|
| | Activités aéronautiques | Commerces et services | Immobilier | International et développements aéroportuaires | Autres activités | |
| Redevances aéronautiques | 543 | - | - | 330 | - | 873 |
| Redevances spécialisées | 119 | - | - | 8 | 1 | 128 |
| Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire | 238 | - | - | - | - | 238 |
| Activités commerciales (i) | - | 515 | 2 | 120 | - | 637 |
| Parcs et accès | - | 83 | - | 11 | - | 94 |
| Prestations industrielles | - | 26 | - | 3 | - | 29 |
| Revenus locatifs fixes | 8 | 55 | 137 | 20 | - | 220 |
| Assistance en escale | - | - | - | 140 | - | 140 |
| Revenus tirés des contrats à long terme | - | 23 | - | 10 | 5 | 38 |
| Produits financiers liés aux activités ordinaires | - | - | 6 | (1) | - | 5 |
| Autres revenus | 10 | 13 | - | 60 | 60 | 143 |
| Total | 918 | 715 | 145 | 701 | 66 | 2 545 |
| (i) Dont Revenus locatifs variables | - | 149 | 2 | 58 | - | 209 |

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ADP s'établit à 2 545 millions d'euros en juin 2023, en hausse de + 539 millions d'euros par rapport à juin 2022, s'explique principalement par :

- ◆ La hausse du chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes provenant des redevances aéronautiques (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) liée à l'augmentation du trafic passagers et des mouvements d'avions. Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant déterminés par les coûts, partiellement fixes, de ces activités, le chiffre d'affaires croît dans une moindre proportion que le trafic de passagers ;
- ◆ La hausse du chiffre d'affaires du segment Commerces et services, qui se rapporte aux plateformes parisiennes, en lien avec la fréquentation et le nombre de points de ventes ouverts par rapport à 2022 ;
- ◆ La hausse du chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires du fait de TAV Airports et d'AIG portée par le trafic passagers et les recettes commerciales sur 2023.

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2022 | | | | | Total |
|---------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|------------|------------------------------------------------|------------------|--------------|
| | Activités aéronautiques | Commerces et services | Immobilier | International et développements aéroportuaires | Autres activités | |
| Redevances aéronautiques | 434 | - | - | 245 | - | 679 |
| Redevances spécialisées | 92 | 6 | - | 7 | 1 | 106 |
| Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire | 198 | - | - | - | - | 198 |
| Activités commerciales (i) | - | 367 | 1 | 92 | - | 460 |
| Parcs et accès | - | 67 | - | 8 | - | 75 |
| Prestations industrielles | - | 24 | - | 2 | - | 26 |
| Revenus locatifs fixes | 7 | 47 | 124 | 18 | - | 196 |
| Assistance en escale | - | - | - | 95 | - | 95 |
| Revenus tirés des contrats à long | - | 15 | - | 12 | 1 | 28 |
| Produits financiers liés aux activités ordinaires | - | - | 6 | - | - | 6 |
| Autres revenus | 10 | 7 | 1 | 57 | 62 | 137 |
| Total | 741 | 533 | 132 | 536 | 64 | 2 006 |
| (i) Dont Revenus locatifs variables | - | 103 | 1 | 46 | - | 150 |

La ventilation du chiffre d'affaires des principaux clients (unitairement supérieur à 10 millions d'euros) s'établit comme suit :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 2 545 | 2 006 |
| Air France | 418 | 356 |
| Turkish Airlines | 69 | 53 |
| Easy Jet | 47 | 39 |
| Royal Jordanian | 34 | 28 |
| Federal Express Corporation | 25 | 24 |
| Qatar Airways | 27 | 18 |
| Vueling Airlines | 22 | 17 |
| Pegasus Airlines | 28 | 16 |
| Emirates | 14 | 13 |
| AIR ASTANA | 18 | 12 |
| Autres compagnies aériennes | 543 | 371 |
| Total compagnies aériennes | 1 245 | 947 |
| Direction Générale de l'Aviation Civile | 247 | 206 |
| ATU | 28 | 21 |
| Société du Grand Paris | 24 | 17 |
| Autres clients | 1 001 | 815 |
| Total autres clients | 1 300 | 1 059 |

4.3 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées et la plus-value constatée lors de la reprise en pleine propriété des actifs à l'issue des baux à construction et Autorisations d'occupation temporaire (cf. note 6.3).

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|----------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Reprise de biens à l'issue des BAC/AOT* | 8 | 5 |
| Subventions d'exploitation | 2 | 2 |
| Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat | 2 | 2 |
| Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés | (1) | 1 |
| Autres produits | 42 | 20 |
| Total | 53 | 30 |

*Baux à construction/Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

En 2023, les autres produits incluent :

- ◆ D'une part, la vente de capacités électriques excédentaires d'Aéroports de Paris, représentant un produit de 17 millions d'euros au 1er semestre 2023.
- ◆ Et d'autre part, des indemnités comptabilisées pour 20 millions d'euros à la fois dans le cadre de la convention d'indemnisation conclue avec la Société Grand Paris relative au projet de construction d'une gare de métro à Paris-Orly et au titre du projet CDG Express.

Pour rappel, en 2022, les autres produits incluaient :

- ◆ D'une part, des reprises d'actifs en pleine propriété sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget pour un montant de 5,4 millions d'euros dont :
 - Un bâtiment occupé par Air France et Kuwait Petroleum ;
 - Un bâtiment occupé par Air France ;
 - Un bâtiment occupé par EUTRADIA et SOFEMA ;
- ◆ Et d'autre part, des indemnités comptabilisées pour 17 millions d'euros à la fois dans le cadre de la convention d'indemnisation conclue avec la Société Grand Paris relative au projet de construction d'une gare de métro à Paris-Orly et au titre du projet CDG Express.

4.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Créances clients* | 1 109 | 932 |
| Clients douteux | 113 | 114 |
| Cumul des dépréciations | (109) | (108) |
| Montant net | 1 113 | 938 |

* La créance vis à vis de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'élève à 405 millions d'euros. Cette créance ne tient pas compte d'une avance de 256 millions d'euros versées par l'Agence France Trésor (AFT) afin de couvrir les dépenses de fonctionnement (cf. note 4.8 en Autres dettes et produits constatés d'avance).

Les dépréciations appliquées conformément à la norme IFRS 9 ont évolué ainsi :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| Cumul des dépréciations à l'ouverture | (108) | (120) |
| Augmentations | (9) | (21) |
| Diminutions | 7 | 34 |
| Ecart de conversion | 1 | (1) |
| Cumul des dépréciations à la clôture | (109) | (108) |

Le Groupe classe les créances par niveau de risque de défaillance des clients auquel un taux de dépréciation est associé en fonction de l'antériorité de la créance.

Les dépréciations de créances au 30 Juin 2023 sont stables. Une revue par niveau de risque a été réalisée après la reconnaissance de créances irrécouvrables.

4.5 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes le Groupe considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

4.5.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|---------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Achats de marchandises | (206) | (176) |
| Coûts des carburants vendus | (118) | (63) |
| Electricité | (23) | (20) |
| Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études | (3) | (4) |
| Gaz et autres combustibles | (10) | (10) |
| Fournitures d'exploitation | (6) | (5) |
| Produits hivernaux | (5) | (3) |
| Achats de matériels, équipements et travaux | (29) | (24) |
| Autres achats | (2) | (4) |
| Total | (402) | (309) |

La hausse des achats consommés de 93 millions d'euros par rapport à juin 2022 s'explique principalement sur les postes carburants et achats de marchandises.

4.5.2 Autres charges opérationnelles courantes

Le détail des autres charges opérationnelles courantes s'établit comme suit :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| Services et charges externes | (597) | (473) |
| Impôts et taxes | (176) | (151) |
| Autres charges d'exploitation | (57) | (51) |
| Total | (831) | (675) |

Détail des services et charges externes

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-----------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Sous-traitance | (292) | (234) |
| Sûreté | (124) | (101) |
| Nettoyage | (47) | (38) |
| PHMR (Personne Handicapée à Mobilité Réduite) | (32) | (25) |
| Transports | (16) | (11) |
| Gardiennage | (11) | (10) |
| Recyclage chariots | (6) | (5) |
| Autres | (56) | (44) |
| Entretien, réparations & maintenance | (93) | (75) |
| Loyers et redevances de concessions* | (70) | (57) |
| Etudes, recherches & rémunérations d'intermédiaires | (34) | (31) |
| Assurances | (14) | (11) |
| Missions, déplacements & réceptions | (9) | (7) |

Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

| | | |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|
| Publicité, publications, relations publiques | (19) | (9) |
| Locations et charges locatives | (11) | (5) |
| Services extérieurs divers | (6) | (5) |
| Personnel extérieur | (11) | (14) |
| Autres charges et services externes | (38) | (25) |
| Total | (597) | (473) |

* Les loyers et redevances de concessions sont encourus principalement par AIG au titre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia.

La hausse des services et charges externes résulte essentiellement de la reprise de l'activité.

Détail des impôts et taxes

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|--------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Taxe foncière | (88) | (70) |
| Taxes non récupérables sur prestations de sûreté | (32) | (28) |
| Contribution économique territoriale | (19) | (20) |
| Autres impôts & taxes | (37) | (33) |
| Total | (176) | (151) |

Les impôts et taxes s'établissent à 176 millions d'euros au 30 juin 2023.

Chez ADP SA, les impôts et taxes comprennent principalement :

- ◆ La hausse de la taxe foncière (+18 millions d'euros) s'explique principalement par l'augmentation des taux et la revalorisation annuelle des bases taxables ainsi que par l'effet des dégrèvements obtenus en 2022 au titre de l'inexploitation des plates-formes parisiennes pendant la période Covid 2020.
- ◆ Les taxes non récupérables sur prestations de sûreté augmentent de 4 millions d'euros, principalement en raison de la hausse des dépenses de sûreté en lien avec celle du trafic.

Détail des autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

4.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs d'exploitation* | 567 | 616 |
| Fournisseurs d'immobilisations | 255 | 293 |
| Total | 822 | 909 |

* dont 196 millions d'euros au titre des loyers de concession sur AIG au 30 juin 2023.

4.7 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes versés sur commandes | 111 | 90 |
| Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés) | 114 | 122 |
| Créances au personnel et charges sociales | 12 | 14 |
| Charges constatées d'avance | 55 | 37 |
| Autres créances | 90 | 44 |
| Total | 382 | 307 |

4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes reçus sur commandes * | 342 | 329 |
| Dettes sociales | 221 | 224 |
| Dettes fiscales (hors impôt exigible) | 188 | 89 |
| Avoirs à établir | 30 | 26 |
| Produits constatés d'avance | 222 | 175 |
| Loyers de concessions exigibles < 1 an | 151 | 123 |
| Dettes liées à l'option de vente des minoritaires / acquisition de titres ** | 51 | 67 |
| Autres dettes | 145 | 138 |
| Total | 1 350 | 1 171 |

* Les dettes relatives aux avances consenties par l'AFT d'un montant total de 256 millions d'euros sont présentées en « avances et acomptes reçus sur commandes ».

** concerne principalement les titres GMR Airports Limited.

Les produits constatés d'avance concernent principalement Aéroports de Paris SA pour 190 millions d'euros et comprennent des loyers payés d'avance et de la facturation relative à CDG Express pour 51 millions d'euros.

Les dettes sur loyers de concessions exigibles concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum et TAV Ege (cf. note 8.2).

4.9 Entreprises mises en équivalence

Les principales participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont présentées ci-dessous :

GMR Airports Limited (GAL): Le Groupe ADP détient 49% de GMR Airports Limited. GMR Airports Ltd, est un groupe aéroportuaire indien de premier plan, qui dispose d'un portefeuille d'actifs comportant six aéroports dans trois pays (Inde, Philippines et Grèce) ainsi qu'une filiale de management de projets ('GADL'). Ces deux principales concessions, Delhi et Hyderabad ont une durée de 30 ans renouvelable une fois qui a débuté respectivement le 3 mai 2006 et le 23 mars 2008. Le renouvellement est à la discrétion de GMR Airports pour la concession d'Hyderabad. S'agissant de la concession de Delhi, son renouvellement suppose que certaines conditions opérationnelles notamment de qualité de services prévues au contrat de concession soient toujours satisfaites à la fin de la première période de 30 ans. Ainsi, tant que ces conditions sont satisfaites, l'option de renouvellement est à la discrétion de GMR Airports.

GAL est contrôlé par GMR Entreprises, le Groupe ADP exerçant une influence notable sur cette entité compte tenu des dispositions du pacte d'actionnaires : même si ADP et GMR Entreprises nomment autant d'administrateurs au sein du conseil d'administration de GIL, GMR Entreprises nomme le président qui dispose d'un droit de vote prépondérant en cas d'égalité des voix. Par ailleurs, en cas de désaccord sur le business plan, GMR Entreprises peut in fine imposer ses décisions, le Groupe ADP ayant alors la possibilité d'exercer son option de vente des titres GAL.

En mars 2023, Groupe ADP et GMR Entreprises ont annoncé la signature d'un accord initiant un processus devant aboutir à une fusion entre GIL (GMR Airports Infrastructure Ltd), GIDL (filiale à 100% de GIL) et GAL au premier semestre 2024 pour former une holding aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens (cf. note 2 faits marquants). Le Groupe ADP disposera de droits de gouvernance similaires à ceux détenus aujourd'hui dans GAL, préservant son influence notable.

TAV Antalya : co-entreprise de TAV Airports et Fraport qui opère l'aéroport international d'Antalya en Turquie. Le groupement a remporté en 2021 l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport pour une durée de 25 ans, entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 décembre 2051. Les modalités actuelles d'exploitation de l'aéroport restent inchangées jusqu'au 31 décembre 2026.

TGS et ATU, co-entreprises détenues à 50% par TAV Airports, spécialisées respectivement dans l'assistance en escale et le duty free.

Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel : co-entreprise détenue à hauteur de 45% par ADP International, 40% par Vinci Airports et 15% par Astaldi, opérant la concession de l'Aéroport international de Santiago pour une durée de 20 ans et ayant pour objet d'assurer le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m².

4.9.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par secteur :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| International et développements aéroportuaires | (22) | (7) |
| Immobilier | 2 | 1 |
| Autres activités | 2 | - |
| Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence | (18) | (6) |

En l'absence d'obligation ou d'intention de combler les pertes des entités mises en équivalence, le Groupe arrête de reconnaître les quotes-parts de pertes de sociétés mises en équivalence lorsque les titres mis en équivalence sont à zéro. Les quotes-parts de pertes non reconnues cumulées s'élèvent

à 298 millions d'euros dont 8 millions d'euros de résultat à fin juin 2023.

Les prêts accordés aux participations présentant des résultats négatifs sont dépréciés à hauteur de leur quote-part de pertes non reconnues des sociétés mises en équivalence.

4.9.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Les tests de dépréciation réalisés au 30 juin 2023 ont été effectués en retenant la même méthode que celle retenue au 31 décembre 2022 (pour plus de détails, voir états financiers annuels complets du 31 décembre 2022).

Pertes de valeur des sociétés mises en équivalence par segment

Le trafic aérien accueilli par le Groupe au cours du premier semestre 2023 est dans son ensemble nettement supérieur au trafic 2022 de la même période, ce dernier demeurant affecté par des restrictions sanitaires pour la quasi-majorité des aéroports du Groupe, qui ont été progressivement levées au cours de l'année 2022 grâce notamment au déploiement d'une campagne de vaccination contre le Covid-19 inédite à l'échelle mondiale.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions économiques contre la Russie a eu à court terme un

impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du Groupe, les destinations les plus dépendantes des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources.

Ces éléments justifient donc que le Groupe n'ait pas conduit des tests de dépréciation sur les titres mis en équivalence, en prenant en compte l'ensemble des éléments connus à date.

4.9.3 Détail des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|-------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| International et développements aéroportuaires | 1 747 | 1 854 |
| Immobilier | 25 | 23 |
| Autres activités | 2 | 2 |
| Total entreprises mises en équivalence | 1 774 | 1 879 |

Les principaux écarts d'acquisition comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à 265 millions d'euros au titre du secteur International et développements aéroportuaires.

4.9.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

| (en millions d'euros) | Montants nets au 01/01/2023 | Quote-part du Groupe dans les résultats | Variation de périmètre | Souscription de capital | Variation des réserves de conversion | Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation | Variation des autres réserves et reclassements | Dividendes distribués* | Montants nets au 30/06/2023 |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| International et développements aéroportuaires | 1 854 | (22) | - | - | (27) | 7 | (4) | (61) | 1 747 |
| Immobilier | 23 | 2 | - | - | - | - | - | - | 25 |
| Autres activités | 2 | 2 | (1) | - | - | - | (1) | - | 2 |
| Total entreprises mises en équivalence | 1 879 | (18) | (1) | - | (27) | 7 | (5) | (61) | 1 774 |

* Y compris remontée des résultats des sociétés immobilières fiscalement transparentes

Les créances et comptes courants nets de dépréciations sur les entreprises mises en équivalence sont détaillés en note 9.6.

Les effets de la norme IAS 29 (Hyperinflation), relatifs à la société TGS, s'élèvent à -2 millions d'euros en résultat et à 3 millions d'euros en capitaux propres.

4.10 Stocks

| (en millions d'euros) | Au 31/12/2022 | Variation de la période | Dépréciations net de reprise | Autres flux | Au 30/06/2023 |
|-------------------------------------|---------------|-------------------------|------------------------------|-------------|---------------|
| Stocks | 133 | 10 | 1 | (17) | 127 |
| <i>dont Extime Duty Free Paris</i> | <i>45</i> | <i>2</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>48</i> |
| <i>dont TAV Kazakhstan - Almaty</i> | <i>38</i> | <i>6</i> | <i>-</i> | <i>(16)</i> | <i>28</i> |

Les stocks sont principalement constitués de stocks de marchandises chez Extime Duty Free Paris et de stocks de matières premières chez TAV Kazakhstan.

NOTE 5 Avantages au personnel

L'évaluation des engagements sociaux à la clôture des comptes consolidés intermédiaires résumés se base sur les taux d'actualisation présentés en note 5.2.1. Pour les régimes postérieurs à l'emploi, la charge du semestre au titre des engagements sociaux est égale à la moitié de la charge estimée au titre de 2023 sur la base des travaux d'évaluations au 31 décembre 2022, sous réserve qu'aucun événement particulier générant un coût des services passés n'intervienne sur le semestre. La mise à jour des hypothèses financières, à savoir taux d'actualisation et taux d'inflation, génère des écarts actuariels qui sont comptabilisés en OCI (capitaux propres) sans impact sur la charge du semestre. Pour les régimes à long terme (type médailles du travail), la reconnaissance immédiate des écarts actuariels ainsi générés sur la période s'ajoute à la charge du semestre.

Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres événements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

5.1 Charges de personnel

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Salaires et traitements | (371) | (298) |
| <i>dont Indemnité activité partielle</i> | - | 1 |
| Charges sociales | (146) | (116) |
| Coût salarial immobilisé | 25 | 21 |
| Participation et intéressement | (3) | (4) |
| Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises | (1) | 13 |
| Total | (496) | (384) |

Les charges de personnel 2023 s'établissent à 496 millions d'euros en lien avec :

- L'impact des recrutements effectués en 2022 et au 1er semestre 2023;
- L'effet de base lié à la reprise d'une provision de 20 millions d'euros sur engagements sociaux, comptabilisé au 1er semestre 2022;
- La hausse de 14 millions d'euros des charges de personnel d'Aéroports de Paris, liée aux mesures de hausse des salaires mises en place en juillet 2022 et janvier 2023;
- Une hausse des charges de personnel de TAV Airports pour 47 millions d'euros, liée à des hausses de salaires en Turquie sous l'effet

de l'inflation et dans une moindre mesure à une hausse des effectifs;

- Une hausse des charges de personnel sur le segment activités commerciales (principalement Extime Duty Free Paris & Extime Food & Beverage Paris) pour 38 millions d'euros en lien avec l'ouverture de nouveaux points de vente;

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 25 millions d'euros (en hausse de 4 millions d'euros) représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

5.2 Indemnités de cessation d'emploi

Le solde de la provision RCC au 30 juin 2023 s'élève à 80 millions d'euros nets soit une variation de -16 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 correspondant principalement aux paiements réalisés sur la période.

En 2021, Aéroports de Paris SA avait mis en œuvre un Plan d'Adaptation des Contrats de Travail (PACT). La provision PACT s'élève au 30 juin 2023 à 12 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, la provision PACT s'élevait à 13 millions d'euros pour 160 salariés ayant quitté l'entreprise.

5.2.1 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues concernent les engagements de retraite hors plans de départs et sont les suivantes :

| Au 30/06/2023 | France | Turquie | Jordanie |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|-------------|
| Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime | 3,80% | 21,90% | 5,60% |
| Taux d'inflation | 2,30% | 19,30% | N/A |
| Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse) | 2,30% - 4,15% | 20,30% | 3,20% |
| Hausse future des dépenses de santé | 3,05% | N/A | N/A |
| Age moyen de départ en retraite | 64 - 65 ans | 50 - 55 ans | 55 - 60 ans |

| Au 30/06/2022 | France | Turquie | Jordanie |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|-------------|
| Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime | 3,20% | 18,20% | 5,90% |
| Taux d'inflation | 2,30% | 15,00% | N/A |
| Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse) | 2,30% - 3,85% | 16,00% | 3,20% |
| Hausse future des dépenses de santé | 2,30% | N/A | N/A |
| Age moyen de départ en retraite | 62 - 65 ans | 51 - 52 ans | 55 - 60 ans |

Pour les taux utilisés en France :

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 12,0 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ Les tables de mortalité hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ Les tables générationnelles hommes/femmes TGH05 / TGF05 sur la phase de rentes.

5.3 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Provisions au 1er janvier | 442 | 654 |
| Augmentations | 22 | 17 |
| Dotations d'exploitation | 10 | 14 |
| Dotations financières | 7 | 2 |
| Dotations aux provisions pour éléments non récurrents | 5 | - |
| Augmentation liée aux variations de périmètre | - | 1 |
| Diminutions | (34) | (154) |
| Provisions utilisées | (27) | (49) |
| Reconnaissance de (gains) / pertes actuariels nets | 6 | (72) |
| Réduction / modification de régimes | (7) | (32) |
| Autres variations | (6) | (1) |
| Provisions au 30 juin | 430 | 517 |
| Part non courante | 401 | 439 |
| Part courante | 29 | 78 |

Les pertes actuarielles pour 6 millions d'euros reconnues en autres éléments du résultat global au 30 juin 2023 sont principalement la conséquence de la mise à jour des salaires de référence minimum et maximum utilisés pour les avantages mesurés en Turquie.

La réforme des retraites en France a été traitée en modification de régime au 30 juin 2023 ; son impact est un

produit de 2,5 millions d'euros, exclusivement pour le régime d'indemnités de fin de carrière de la société ADP SA (régime le plus important du Groupe Aéroports De Paris en dette sociale).

La réforme des retraites en Turquie a également été traitée en modification de régime au 30 juin 2023 ; son impact est un produit pour un total de 1,2 millions d'euros.

5.3.1 Meilleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le Groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies au 30 juin 2023 ne présente pas de caractère significatif.

5.4 Plan d'Attribution Gratuite d'Action

Cette opération est décrite en note 2 "Faits marquants". Son impact au résultat est de -4 millions d'euros au 30 juin 2023.

NOTE 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement

Les principes comptables relatifs aux immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement sont identiques à ceux du 31 décembre 2022. Pour plus d'informations se référer aux états financiers annuels complets.

6.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

| | Ecarts d'acquisition* | Droit d'opérer les aéroports en concession ** | Logiciels | Autres | Immobilisations en cours, avances et acomptes | Total |
|----------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------|-----------|------------|--------------------------------------------------------|--------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | |
| Valeur brute | 293 | 3 380 | 398 | 242 | 41 | 4 354 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (72) | (841) | (312) | (125) | - | (1 350) |
| Valeur nette au 01/01/2023 | 221 | 2 539 | 86 | 117 | 41 | 3 004 |
| Investissements | - | 1 | 2 | - | 10 | 13 |
| Amortissements | - | (70) | (18) | (3) | - | (91) |
| Dépréciations net de reprise | - | - | 1 | - | - | 1 |
| Ecarts de conversion | (2) | (14) | - | - | - | (16) |
| Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques | - | - | 11 | - | (7) | 4 |
| Valeur nette au 30/06/2023 | 219 | 2 456 | 82 | 114 | 44 | 2 915 |
| Valeur brute | 290 | 3 357 | 408 | 242 | 44 | 4 341 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (71) | (901) | (326) | (128) | - | (1 426) |

* cf. note 6.1.2 ** cf. note 6.1.1

6.1.1 Droit d'opérer les aéroports en concession

Les dates de fin de contrat des principaux droits d'opérer les aéroports se détaillent comme suit :

| | Izmir Adnan Menderes International Airport | Milas-Bodrum Airport | Esenboga et Gazipasa | Tbilisi et Batumi International Airport | Monastir et Enfidha International Airport | Skopje et Ohrid International Airport | Queen Alia International Airport |
|------------------------|--------------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Pays | Turquie | Turquie | Turquie | Géorgie | Tunisie | Macédoine | Jordanie |
| Date de fin de contrat | Décembre 2034 | Décembre 2037 | Mai 2050 et Mai 2036 | Février 2027 et Août 2027 | Mai 2047 | Juin 2032 | Novembre 2032 |

Les droits d'opérer les aéroports s'élèvent à 3 357 millions d'euros au 30 Juin 2023 (2 456 millions d'euros en valeur nette), ils concernent principalement les concessions de Queen Alia International Airport, d'Izmir Adnan Menderes International Airport, de Tbilisi et Batumi International Airport, de Monastir et Enfidha International Airport, de Skopje et Ohrid International Airport et de Milas-Bodrum Airport. Les principales caractéristiques de ces concessions sont les suivantes :

- ◆ La loi tarifaire est définie dans les contrats de concession et l'augmentation des tarifs est sujette à validation du concédant ;
- ◆ Les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats ;
- ◆ Aucune subvention ou garantie du concédant n'est prévue dans les contrats ;
- ◆ Les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Les amortissements des droits d'opérer les aéroports sont comptabilisés en fonction des prévisions de trafic.

S'agissant du contrat de concession signé entre TAV

Esenboğa et la Direction générale de l'aviation civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI) et dont la date de fin est en mai 2025 (2 ans d'extension obtenus en février 2021), le Groupe applique le modèle de la créance financière. La créance financière a été initialement comptabilisée à sa juste valeur. Au 30 juin 2023, la part non courante de cette créance financière s'élève à 2 millions d'euros (cf. note 9.5.3 Risques de liquidité).

S'agissant du renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara de mai 2025 à mai 2050, le paiement de la redevance initiale de 119 millions d'euros a été comptabilisé au poste autre actif financier non courant, en "dépôts et cautionnements versés". En 2025, lorsque la nouvelle période de concession commencera, ce dépôt sera classé comme droit d'exploitation de l'aéroport. En outre, en mai 2025, tous les paiements de concession qui auront lieu entre 2025 et 2049 seront actualisés en utilisant le coût de la dette et seront comptabilisés en tant que passif de concession et droit d'exploitation de l'aéroport. Le droit d'exploitation aéroportuaire sera amorti par la méthode des unités de production en utilisant le nombre de passagers pendant la période de concession.

6.1.2 Ecarts d'acquisition

Au 30 Juin 2023, les écarts d'acquisitions nets s'élèvent à 219 millions d'euros et sont portés principalement par TAV Holding et Almaty.

6.2 Immobilisations corporelles

| (en millions d'euros) | Terrains et aménagements | Constructions | Installations techniques | Actifs liés au droit d'utilisation* | Autres | Immobilisations en cours, avances et acomptes | Total |
|----------------------------------------------------|--------------------------|---------------|--------------------------|-------------------------------------|------------|-----------------------------------------------|--------------|
| Valeur brute | 77 | 13 596 | 764 | 157 | 439 | 1 032 | 16 065 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (20) | (6 903) | (553) | (54) | (275) | (7) | (7 812) |
| Valeur nette au 01/01/2023 | 57 | 6 693 | 211 | 103 | 164 | 1 025 | 8 253 |
| Investissements | - | 1 | 15 | 12 | 6 | 306 | 340 |
| Cessions et mises hors service | - | - | (2) | - | (1) | - | (3) |
| Amortissements | (1) | (256) | (24) | (9) | (17) | - | (307) |
| Dépréciations net de reprise | - | 6 | - | - | - | 4 | 10 |
| Ecarts de conversion | - | (7) | (2) | (2) | (2) | (3) | (16) |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation | - | 2 | 1 | 1 | 1 | - | 5 |
| Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques | 1 | 255 | 10 | 8 | 6 | (220) | 60 |
| Valeur nette au 30/06/2023 | 57 | 6 694 | 209 | 113 | 157 | 1 112 | 8 342 |
| Valeur brute | 78 | 13 718 | 766 | 172 | 446 | 1 115 | 16 295 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (21) | (7 024) | (557) | (59) | (289) | (3) | (7 953) |

* cf. note 6.2.1

Au 30 juin 2023, ces investissements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ Le parking P3 de Paris - Orly ;
- ◆ La mise en conformité au standard 3 du tri bagages du Terminal 1 de Paris – Charles de Gaulle ;
- ◆ La jonction des satellites 1, 2 et 3 du terminal 1 à Paris - Charles de Gaulle ;
- ◆ La nouvelle caserne SSLIA de Paris – Le Bourget ;
- ◆ Le *staging* de la jonction du terminal 1 à Paris – Charles de Gaulle ;
- ◆ La rénovation des voies de circulation au niveau des aires écho à Paris – Orly ;

- ◆ Le *staging* du terminal 2G de Paris – Charles de Gaulle ;

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 340 millions d'euros au 30 juin 2023 en augmentation de 37% par rapport au 30 juin 2022.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés au 30 Juin 2023 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 7 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 1,92 %. Ce montant ne concerne que les projets en cours de réalisation chez ADP SA.

L'inventaire démarré l'an dernier continue sur l'exercice 2023 et a entraîné des mises au rebut et la sortie d'actifs complètement dépréciés.

Contrats de location IFRS 16, le Groupe comme preneur

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros) | Terrains et aménagements | Constructions | Installations techniques* | Autres | Total |
|--------------------------------------------|--------------------------|---------------|---------------------------|----------|------------|
| Valeur brute | 51 | 93 | 12 | 1 | 157 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (15) | (30) | (10) | 1 | (54) |
| Valeur nette au 01/01/2023 | 36 | 63 | 2 | 2 | 103 |
| Investissements | 11 | 1 | - | - | 12 |
| Amortissements et dépréciations | (3) | (5) | (1) | - | (9) |
| Ecarts de conversion | - | (2) | - | - | (2) |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation | - | 1 | - | - | 1 |
| Transferts en provenance (vers) d'autres | - | 8 | - | - | 8 |
| Valeur nette au 30/06/2023 | 44 | 66 | 1 | 2 | 113 |
| Valeur brute | 61 | 99 | 11 | 1 | 172 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (17) | (33) | (10) | 1 | (59) |

* Incluant les véhicules

6.3 Immeubles de placement

Au semestre, une analyse de sensibilité est effectuée par nos experts indépendants sur la base d'une analyse de risque par classe d'actif et par zone géographique. Cette analyse est complétée des événements locatifs majeurs du semestre pour certains actifs venant impacter significativement leur valeur (mesures d'accompagnement en échange de durée d'engagement, libération de surfaces actées ou en cours de négociation, risque de défaillance du preneur...).

6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

| | Terrains, aménagements & infrastructures | Constructions | Immobilisations en cours, avances et acomptes | Total |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------|------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | |
| Valeur brute | 114 | 874 | 27 | 1 015 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (62) | (332) | - | (394) |
| Valeur nette au 01/01/2023 | 52 | 542 | 27 | 621 |
| Investissements et variation des avances et acomptes | - | - | 12 | 12 |
| Amortissements et dépréciations | (1) | (9) | - | (10) |
| Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques | 1 | 4 | (12) | (7) |
| Valeur nette au 30/06/2023 | 52 | 537 | 27 | 616 |
| Valeur brute | 115 | 877 | 29 | 1 021 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (64) | (341) | - | (405) |

Les transferts en provenance (vers) d'autres rubriques comprennent les reclassements d'autres rubriques d'immobilisations, les reprises de biens à l'issue de BAC et AOT, ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés en application de la norme IAS 23 révisée.

6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

Le premier semestre 2023 a été marqué par la poursuite du contexte économique inflationniste et un marché de l'immobilier impacté par l'augmentation des taux directeurs pénalisant fortement les investissements. La hausse des taux d'actualisation différenciée selon les classes d'actifs et leur localisation a largement contenu les hausses indiciaires.

Afin de mesurer l'impact de la crise sur la juste valeur des immeubles de placement qui s'élevait à 3 245 millions d'euros au 31 décembre 2022 (hors réserves foncières s'élevant à 307 millions d'euros), une analyse de sensibilité a été effectuée par nos experts indépendants sur la base d'une analyse de risque par classe d'actif et par zone géographique. Cette analyse a été complétée des événements locatifs significatifs survenus au premier semestre 2023 pour certains actifs pouvant venir impacter les valeurs de 2022 (libération ou renouvellement de surfaces actées ou en cours de négociation, évolution des valeurs locatives, campagne de travaux significatifs...).

Réalisée sur l'ensemble de la valeur 2022 (hors réserves foncières), cette analyse de sensibilité impacte de -34 millions d'euros (soit -1,2%) la valeur du patrimoine à périmètre constant hors droits de mutation et frais. Cette baisse

s'applique sur l'ensemble du portefeuille et de manière plus significative sur les bâtiments pénalisés par la hausse des taux et dans une moindre mesure sur les terrains loués qui bénéficient encore d'une relative stabilité avec des perspectives de rareté foncière.

L'analyse de sensibilité impacte la valeur des bâtiments à la baisse (soit -1,6%), sur l'ensemble du portefeuille et principalement sur les actifs bureaux de montants significatifs et en seconde couronne apparaissant moins attractifs pour des investisseurs, et dans une moindre mesure sur les actifs fret et les parcs d'activité.

Parallèlement, la valeur des terrains loués est relativement stable et diminue de près de -0,7% avec des flux sécurisés sur des contrats de longue durée combinés à une rareté plus prégnante du foncier sur nos implantations situées dans l'enceinte aéroportuaire.

Hormis le contexte tendu sur le marché de l'investissement, aucun autre événement majeur de type cession, entrée ou sortie d'un locataire majeur n'a eu lieu sur l'ensemble du portefeuille depuis la dernière campagne d'expertise 2022.

6.3.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports exploités par le Groupe ADP, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des

immeubles situés dans l'enceinte de cet aéroport qui ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de ces immeubles à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des installations aéroportuaires soit versé à l'Etat.

6.4 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement

Les tests de dépréciation réalisés au 30 juin 2023 ont été effectués en retenant la même méthode que celle retenue au 31 décembre 2022. Pour plus de détails, voir rapport annuel du 31 décembre 2022.

Les pertes de valeur et reprises s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 30/06/2022 |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Pertes de valeur nettes des reprises sur autres actifs incorporels | - | 10 |
| Pertes de valeur nettes des reprises sur la période | - | 10 |

Le trafic aérien accueilli par le Groupe au cours du premier semestre 2023 est dans son ensemble nettement supérieur au trafic 2022 de la même période, ce dernier demeurant affecté par des restrictions sanitaires pour la quasi-majorité des aéroports du Groupe, qui ont été progressivement levées au cours de l'année 2022 grâce notamment au déploiement d'une campagne de vaccination contre le Covid-19 inédite à l'échelle mondiale.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions économiques contre la Russie a eu à court terme un impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du Groupe, les destinations les plus dépendantes des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources.

De manière plus générale, le contexte macroéconomique actuel, marqué par une forte inflation, des taux d'intérêt élevés et des perspectives de croissance mondiale révisées à la baisse, est de nature à fragiliser directement ou indirectement certaines économies et ce faisant les perspectives de certaines immobilisations qui sont exposées à ces économies, comme par exemple en Tunisie.

Ces éléments justifient donc que le Groupe ait conduit des tests de dépréciation sur les concessions aéroportuaires et activités de services précédemment dépréciées ou présentant un risque avéré de dépréciation dans le but de fournir la meilleure information sur l'évaluation des actifs du Groupe prenant en compte l'ensemble des éléments connus à date.

Au regard de l'évolution de la situation depuis décembre 2022, et après avoir effectué une large revue des trajectoires financières, seules les concessions opérées par TAV Airports en Tunisie et par AIG en Jordanie ont l'objet d'un test de dépréciation.

Segment International et développement aéroportuaire

Dans le contexte actuel, le Groupe peut être amené à conduire des négociations avec les concédants et les prêteurs des projets. Par ailleurs, les plans d'affaires sont fonction des durées contractuelles des concessions sauf en cas de prorogation de concession signée par la concession avec le concédant.

Les tests de dépréciation menés sont basés sur des hypothèses de retour du niveau de trafic 2019 à partir de 2023, établies selon les concessions en fonction de la saisonnalité et du poids des vols domestiques et internationaux, et s'appuyant sur les prévisions de trafic à moyen terme d'Eurocontrol / IATA pour les géographies concernées.

Ces tests de dépréciation n'ont pas montré la nécessité de constater une reprise de dépréciation.

Les analyses de sensibilité aux taux d'actualisation montrent qu'une variation de +100 points de base sur le taux d'actualisation des concessions testées entraîneraient une dépréciation de 1 million d'euros.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité au niveau de trafic indique qu'un décalage d'un an du retour du niveau de trafic 2019 pour les concessions aéroportuaires à l'international testées conduirait à une dépréciation de 5 millions d'euros.

Plateformes parisiennes

Aucun test de dépréciation n'a été réalisé sur les actifs des plateformes parisiennes. En effet, aucun nouvel indice à ce jour ne conduit à envisager une potentielle perte de valeur de ces actifs. Les plateformes parisiennes sont relativement

peu sensibles au conflit ukrainien et la reprise du trafic constatée au cours du premier semestre 2023 est conforme aux prévisions initiales (retour à un niveau compris entre 87% et 93% du trafic passagers de 2019).

NOTE 7 Capitaux propres et résultat par action

7.1 Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

| | Capital | Primes liées au capital | Actions propres | Résultats non distribués | Autres éléments du résultat global | Part Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|--------------------------------|---------|-------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | | |
| Situation au 30/06/2023 | 297 | 543 | (38) | 3 385 | (205) | 3 982 | 789 | 4 771 |

7.1.1 Capital

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'année 2023.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

En 2022, dans le cadre du processus de cession ordonnée des participations croisées de 8% détenues respectivement par Aéroports de Paris et Royal Schiphol Group, 296 882 actions détenues par Royal Schiphol Group ont été achetées par ADP SA et sont destinées à couvrir toute attribution d'actions de performance du Groupe ADP et/ou attribution d'actions dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié.

Il a été identifié postérieurement au Conseil d'administration du 29 mars 2023 qui a arrêté le rapport de gestion du Groupe ADP au titre de l'exercice 2022 que 9 103 actions détenues par Aéroports de Paris, acquises

entre le 25 novembre 2015 et le 22 mars 2016, et constituant un reliquat au titre de l'opération d'actionnariat salarié mise en œuvre en 2016 avaient été omises dans le décompte des actions propres détenues par la société.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 358 045 actions et à la vente de 353 045 actions. Au 30 juin 2023, 5 000 titres figuraient ainsi au compte de liquidité.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était de 305 985 au 31 décembre 2022 est de 310 985 au 30 Juin 2023.

7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

| (en millions d'euros) | Situation au 01/01/2022 | Résultat global - 1er semestre 2022 | Ajustements présentation *** | Situation au 30/06/2022 | Situation au 01/01/2023 | Résultat global - 1er semestre 2023 | Situation au 30/06/2023 |
|-------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------------------------|----------------------------|
| Écarts de conversion | (100) | 45 | 22 | (33) | (107) | (23) | (129) |
| Écarts actuariels* | (138) | 52 | 4 | (82) | (83) | (5) | (89) |
| Réserve de juste valeur | (21) | 2 | 26 | 7 | (5) | 1 | (4) |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation** | - | 13 | - | 13 | 12 | 5 | 17 |
| Total | (259) | 112 | 52 | (95) | (183) | (22) | (205) |

* Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé

** Effet de l'hyperinflation sur les sociétés intégrées globalement et mises en équivalence (1 et -2 millions d'euros)

*** Principalement reclassement de réserves de conversion vers report à nouveau

Les écarts de conversion correspondent principalement aux différences de change sur la roupie indienne provenant des titres GMR Airports Limited.

7.1.4 Réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA

Les réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA se présentent comme suit :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------|---------------|---------------|
| Réserve légale | 30 | 30 |
| Autres réserves | 839 | 839 |
| Report à nouveau | 909 | 477 |
| Résultat de la période | 308 | 741 |
| Total | 2 086 | 2 087 |

7.1.5 Politique de distribution de dividendes

Il a été proposé à l'Assemblée Générale du Groupe ADP statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 de verser un dividende unitaire de 3,13 euros par action soit un montant total de 309 millions d'euros sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2023. Il est précisé qu'aucun acompte sur dividende n'a été versé au cours de l'année 2023.

7.1.6 Dividendes versés

Les dividendes unitaires versés se sont élevés à 3,13 euros par actions conformément à la 3ème résolution de l'AGO du 16 mai 2023.

7.1.7 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

| | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres) | 98 661 117 | 98 936 761 |
| Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros) | 211 | 160 |
| Résultat de base par action (en euros) | 2,14 | 1,62 |
| Résultat dilué par action (en euros) | 2,14 | 1,62 |
| Dont activités poursuivies | | |
| Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros) | 211 | 160 |
| Résultat de base par action (en euros) | 2,14 | 1,62 |
| Résultat dilué par action (en euros) | 2,14 | 1,62 |

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré des actions propres détenues en moyenne

au cours de la période, soit 299 485 au 30 Juin 2023 et 34 370 au 31 décembre 2022.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

7.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|
| Intérêts minoritaires | | |
| TAV Airports | 778 | 813 |
| Airport International Groupe (AIG) | 6 | 8 |
| Extime Media (ex Média Aéroports de Paris) | 3 | 4 |
| Extime Duty Free Paris | (3) | - |
| Relay@ADP | 5 | 4 |
| Autres | - | 1 |
| Total | 789 | 830 |

NOTE 8 Autres provisions et autres passifs non courants

8.1 Autres provisions

Les autres provisions constituées par le Groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que des risques pays et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- Le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

| (en millions d'euros) | Litiges | Autres provisions | 1er semestre 2023 | Litiges | Autres provisions | 1er semestre 2022 |
|----------------------------------|------------|-------------------|-------------------|------------|-------------------|-------------------|
| Provisions au 1er janvier | 28 | 34 | 62 | 22 | 138 | 160 |
| Augmentations | 4 | 8 | 12 | 4 | 3 | 7 |
| Dotations et autres mouvements | 4 | 8 | 12 | 4 | 3 | 7 |
| Diminutions | (1) | (4) | (5) | (4) | (90) | (94) |
| Autres mouvements | - | - | - | - | (73) | (73) |
| Provisions utilisées | - | - | - | - | (1) | (1) |
| Provisions devenues sans objet | (1) | (4) | (5) | (4) | (16) | (20) |
| Provisions au 30 juin | 31 | 38 | 69 | 22 | 51 | 73 |
| Dont | | | | | | |
| Part non courante | 29 | 28 | 57 | 22 | 45 | 67 |
| Part courante | 2 | 10 | 12 | - | 6 | 6 |

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs et des engagements du Groupe pour combler la situation financière nette négative de participations mises en équivalence.

Les informations concernant les provisions pour engagements sociaux sont présentées en note 5.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 15.

8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- Les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- Les dettes liées aux loyers de concessions exploitées par TAV Airports ;
- Les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- Les avances et acomptes sur commandes supérieurs à un an ;
- La dette liée aux options de vente accordée aux intérêts minoritaires.

En application de la norme IAS 32, cette dette est évaluée initialement sur la base de la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. La contrepartie de cette dette est une diminution de la valeur comptable des intérêts minoritaires. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice et cette valeur comptable est comptabilisée dans les capitaux propres part Groupe en autres réserves.

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Loyers de concessions exigibles > 1 an | 614 | 657 |
| Subventions d'investissement | 55 | 57 |
| Dette liée à l'option de vente des minoritaires | 53 | 187 |
| Produits constatés d'avance | 59 | 58 |
| Autres | 1 | 1 |
| Total | 782 | 960 |

Les dettes liées aux loyers de concessions concernent principalement les concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege dont les loyers de concession sont fixes tels que définis dans les contrats de concessions et ont été reconnus en contrepartie du droit d'exploiter les aéroports en concession (cf. note 6.1.1). Au 30 Juin 2023, les dettes sur loyers de concession à plus d'un an atteignent respectivement 314 millions d'euros pour Milas Bodrum et 233 millions d'euros pour Ege (vs 307 millions d'euros pour Milas Bodrum et 283 millions pour Ege au 31 décembre 2022).

La dette liée à l'option de vente des minoritaires ainsi que les versements restants à effectuer sur titres concernent principalement Almaty Airport Investment (Kazakhstan) et

Embassair (USA). La diminution de ce poste correspond principalement au versement du complément de prix lié à l'acquisition d'Almaty Airport Investment.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent des revenus locatifs différés liés :

- ◆ A la location à Air France du terminal T2G, soit 9 millions d'euros au 30 Juin 2023 (11 millions d'euros au 31 décembre 2022) ;
- ◆ Au bail à construction SCI Aéroville, soit 26 millions d'euros au 30 Juin 2023 (27 millions d'euros au 31 décembre 2022).

NOTE 9 Informations relatives à la gestion des risques financiers

9.1 Gestion du risque financier

La gestion du risque financier et du risque de marché est identique à celle appliquée au 31 décembre 2022. Pour plus d'information, se référer aux états financiers annuels complets.

9.2 Gestion du capital

Le Gearing est passé de 153% au 31 décembre 2022 à 170% au 30 juin 2023. L'augmentation du Gearing s'explique par l'augmentation de l'endettement financier net.

Le ratio Dette financière nette/EBITDA est passé de 4,37 au 31 décembre 2022 à 4,34 au 30 juin 2023. La baisse du ratio s'explique par la hausse de l'EBITDA.

Durant la période, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital à l'exception de la décision de mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites (Cf. note 5).

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

A ce jour, les membres du personnel détiennent 1,69 % des actions ordinaires.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts courus sur les emprunts, les produits de placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les gains et pertes de change sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. A ce titre, il comprend le résultat réalisé et latent lié aux instruments dérivés de change et de taux portés par le Groupe ADP qu'ils soient ou non documentés en comptabilité de couverture. Le résultat financier intègre également la désactualisation des dettes sur loyers de concessions et les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2022 et 2023 :

| (en millions d'euros) | Produits financiers | Charges financières | Résultat financier 1er semestre 2023 |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement | - | (138) | (138) |
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives | - | (3) | (3) |
| Résultat des dérivés de taux et variations de valeur des dérivés | 244 | (233) | 11 |
| Coût de l'endettement financier brut | 244 | (374) | (130) |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 44 | - | 44 |
| Coût de l'endettement financier net | 288 | (374) | (86) |
| Gains et pertes nets de change | 82 | (99) | (17) |
| Dépréciations et provisions | - | (22) | (22) |
| Autres | 8 | (22) | (14) |
| Autres produits et charges financiers | 90 | (143) | (53) |
| Charges financières nettes | 378 | (517) | (139) |

| (en millions d'euros) | Produits financiers | Charges financières | Résultat financier 1er semestre 2022 |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement | - | (116) | (116) |
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives | - | (2) | (2) |
| Résultat des dérivés de taux et variations de valeur des dérivés | 4 | (3) | 1 |
| Coût de l'endettement financier brut | 4 | (121) | (117) |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 3 | (5) | (2) |
| Coût de l'endettement financier net | 7 | (126) | (119) |
| Produits de participations non consolidées | 9 | - | 9 |
| Gains et pertes nets de change | 114 | (103) | 11 |
| Dépréciations et provisions | 2 | (13) | (11) |
| Autres | 37 | (48) | (11) |
| Autres produits et charges financiers | 162 | (164) | (2) |
| Charges financières nettes | 169 | (290) | (121) |

Le résultat financier comprend les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence dont les résultats ne sont plus reconnus (cf. Note 4.9.1), les autres charges et produits financiers liés aux opérations de restructuration, les variations de juste valeur des instruments

financiers souscrits dans le cadre du projet de fusion entre GIL, GIDL et GAL (Cf. note 2 Faits marquants), et l'impact positif d'IAS 29 lié à l'hyperinflation.

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti | (137) | (117) |
| Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti | (138) | (116) |
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives | (3) | (2) |
| Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie | - | (3) |
| Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur | 4 | 4 |
| Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur | - | - |
| Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat | 51 | (2) |
| Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur) | 44 | (2) |
| Résultats réalisés et latents sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction) | 7 | - |
| Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente | - | - |
| Dividendes reçus | - | 3 |
| Plus (moins-values) de cessions | - | (3) |
| Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti | (46) | - |
| Gains et pertes nets de change | (18) | 13 |
| Autres profits / charges nets | (13) | (3) |
| Dotations nettes de reprise | (15) | (10) |
| Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux | (7) | (2) |
| Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux | (7) | (2) |
| Total des autres produits et charges financiers | (53) | (2) |
| Total des gains nets (pertes nettes) reconnus en résultat | (139) | (121) |
| Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres | (1) | 57 |
| Total des gains nets (pertes nettes) reconnus directement en capitaux propres | (1) | 57 |

9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Part non courante | Part courante | Au 31/12/2022 | Part non courante | Part courante |
|----------------------------------------------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|
| Emprunts obligataires | 7 823 | 6 823 | 1 000 | 7 818 | 7 316 | 502 |
| Emprunts bancaires (i) | 1 929 | 1 290 | 639 | 1 761 | 1 197 | 564 |
| Obligations locatives | 99 | 88 | 11 | 90 | 81 | 9 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 169 | 164 | 5 | 173 | 168 | 5 |
| Intérêts courus non échus | 128 | - | 128 | 153 | - | 153 |
| Emprunts et dettes financières hors dérivés | 10 148 | 8 365 | 1 783 | 9 995 | 8 762 | 1 233 |
| Instruments financiers dérivés passif | 233 | - | 233 | 1 | 1 | - |
| Total emprunts et dettes financières | 10 381 | 8 365 | 2 016 | 9 996 | 8 763 | 1 233 |

(i) La part courante des emprunts bancaires intègre des emprunts bancaires des sociétés concessionnaires n'ayant pas respecté les conditions matérielles des conventions de financement (AIG et TAV Tunisia). Un dialogue est toujours maintenu avec les prêteurs et les deux parties s'efforcent de trouver une solution consensuelle.

La variation des emprunts et dettes financières au 30 Juin 2023 s'établit comme suit :

| | Au 31/12/2022 | Augmen- tation/sousc- ription* | Rembour- sement* | Variation monétaire | Variation non monétaire | Variation de change | Variation de juste valeur | Variation s de périmètre | Autres variations | Au 30/06/2023 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------------|--------------------------------|----------------------|------------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | | | | |
| Emprunts obligataires | 7 818 | - | (2) | (2) | - | - | 6 | - | 1 | 7 823 |
| Emprunts bancaires | 1 761 | 304 | (128) | 176 | - | (12) | - | - | 4 | 1 929 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 173 | 2 | (4) | (2) | - | (2) | - | 2 | (2) | 169 |
| Total dettes long terme | 9 752 | 306 | (134) | 172 | - | (14) | 6 | 2 | 3 | 9 921 |
| Obligations | 90 | - | (10) | (10) | - | (1) | - | - | 22 | 100 |
| Emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus | 9 842 | 306 | (144) | 162 | - | (15) | 6 | 2 | 25 | 10 021 |
| Intérêts courus non échus | 153 | - | - | - | (20) | (1) | - | - | (4) | 128 |
| Instruments financiers dérivés | 1 | - | - | - | - | - | 233 | - | (1) | 233 |
| Total emprunts et dettes financières | 9 996 | 306 | (144) | 162 | (20) | (16) | 239 | 2 | 20 | 10 382 |

*Les augmentations/souscriptions et remboursements d'emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés respectivement en "Encaissements provenant des emprunts à long terme" et "Remboursement des emprunts à long terme"

L'endettement brut du Groupe ADP a augmenté de 367 millions d'euros sur le premier semestre 2023. Cette hausse s'explique principalement par :

- ◆ La souscription de nouveaux emprunts bancaires pour 304 millions d'euros dont 138 millions d'euros au titre de TAV Ankara ;
- ◆ Le remboursement d'emprunts bancaires pour 128 millions d'euros ;
- ◆ La comptabilisation d'un instrument dérivé passif de 233 millions d'euros au titre d'une option d'achat sur les obligations FCCB mises en place dans le cadre du projet de fusion entre GIL & GAL. Concernant les instruments dérivés actifs et passifs, les évaluations sont faites par des experts indépendants en lien avec l'opération décrite en note 2 "Faits marquants" conclues dans le cadre du projet de fusion.

9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Part non courante | Part courante | Au 31/12/2022 | Part non courante | Part courante |
|-----------------------------------------------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|-------------------|----------------|
| Emprunts et dettes financières | 10 381 | 8 365 | 2 016 | 9 996 | 8 763 | 1 233 |
| Dette liée à l'option de vente des minoritaires (i) | 104 | 53 | 51 | 254 | 187 | 67 |
| Endettement financier brut | 10 485 | 8 418 | 2 067 | 10 250 | 8 950 | 1 300 |
| Instruments financiers dérivés actif(ii) | 73 | 73 | - | 54 | 54 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (iii) | 2 251 | - | 2 251 | 2 631 | - | 2 631 |
| Liquidités soumises à restriction (iiii) | 72 | - | 72 | 125 | - | 125 |
| Endettement financier net | 8 089 | 8 345 | (256) | 7 440 | 8 896 | (1 456) |
| Gearing | 170% | | | 153% | | |

(i) principalement GMR

(ii) les instruments financiers dérivés actif concernent principalement des instruments dérivés actifs de taux et l'option de vente sur les obligations FCCB mises en place dans le cadre du projet de fusion entre GIL & GAL.

(iii) dont 95 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

(iiii) Les liquidités soumises à restriction concernent principalement TAV Airports. Certaines filiales (TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Holding – "les emprunteurs") ont ouvert des comptes dits de "projet" ayant pour objectif de maintenir un niveau de réserve de trésorerie au service du remboursement de la dette projet ou d'éléments définis dans les accords avec les prêteurs (paiement des loyers aux DHMI, dépenses opérationnelles, impôts...).

Concernant les instruments dérivés actifs et passifs, les évaluations sont faites par des experts indépendants en lien avec l'opération décrite en note 2 "Faits marquants" conclues dans le cadre du projet de fusion entre GIL & GAL.

9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

| (en millions d'euros) | Devise | Échéances inférieures à 1 an | Capital restant dû Échéances entre 1 et 5 ans | Échéances supérieures à 5 ans | Valeur comptable au bilan au 30/06/2023 | Juste valeur au 30/06/2023 * |
|-----------------------|--------|------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|
| Emprunts obligataires | EUR | 1 000 | 2 586 | 4 237 | 7 823 | 7 383 |
| Emprunts bancaires | EUR | 451 | 697 | 244 | 1 392 | 1 545 |
| Emprunts bancaires | USD | 184 | 177 | 169 | 530 | 684 |
| Emprunts bancaires | TRY | 4 | - | - | 4 | 3 |
| Emprunts bancaires | Autres | 1 | 2 | - | 3 | - |
| Total | | 1 640 | 3 462 | 4 650 | 9 752 | 9 615 |

* La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris SA.

9.5 Instruments financiers

9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

| | Au 30/06/2023 | Ventilation par catégories d'instruments financiers | | | | | |
|-------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------|------------------------------|----------------|
| | | Juste valeur | | | Coût amorti | Instr. dérivés de couverture | |
| | | Option JV* | Trading instrument de dette ou dérivés à la JV par résultat ** | Instr. de cap. propres - JV par résultat | | de juste valeur | de flux futurs |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | |
| Autres actifs financiers non courants | 1 215 | - | 23 | 107 | 1 035 | - | 50 |
| Actifs sur contrats | - | - | - | - | - | - | - |
| Clients et comptes rattachés | 1 113 | - | - | - | 1 113 | - | - |
| Autres créances*** | 255 | - | - | - | 255 | - | - |
| Autres actifs financiers courants | 207 | - | - | - | 207 | - | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 251 | 2 251 | - | - | - | - | - |
| Total des actifs financiers | 5 041 | 2 251 | 23 | 107 | 2 610 | - | 50 |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 8 365 | - | - | - | 8 365 | - | - |
| Passifs sur contrats | 2 | - | - | - | 2 | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 822 | - | - | - | 822 | - | - |
| Autres dettes et autres passifs non courants*** | 1 667 | - | - | - | 1 667 | - | - |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 2 016 | - | 233 | - | 1 783 | - | - |
| Total des passifs financiers | 12 872 | - | 233 | - | 12 639 | - | - |

* Désignés comme tel à l'origine.

** Désignés comme détenus à des fins de transaction.

*** Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

En Autres actifs financiers non courants, sont inclus des FCCB, options de ventes conclues dans le cadre du projet de fusion entre GIL & GAL. Les évaluations sont faites par des experts indépendants en lien avec l'opération décrite en note 2 Faits marquants.

Le Groupe ne comptabilise aucun actif financier à la juste valeur par capitaux propres.

9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 "Évaluation à la juste valeur" établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les valeurs liquidatives sont communiquées par les sociétés de gestion ;
- Niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations sont calculées sur la base des informations fournies par Reuters ;
- Niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau est utilisé pour les titres participatifs émis par TAV Tunisie.

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2023 et 2022 :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | | Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs | Niveau 2 Prix basés sur des données observables | Niveau 3 Prix basés sur des données non observables |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| | Valeur au bilan | Juste valeur | | | |
| Actif | | | | | |
| Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat | 107 | 107 | - | 107 | - |
| Prêts et créances hors créances de location financement bailleur | 1 124 | 1 124 | - | 1 124 | - |
| Clients et comptes rattachés | 1 113 | 1 113 | - | 1 113 | - |
| Instruments dérivés | 73 | 73 | - | 50 | 23 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 251 | 2 251 | 2 251 | - | - |
| Passif | | | | | |
| Emprunts obligataires | 7 823 | 7 383 | - | 7 383 | - |
| Emprunts bancaires | 1 929 | 2 232 | - | 2 232 | - |
| Obligations locatives | 99 | 99 | - | 99 | - |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 169 | 169 | - | 169 | - |
| Intérêts courus non échus | 128 | 128 | - | 128 | - |
| Instruments dérivés | 233 | 233 | - | - | 233 |
| Autres passifs non courants | 782 | 782 | - | 782 | - |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 1 350 | 1 350 | - | 1 350 | - |

| (en millions d'euros) | Au 31/12/2022 | | Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs | Niveau 2 Prix basés sur des données observables | Niveau 3 Prix basés sur des données non observables |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| | Valeur au bilan | Juste valeur | | | |
| Actif | | | | | |
| Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat | 189 | 189 | - | 189 | - |
| Prêts et créances hors créances de location financement bailleur | 542 | 542 | - | 542 | - |
| Clients et comptes rattachés | 938 | 938 | - | 938 | - |
| Instruments dérivés | 54 | 54 | - | 54 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 631 | 2 631 | 2 631 | - | - |
| Passif | | | | | |
| Emprunts obligataires | 7 818 | 7 321 | - | 7 321 | - |
| Emprunts bancaires | 1 761 | 2 079 | - | 2 079 | - |
| Obligations locatives | 90 | 90 | - | 90 | - |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 173 | 173 | - | 148 | 25 |
| Intérêts courus non échus | 153 | 153 | - | 153 | - |
| Instruments dérivés | 1 | 1 | - | 1 | - |
| Autres passifs non courants | 960 | 960 | - | 960 | - |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 1 171 | 1 171 | - | 1 171 | - |

9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

Risques de taux

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | | | Au 31/12/2022 | | |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------|------------------|------------------|-------------|
| | Avant couverture | Après couverture | % | Avant couverture | Après couverture | % |
| Taux fixe | 9 076 | 9 711 | 96% | 8 930 | 9 588 | 96% |
| Taux variable | 1 072 | 437 | 4% | 1 065 | 407 | 4% |
| Emprunts et dettes financières hors dérivés | 10 148 | 10 148 | 100% | 9 995 | 9 995 | 100% |

Au 30 Juin 2023, le Groupe détient des instruments financiers dérivés de taux et de change (swaps) pour une juste valeur de 50

millions d'euros à l'actif dans les autres actifs financiers et une juste valeur nulle au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés s'analysent ainsi :

| (en millions d'euros) | Échéances inférieures à 1 an | Échéances entre 1 et 5 ans | Échéances supérieures à 5 ans | Au 30/06/2023 | Juste valeur |
|-------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------|--------------|
| Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie | 14 | 267 | 355 | 635 | 50 |
| Dérivés non qualifiés de couverture | - | - | (210) | (210) | (210) |
| Total | 14 | 267 | 145 | 425 | (160) |

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe adossés à son financement à taux

variable. Les relations de couverture sont qualifiées de « couvertures de flux de trésorerie ». Au 30 juin 2023, ces relations de couverture sont portées par les entités : TAV Airports et AIG.

Au 30 juin 2023, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie (ou cash-flow hedge (CFH)) ont les caractéristiques suivantes :

| Élément couvert | | Instrument de couverture | | Ratio de couverture * | Juste valeur au 30/06/2023 | Part efficace inscrite en capitaux propres au 30/06/2023 |
|------------------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------|
| Type | Valeur nominale EUR | Type | Valeur nominale EUR | | | |
| TAV Airports | | | | | | |
| Emprunts bancaires à taux variable | 642 | Swap de taux d'intérêt CFH | 543 | 85% | 50 | (3) |
| AIG | | | | | | |
| Emprunts bancaires à taux variable | 92 | Swap de taux d'intérêt CFH | 92 | 100% | - | 1 |

* Rapport entre le nominal des instruments de couverture et celui des éléments couverts

Aucune inefficacité n'a été générée au 30 Juin 2023 par les swaps de taux d'intérêts.

Risque de change

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Euro | TRY | USD | AED | INR | JOD | Autres devises |
|-----------------------------------------------|---------------|---------------|------------|------------|-----------|----------|------------|----------------|
| Autres actifs financiers non courants | 1 215 | 892 | 13 | 294 | 6 | - | - | 10 |
| Actifs sur contrats | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Clients et comptes rattachés | 1 113 | 943 | 15 | 41 | 2 | - | 72 | 40 |
| Autres créances* | 255 | 195 | 8 | 4 | 6 | 1 | 3 | 38 |
| Autres actifs financiers courants | 207 | 67 | 83 | 35 | - | - | 19 | 3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 251 | 2 013 | 11 | 78 | 4 | 4 | 110 | 31 |
| Total des actifs financiers | 5 041 | 4 110 | 130 | 452 | 18 | 5 | 204 | 122 |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 8 365 | 7 892 | 13 | 457 | - | 1 | - | 2 |
| Passifs sur contrats | 2 | 2 | - | - | - | - | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 822 | 554 | 11 | 16 | 1 | - | 208 | 32 |
| Autres dettes et autres passifs non courants* | 1 667 | 1 467 | 5 | 75 | 15 | 6 | 55 | 44 |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 2 016 | 1 767 | 5 | 244 | - | - | - | - |
| Total des passifs financiers | 12 872 | 11 682 | 34 | 792 | 16 | 7 | 263 | 78 |

* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises portent principalement sur le rial d'Oman (OMR), le rial saoudien (SAR), le rial Qatarien (QAR) et le tenge Kazakh (KAZ).

Le Groupe est exposé aux variations de la roupie indienne par rapport à l'euro. Une partie du prix d'acquisition des

titres du Groupe indien étant libellé en roupie indienne, une appréciation/dépréciation de la roupie indienne par rapport à l'euro de 10% aurait des impacts positifs/négatifs de 6 millions d'euros sur le résultat avant impôt et de 75 millions d'euros sur les titres mises en équivalence.

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

| | Au 30/06/2023 | | Au 31/12/2022 | |
|--------------------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | Cours de clôture | Cours moyen | Cours de clôture | Cours moyen |
| Dirham des Emirats Arabes Unis (AED) | 0,24950 | 0,25184 | 0,25512 | 0,25888 |
| Peso chilien (CLP) | 0,00114 | 0,00115 | 0,00110 | 0,00109 |
| Dinar jordanien (JOD) | 1,29379 | 1,30398 | 1,32659 | 1,34120 |
| Roupie indienne (INR) | 0,01117 | 0,01126 | 0,01134 | 0,01210 |
| Dollar des États-Unis (USD) | 0,91642 | 0,92502 | 0,93694 | 0,95096 |
| Nouvelle Livre turque (TRY) | 0,03552 | 0,04657 | 0,05016 | 0,05755 |

Risques de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

| | Montant au bilan Au 30/06/2023 | Total des échéances contractuelles Au 30/06/2023 | 0 - 1 an | 1 - 5 ans | Plus de 5 ans |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | |
| Emprunts obligataires | 7 823 | 7 900 | 1 000 | 2 600 | 4 300 |
| Emprunts bancaires | 1 929 | 1 965 | 641 | 872 | 452 |
| Obligations locatives | 99 | 99 | 11 | 88 | - |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 169 | 169 | 5 | 163 | 1 |
| Intérêts sur emprunts | 128 | 133 | 65 | 7 | 61 |
| Emprunts et dettes financières hors dérivés | 10 148 | 10 266 | 1 722 | 3 730 | 4 814 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 822 | 822 | 822 | - | - |
| Passifs sur contrats | 2 | 1 | 1 | - | - |
| Autres dettes et autres passifs non courants* | 1 667 | 1 667 | 940 | 537 | 190 |
| Dettes en coût amorti | 12 639 | 12 756 | 3 485 | 4 267 | 5 004 |
| Décaissements | - | 72 | 14 | 28 | 30 |
| Encaissements | - | (122) | (30) | (53) | (39) |
| Swaps de couverture | - | (50) | (16) | (25) | (9) |
| Total | 12 639 | 12 706 | 3 469 | 4 242 | 4 994 |

* Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.

COVENANTS

Les contrats de financement dans le cas des concessions opérées notamment par les sociétés de gestion aéroportuaires du Groupe ADP dont AIG et TAV Airports sont actionnaires comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de certains ratios financiers. En cas de manquement durable, les prêteurs peuvent imposer des conditions de défaut qui peuvent entraîner un recours limité vis-à-vis des actionnaires. Les contrats assortis de tels engagements

représentent 15 % du montant total des emprunts du groupe au 30 Juin 2023.

A cette date, les ratios sont respectés, à l'exception de deux concessions à l'international AIG et TAV Tunisia (cf. note 9.4.1).

Les dettes comptabilisées au bilan comprenant des covenants s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | Dettes au bilan au 30/06/2023 | Montant soumis à des covenants | Montant en % |
|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------|
| ADP | 8 088 | 188 | 2% |
| Extime Duty Free Paris | 50 | - | 0% |
| Relay@ADP | 20 | - | 0% |
| AIG | 143 | 143 | 100% |
| ADP International Americas | 8 | - | 0% |
| ID Services | 1 | - | 0% |
| TAVA | 1 538 | 1 144 | 74% |
| TAV Tunisie | 234 | 234 | 100% |
| TAV Izmir | 187 | 187 | 100% |
| TAV Macedonia | 69 | 69 | 100% |
| TAV Bodrum | 109 | 109 | 100% |
| TAV Kazakhstan | 197 | 197 | 100% |
| Almaty International Airport | 183 | 183 | 100% |
| HAVAS | 55 | 25 | 45% |
| TAV Ankara | 140 | 140 | 100% |
| Autres | 364 | - | 0% |
| Total | 9 847 | 1 474 | 15% |

ECHEANCIERS

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | 0 - 1 an | 1 - 5 ans | Plus de 5 ans |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|------------|---------------|
| Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence | 447 | 26 | 49 | 372 |
| Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations | 219 | 1 | - | 218 |
| Créances de location financement bailleur | 118 | 3 | 5 | 110 |
| Créances financières rattachées aux aéroports en concessions | 2 | - | 2 | - |
| Autres actifs financiers | 455 | 177 | 272 | 6 |
| Clients et comptes rattachés* | 1 113 | 1 113 | - | - |
| Actifs sur contrats | - | 1 | - | - |
| Autres créances** | 255 | 255 | - | - |
| Prêts et créances | 2 609 | 1 576 | 328 | 706 |

* Les clients et comptes rattachés comprennent la créance de la DGAC de 405 millions d'euros.

** Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Instruments de capitaux propres | 107 | 189 |
| Prêts et créances à moins d'un an | 1 576 | 1 350 |
| Prêts et créances à plus d'un an | 1 034 | 425 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 251 | 2 631 |
| Swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture | 50 | 54 |
| Total | 5 041 | 4 649 |

Des prêts accordés à des participations à l'international ont été dépréciés dans le cadre des tests de dépréciation menés sur les sociétés consolidées par mise en équivalence à hauteur de 266 millions d'euros au titre des exercices précédents et à hauteur de 10 millions d'euros à fin juin 2023 (cf Note 4.9.1).

Le Groupe ADP pourrait être amené à apporter un soutien financier à ces sociétés de gestion aéroportuaires dans lesquelles il est actionnaire. Par ailleurs, en cas d'échec des négociations visant à rééquilibrer la situation de certaines de ses concessions à l'international, le Groupe pourrait être amené à prendre des arbitrages allant jusqu'à se désengager du projet.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Air France | 125 | 109 |
| Easy Jet | 12 | 9 |
| Federal Express Corporation | 15 | 18 |
| Turkish Airlines | 16 | 15 |
| Autres compagnies aériennes | 70 | 46 |
| Sous-total compagnies aériennes | 243 | 197 |
| Direction Générale de l'Aviation Civile | 418 | 368 |
| Autres clients et comptes rattachés | 452 | 373 |
| Autres prêts et créances à moins d'un an | 463 | 412 |
| Total prêts et créances à moins d'un an | 1 576 | 1 350 |

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
| | Valeur brute | Valeur nette |
| Créances non échues | 984 | 981 |
| Créances échues : | | |
| depuis 1 à 30 jours | 137 | 132 |
| depuis 31 à 90 jours | 59 | 58 |
| depuis 91 à 180 jours | 48 | 47 |
| depuis 181 à 360 jours | 47 | 13 |
| depuis plus de 360 jours | 410 | 345 |
| Prêts et créances courants (selon échéancier - cf. § risque de liquidité) | 1 685 | 1 576 |

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 4.4.

Compensation des instruments financiers

Les contrats d'instruments dérivés du Groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 30 Juin 2023 :

| (en millions d'euros) | Valeurs brutes comptables avant compensation (a) | Montants bruts compensés comptablement (b) | Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b) | Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d) | | Exposition nette (c) - (d) |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| | | | | Instruments financiers | Juste valeur des collatéraux | |
| dérivés : swap de taux | 50 | - | 50 | - | - | 50 |
| dérivés : swap de change | - | - | - | - | - | - |
| options de ventes d'instruments financiers détenues | 23 | - | 23 | - | - | 23 |
| Total des dérivés actif | 73 | - | 73 | - | - | 73 |
| dérivés : swap de taux | - | - | - | - | - | - |
| dérivés : swap de change | - | - | - | - | - | - |
| options d'achats d'instruments financiers accordées | (233) | - | (233) | - | - | (233) |
| Total des dérivés passif | (233) | - | (233) | - | - | (233) |

9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 30 Juin 2023 et au 31 décembre 2022, s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Part non courante | Part courante |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat | 107 | 107 | - |
| Prêts et créances hors créances de location financement bailleur | 1 124 | 920 | 204 |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence | 447 | 421 | 26 |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation) | 684 | 626 | 58 |
| Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence | (237) | (205) | (32) |
| Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations | 219 | 218 | 1 |
| Créances financières rattachées aux aéroports en concessions* | 2 | 2 | - |
| Autres actifs financiers | 456 | 279 | 177 |
| Créances de location financement bailleur | 118 | 115 | 3 |
| Instruments financiers dérivés | 73 | 73 | - |
| Total | 1 422 | 1 215 | 207 |

* cf. note 6.1.1

| (en millions d'euros) | Au 31/12/2022 | Part non courante | Part courante |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat | 189 | 189 | - |
| Prêts et créances hors créances de location financement bailleur | 542 | 310 | 232 |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence | 181 | 153 | 28 |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation) | 447 | 391 | 56 |
| Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence | (266) | (238) | (28) |
| Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations | 3 | - | 3 |
| Créances financières rattachées aux aéroports en concessions | 15 | 4 | 11 |
| Autres actifs financiers | 343 | 153 | 190 |
| Créances de location financement bailleur | 120 | 115 | 5 |
| Instruments financiers dérivés | 54 | 54 | - |
| Total | 905 | 668 | 237 |

NOTE 10 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de dépréciation d'un écart d'acquisition, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.

Au 30 juin 2023, les autres produits et charges opérationnels qui s'élèvent à -5 millions d'euros (contre 8 millions d'euros au 30 juin 2022) sont constitués principalement des impacts des provisions pour plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), mesures PACT et RCC (incluant la réforme des retraites).

NOTE 11 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt de l'ensemble du Groupe le taux d'impôt effectif estimé au 30 juin 2023 (y compris fiscalité différée). Le résultat avant impôt du semestre retenu pour le calcul de la charge d'impôt tient compte des taxes comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC 21 qui sont encourues de façon inégale sur l'exercice. Par ailleurs, le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

11.1 Taux d'impôt

Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2022, le taux d'impôt courant appliqué au 30 Juin 2023 par le Groupe s'élève à 25% sur les bénéfices taxables des sociétés françaises (25,83% en incluant la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30%).

11.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Charge d'impôt exigible | (103) | (34) |
| Produit/(charge) d'impôt différé | (7) | (25) |
| Impôts sur les résultats | (110) | (59) |

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

Pour rappel, en 2021, le Groupe d'intégration fiscale a opté pour le dispositif exceptionnel de report en arrière du déficit constaté au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 qui a été permis par la 1ère loi de finances rectificative (LFR) pour 2021.

Le déficit d'ensemble 2020 a été reporté en totalité sur le bénéfice d'ensemble 2019. Le montant de la créance correspondante s'est élevé à 156 millions d'euros sur la base du taux d'IS applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 (soit 25 %).

Cette créance dite de carry-back est imputable sur l'impôt dû au titre des exercices suivants et remboursée, à défaut d'utilisation, à l'issue d'un délai de 5 ans, soit en 2026.

En 2022, le Groupe avait imputé une part de cette créance sur l'impôt sur les sociétés dû. A la clôture, la créance de carry-back placée en report était de 108 millions d'euros.

11.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge/produit réel d'impôt se présente ainsi :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Résultat net des activités poursuivies | 195 | 168 |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence | 18 | 6 |
| Charge/(Produit) d'impôt sur les résultats | 110 | 59 |
| Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence | 323 | 233 |
| Taux théorique d'imposition en vigueur en France | 25,83% | 25,83% |
| (Charge)/Produit d'impôt théorique | (83) | (60) |
| Incidence sur l'impôt théorique des : | | |
| Différentiel de taux sur résultat et retenue à la source | - | (3) |
| Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période | 1 | 2 |
| Reports déficitaires non reconnus au titre de la période | (40) | (12) |
| Variation de taux d'impôt | - | 1 |
| Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables | 7 | (9) |
| Crédits d'impôt et avoirs fiscaux | 2 | 1 |
| Mesures d'incitation à l'investissement applicables en Turquie | (1) | 4 |
| Ajustements au titre des périodes antérieures | 11 | 18 |
| Impôt additionnel lié au tremblement de terre en Turquie * | (6) | - |
| Autres ajustements | (1) | (1) |
| (Charge)/Produit réel d'impôt sur les résultats | (110) | (59) |
| Taux effectif d'impôt | 33,02% | 25,51% |

* En 2023, les entreprises turques sont imposées à une taxe complémentaire unique basée sur les résultats fiscaux de 2022 pour financer la reconstruction après les deux séismes survenus en février 2023.

11.4 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

| (en millions d'euros) | Actif | Passif | Montant net* |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|--------------|
| Au 01/01/2023 | 42 | 433 | (391) |
| Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux | - | (1) | 1 |
| Montant porté directement en capitaux propres au titre des variations de juste valeur | 1 | - | 1 |
| Montants comptabilisés au titre de la période | (7) | - | (7) |
| Ecart de conversion | (2) | (1) | (1) |
| Au 30/06/2023 | 34 | 431 | (397) |

* Les montants d'impôt différé actif et passif sont présentés net aux bornes de chaque entité imposable (IAS 12.74).

11.5 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Actifs d'impôt exigible | | |
| Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées | 20 | 109 |
| Autres entités consolidées | 11 | 12 |
| Total | 31 | 121 |
| Passifs d'impôt exigible | | |
| Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées | - | 1 |
| Autres entités consolidées | 12 | 14 |
| Total | 12 | 15 |

Les actifs et passifs éventuels d'impôt sont mentionnés en note 15.

11.6 Défis fiscaux reportables non activés

Les principaux déficits reportables non activés ainsi que leur limite d'utilisation dans le temps concernent les sociétés suivantes.

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Prescriptible en N+1 | Prescriptible en N+2 | Prescriptible en N+3 | Prescriptible en N+4 | Prescriptible en N+5 | Imprescriptible |
|-----------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| Total | 747 | 119 | 98 | 146 | 98 | 186 | 100 |

Au 30 juin 2023, le montant des déficits fiscaux reportables non activés s'élève à 747 millions d'euros. Cette non-activation résulte de la durée légale d'utilisation des pertes fiscales dans les différentes juridictions concernées, combinée aux perspectives de profits tel qu'elles résultent des prévisions à 3-5 ans.

Plusieurs entités du groupe TAV ont bénéficié de la loi d'amnistie fiscale turque n° 7440 couvrant les années 2021 et 2022. En vertu de cette loi, les sociétés qui en bénéficient ne seront pas soumises aux contrôles fiscaux sur ces années une fois qu'elles auront augmenté leurs bases d'imposition pour les années concernées. La loi prévoit que pour 2021, la moitié des pertes fiscales reportables, et pour 2022, la totalité des déficits fiscaux reportables soient supprimés. De ce fait, il n'y a pas d'impact financier sur les entités qui n'ont pas de déficits fiscaux reportables.

NOTE 12 Trésorerie et flux de trésorerie

12.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV). Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Au 31/12/2022 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Valeurs mobilières de placement | 694 | 683 |
| Disponibilités* | 1 557 | 1 948 |
| Trésorerie active | 2 251 | 2 631 |
| Concours bancaires courants** | (2) | (1) |
| Trésorerie nette | 2 249 | 2 630 |

* dont 95 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

** figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP a principalement investi dans des fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV) libellés en euros. La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe incluses dans les disponibilités correspondent aux comptes bancaires de

certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

12.2 Flux de trésorerie

12.2.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Résultat opérationnel | 444 | 348 |
| Charges (produits) sans effet sur la trésorerie | 393 | 244 |
| Charges financières nettes hors coût de l'endettement | (21) | 17 |
| Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt | 816 | 609 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (106) | 22 |
| Impôts sur le résultat payés | (28) | (11) |
| Flux relatifs aux activités non poursuivies | (1) | 1 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | 681 | 621 |

▪ Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions | 381 | 269 |
| Résultat des entreprises mises en équivalence | 18 | 6 |
| Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés | 1 | (1) |
| Autres | (7) | (30) |
| Charges (produits) sans effet sur la trésorerie | 393 | 244 |

▪ **Variation du besoin en fonds de roulement**

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|--------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Stocks* | (11) | - |
| Clients et autres débiteurs | (212) | (110) |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 117 | 132 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (106) | 22 |

* Variation essentiellement liée aux stocks de fuel sur Almaty et à l'inventaire des stocks chez Extime Duty Free Paris.

La variation du poste clients et autres débiteurs concernent principalement ADP SA, Extime Duty Free, AIG et TAV Ankara.

12.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Investissement corporels, incorporels et de placement | (353) | (270) |
| Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations | (38) | (104) |
| Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise) | (81) | (397) |
| Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations | 10 | 11 |
| Variation des autres actifs financiers | (472) | (18) |
| Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles | 2 | 4 |
| Produits provenant des cessions de participations non consolidées | 92 | - |
| Dividendes reçus | 61 | 10 |
| Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement | (779) | (764) |

La variation des autres actifs financiers inclut le prêt accordé à GMR pour 331 millions d'euros ainsi que le paiement de la redevance initiale 119 millions d'euros à la Direction générale de l'aviation civile turque au titre du renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara.

▪ **Investissements corporels et incorporels**

Les investissements réalisés par le Groupe ADP sont classés au sein d'une nomenclature, composée des sept programmes d'investissements suivants :

- **Rénovation et qualité** : Investissements courants visant à rénover le patrimoine, en vue de réduire sa vétusté ou d'en apporter une amélioration qualitative, ainsi que les investissements liés aux commerces ;
- **Développement des capacités** : Investissements visant à accroître la capacité des actifs ;
- **Frais d'études et de suivi de travaux (FEST)** : Frais de conception et de suivi de travaux nécessaires à la réalisation d'un actif ;
- **Développement immobilier** : Investissements visant à développer le foncier côté ville, ainsi que les activités de fret et de maintenance aéronautique ;
- **Restructuration** : Investissements visant à reconfigurer la disposition du patrimoine existant ;
- **Sûreté** : Investissements financés par la taxe d'aéroport, soit principalement les investissements relatifs à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire.
- **Autres.**

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

| (en millions d'euros) | Notes | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-----------------------------------------------------------------|-------|----------------------|----------------------|
| Investissements incorporels | 6 | (13) | (10) |
| Investissements corporels et de placement (hors droits d'usage) | 6 | (340) | (260) |
| Investissements corporels, incorporels et de placement | | (353) | (270) |

Le détail de ces investissements par programme s'établit ainsi :

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Rénovation et qualité | (73) | (58) |
| Développement des capacités | (73) | (60) |
| Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST) | (30) | (24) |
| Développement immobilier | (69) | (72) |
| Restructuration | (30) | (13) |
| Sûreté | (36) | (32) |
| Autres | (42) | (11) |
| Total | (353) | (270) |

Les principaux investissements au 30 juin 2023 sont les suivants :

- ◆ Pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :
 - Le passage au standard 3 de la salle trieur bagages du terminal 2C ;
 - La mutualisation des installations de tri bagages correspondances courtes par la création d'une installation au standard 3
 - La poursuite des travaux sur la gare pour l'arrivée du CDG Express ;
 - Le projet de canalisation Marne ;
 - Le passage au standard 3 du terminal 2A ;
 - Le passage au standard 3 du terminal 2D ;
 - La réhabilitation de la piste 1 et des taxiways associés ;
 - ◆ Pour l'aéroport de Paris-Orly :
 - La poursuite des travaux en prévision de la construction de la future gare du Grand Paris, ainsi que de l'esplanade ;
 - La mise en conformité réglementaire du tri bagages d'Orly 4 ;
 - La création d'une nouvelle centrale de froid ;
 - ◆ Pour l'aéroport de Paris - Le Bourget et les aérodromes d'aviation générale, les investissements ont porté principalement sur des affaires de sûreté comme la vidéosurveillance et les clôtures ;
 - ◆ Aéroports de Paris a par ailleurs réalisé au premier semestre 2023 des investissements pour ses fonctions support et sur des projets communs aux plates-formes, notamment informatiques.
- **Investissements financiers, cessions et acquisitions de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)**

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise) | (81) | (397) |

Au 30 juin 2023, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'explique principalement par :

- Le paiement d'un complément de prix relatif à la concession d'Almaty pour un montant de 47 millions d'euros

En 2022, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'expliquait principalement par :

- 375 millions d'euros sur la concession de l'aéroport d'Antalya.

■ **Produits provenant des cessions de participations non consolidées**

Les produits provenant des cessions de participations non consolidées correspondent à la cession de 50% des titres Extime Duty free Paris et Extime Media pour respectivement 81 millions d'euros et 9 millions d'euros.

12.2.3 Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement

| (en millions d'euros) | 1er semestre 2023 | 1er semestre 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Encaissements provenant des emprunts à long terme | 306 | 340 |
| Remboursement des emprunts à long terme | (134) | (564) |
| Remboursements des dettes de location et charges financières associées | (10) | (10) |
| Subventions reçues au cours de la période | 2 | 10 |
| Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres | - | (2) |
| Acquisitions/cessions nettes d'actions propres | (1) | - |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | (309) | - |
| Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales | (8) | (7) |
| Variation des autres passifs financiers | 1 | 12 |
| Intérêts payés | (162) | (174) |
| Intérêts reçus | 38 | (2) |
| Flux relatifs aux activités non poursuivies | - | - |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | (277) | (397) |

▪ Dividendes versés

Le détail des dividendes versés aux actionnaires de la société mère est disponible en note 7.1.5.

▪ Encaissements et remboursements d'emprunt (intérêts compris)

Les encaissements (306 millions d'euros) et remboursements (135 millions d'euros) des emprunts à long terme ainsi que les intérêts payés et reçus au 30 juin 2023 sont détaillés en note 9.4.1.

▪ Variation des autres passifs financiers

La variation des autres passifs financiers correspond principalement à la variation des comptes bancaires en devises soumis à restriction pour 52 millions d'euros compensée par le complément de prix GAL pour -51 millions d'euros (dépôt des tranches 2 à 5 sur un compte séquestre JP Morgan) (cf. note 9.4.2).

NOTE 13 Informations relatives aux parties liées

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a retenu les parties liées suivantes :

- Ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- L'Etat, les établissements publics et les sociétés participations de l'Etat ;
- Et, ses principaux dirigeants et actionnaires

Au 30 juin 2023, les informations relatives aux parties liées sont identiques à celle du 31 décembre 2022 (voir rapport annuel du 31 décembre 2022), à l'exception de la signature d'un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC) de 202 millions d'euros avec une coentreprise formée par TAV Construction et Sera concernant des investissements supplémentaires afin d'augmenter la capacité de l'aéroport d'Ankara Esenboğa Airport. En plus du montant contractuel de l'EPC, il existe un mécanisme d'ajustement des prix jusqu'à 7,5% du montant total de l'EPC.

NOTE 14 Engagements hors bilan

14.1 Engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2023 | Dont ADP SA | Dont sous groupe TAV | Au 31/12/2022 |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|-------------------------|---------------|
| Engagements hors bilan donnés liés au financement | 82 | 82 | - | - |
| Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles | 3 111 | 708 | 2 345 | 2 495 |
| Avals, cautions | 1 308 | 2 | 1 306 | 984 |
| DHMI | 114 | - | 114 | 95 |
| Tunisian Government | 16 | - | 16 | 16 |
| Saudi Arabian Government | 12 | - | 12 | 12 |
| Fraport Antalya | 873 | - | 873 | 687 |
| TAV Ankara | 140 | - | 140 | 687 |
| TAV Kazakhstan (Almaty) | 46 | - | 46 | 47 |
| Garanties à première demande | 193 | 155 | - | 194 |
| CDG Express | 150 | 150 | - | 150 |
| Engagements d'acquisitions d'immobilisations (dont contrat EPC)* | 1 452 | 413 | 1 039 | 1 141 |
| CDG Canalisation Marne | 41 | 41 | - | - |
| ORY rénovation piste 2 | 26 | 26 | - | - |
| CDG Salon hospitalités | 21 | 21 | - | - |
| CDG Création tri bagages correspondances | 26 | 26 | - | 42 |
| ORY P2 ESPLANADE | 13 | 13 | - | 39 |
| CDG Terminal 2 D et C | 27 | 27 | - | 42 |
| Contrats EPC | 1 039 | - | 1 039 | 841 |
| Autres | 158 | 138 | - | 176 |
| GI CDG Express | 138 | 138 | - | 133 |
| Total Engagements donnés | 3 193 | 790 | 2 345 | 2 495 |
| Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles | 269 | 164 | 81 | 261 |
| Avals, cautions | 151 | 52 | 81 | 143 |
| Garanties à première demande | 115 | 109 | - | 112 |
| Autres | 3 | 3 | - | 6 |
| Total Engagements reçus | 269 | 164 | 81 | 261 |

* Les montants à fin 2022 ont été retraités des contrats EPC (engineering, procurement and construction) chez TAV car ils n'étaient pas présentés en engagements hors bilan lors de la publication de décembre 2022.

AEROPORTS DE PARIS S.A

Les avals et cautions correspondent principalement à des cautions accordées sur prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA principalement pour le compte d'ADP International au bénéfice de divers clients de ses filiales.

Par rapport à fin 2022, les engagements hors bilan sur acquisition d'immobilisations (300 millions d'euros), sont en hausse de 113 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la reprise des investissements à horizon 2025. Les engagements donnés aux salariés sont présentés en note 5.

Les engagements reçus proviennent principalement des garanties reçues des bénéficiaires d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public), de baux civils et de concessions commerciales, ainsi que de fournisseurs.

En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération

d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par Aéroports de Paris SA, 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versée à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aérodromes d'aviation générale.

Les autres engagements donnés comprennent principalement le montant des apports en capital à réaliser par Aéroports de Paris SA au titre du financement du projet CDG Express pour un montant de 138 millions d'euros. Ce projet est en effet financé en partie par un contrat de crédit-relais fonds propres qui devra être remboursé à la mise en

service par les associés du Gestionnaire d'Infrastructure (GI). Pour rappel, Aéroports de Paris SA détient 33% du GI.

Les autres engagements donnés liés au financement comprennent l'engagement de versements restants sur les fonds d'investissements pour 82 millions d'euros.

Compte tenu des accords signés entre ADP SA, GMR-E, GIL, GIDL & GAL en mars 2023, le Groupe ADP s'engage à échanger ses titres GAL contre des titres GIL si le projet de fusion aboutit. Cette fusion devrait en principe être réalisée sur le premier semestre 2024. Elle n'est toutefois pas certaine car conditionnée notamment à des approbations administratives et des actionnaires des parties prenantes à la fusion.

Si la fusion se réalise, son coût correspondrait à un service de cotation qui serait égal au cumul de la dilution de 3,3% dans l'actif net de GAL (passage de 49% à 45,7% d'intérêts) et de 45,7% de la juste valeur de l'actif net de GIL hors GAL à la date de fusion. Cet impact ne pourra être connu qu'à la date de fusion.

TAV AIRPORTS

Les principaux engagements donnés par TAV Airports et ses filiales s'élèvent au 30 Juin 2023 à 1 306 millions d'euros. Ils concernent des lettres de garantie :

- Accordées principalement à des tiers (douanes, prêteurs et clients), à la Direction Générale de l'Aviation civile turque "DHMI" ainsi qu'aux gouvernements d'Arabie Saoudite, de Tunisie et de Macédoine ;
- Issues des contrats de construction, opération et transfert d'infrastructures aéroportuaires (BOT Agreements) des contrats de concession et de contrats de location.

Principales garanties accordées au DHMI :

- TAV Ege et TAV Milas Bodrum sont tenus de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 37 millions d'euros et 43 millions d'euros respectivement au DHMI ;

Principales garanties accordées à GACA (General Authority of Civil Aviation) en Arabie Saoudite :

Le Groupe est tenu au 30 juin 2023 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 13 millions de dollars (équivalent à 12 millions d'euros) à GACA conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec GACA en Arabie Saoudite.

Principales garanties accordées à OACA (Office de l'aviation Civile et des Aéroports) en Tunisie :

Le Groupe est tenu au 30 Juin 2023 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 9 millions d'euros au ministère de la Propriété de l'Etat et des Affaires foncières ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions

d'euros conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec OACA en Tunisie.

Principales garanties accordées et reçues par Almaty :

Garantie de réclamation SPA : Cette garantie couvre toute réclamation financière pour la période précédant la livraison du terminal au Groupe. Le Groupe garantit qu'en cas de réclamations financières (telles que des pénalités fiscales, des poursuites judiciaires, etc...), le Groupe est obligé de couvrir cette perte. D'autre part, dans le cas de telles réclamations, le Groupe a reçu une garantie de performance du vendeur d'un montant de 35 millions de dollars américains pour couvrir ces pertes.

Garantie ENS : Une période de 12 mois est prévue pour résoudre, le cas échéant, les problèmes d'infraction environnementale ou sociale. Si les problèmes ne sont pas résolus dans ce délai, le Groupe sera obligé de refinancer le prêt auprès d'un autre groupe bancaire. Il faut noter que cette situation est très peu probable, étant donné que tous les prêteurs sont des institutions telles que la SFI et la BERD, et que le gouvernement s'est engagé à suivre toutes les politiques environnementales et sociales des prêteurs dans le cadre de l'accord de soutien du gouvernement.

Le Groupe est tenu de financer les déficits de l'AIA à hauteur de 50 millions de dollars américains jusqu'au 30 juin 2025 ou jusqu'à la date d'achèvement financier, selon la dernière éventualité. La date d'achèvement financier est définie comme un taux de couverture de la dette minimum de 1,30 et au moins deux paiements de principal effectués. Le groupe a fourni une lettre de crédit d'un montant de 50 millions de dollars américains pour couvrir cette obligation.

Il existe une garantie d'achèvement EPC. Cette garantie est déclenchée en cas de dépassement des coûts EPC. Il faut noter que le coût EPC est fixé dans le contrat EPC à 197 millions de dollars américains. D'autre part, le Groupe a reçu une garantie de performance de 10% (20 millions de dollars américains) qui couvre les obligations du constructeur dans le cadre du contrat EPC. En outre, le Groupe a reçu une garantie (6 millions de dollars américains) de la part du constructeur.

Principales garanties accordées et reçues par Antalya :

Le groupe TAV est tenu de donner une lettre de garantie pour TAV Antalya Yatırım à un montant équivalent à 77 millions d'euros au DHMI. Au 31 décembre 2022, cet engagement a été transféré à TAV Antalya Yatırım.

Le Groupe TAV s'est porté garant de 50% de l'emprunt bancaire utilisé pour le financement du paiement initial pour un montant de 873 millions d'euros.

Principales garanties données pour Ankara :

Le groupe TAV a donné une garantie pour 100 % du prêt bancaire utilisé dans le financement du paiement initial pour un montant de 140 millions d'euros.

NOTE 15 Passifs éventuels

Le Groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le Groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le Groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense du Groupe, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les principaux litiges et arbitrages présentés ci-après constituent des passifs éventuels.

Un contentieux est pendant devant les tribunaux turcs concernant le taux de retenue à la source appliqué aux dividendes versés par une filiale turque.

Dans le cadre des sanctions du gouvernement des Etats-Unis à l'encontre de la Russie, la Biélorussie et l'Iran, TAV a reçu un courrier, en janvier 2023, du Bureau de l'Industrie et de la Sécurité Américaine ("BIS"), Office of Export Enforcement («

OEE») à l'instar d'autres opérateurs d'aéroport en Turquie. Ce dernier rappelait le cadre réglementaire du régime de sanctions applicables aux Etats-Unis notamment en lien avec les Export Administration Regulations (« EAR »), faisait la liste des appareils spécifiquement visés par ledit régime de sanctions (appareils contenant a minima 25% de composants d'origine américaine et exploités par des compagnies aériennes russes, biélorusses et iraniennes) et engageait TAV à évaluer les risques que constitue la fourniture de services aux appareils listés et circulant dans les espaces aériens turques et géorgiens. TAV, en lien avec les autorités turques et le BIS, a évalué ce risque et s'est attachée à prendre les décisions appropriées. Le BIS a indiqué à TAV que ces décisions étaient pertinentes et qu'aucune autre action n'avait à être envisagée.

Suite à la saisine qu'avait fait ADP Ingénierie auprès du parquet pour des faits susceptibles d'être qualifiés d'infractions et potentiellement commis à l'occasion de la conclusion, il y a plus de 10 ans, de contrats relatifs à des projets intervenus en Libye et au Moyen-Orient, ADP Ingénierie, pourrait faire l'objet de poursuites judiciaires.

NOTE 16 Événements postérieurs à la clôture

Cession par TAV Airports d'une partie de sa participation dans l'aéroport de Médine

Le 7 juillet 2023, TAV Airports a signé un accord de cession avec Mada International Holding (Mada) de 24 % du capital de Tibah Airports Development (Tibah), société exploitant de l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite, détenues à part égales par TAV Airports et Mada. Cet accord prévoit que :

- ♦ TAV Airports transférera 24 % des actions de Tibah à Mada pour un montant de 135 millions de dollars américains, amenant la participation de TAV Airports dans Tibah à 26 % (contre 50 % précédemment) ;

- ♦ Dans le cas où le nombre de passagers accueillis à l'aéroport de Médine durant l'année 2023 est inférieur à 8,14 millions de passagers et que la période de force majeure est ainsi prolongée d'une année, le prix de cession sera révisé de 30 millions de dollars, à 165 millions de dollars.
- ♦ A la conclusion de l'opération de cession des actions Tibah, attendue au deuxième semestre 2023, TAV Airports transférera également à Mada 48 % du solde du prêt d'actionnaire octroyé à Tibah par TAV Airports.

Par ailleurs, un nouveau pacte d'actionnaire sera signé avec Mada, conservant la méthode actuelle de gouvernance en co-contrôle de TIBAH.

